

NOTICE

SUR

SIX MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

CONTENANT LE TEXTE

DE GEOFFROI DE VILLE-HARDOUIN

PAR M. NATALIS DE WAILLY



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCC LXXII

NOTICE

SUR

SIX MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

CONTENANT LE TEXTE

DE GEOFFROI DE VILLE-HARDOUIN

EXTRAIT DU TOME XXIV 2^e PARTIE
DES NOTICES DES MANUSCRITS
DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE.

NOTICE

SUR

SIX MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

CONTENANT LE TEXTE

DE GEOFFROI DE VILLE-HARDOUIN

PAR M. NATALIS DE WAILLY



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCC LXXII

NOTICE

SUR

SIX MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

CONTENANT LE TEXTE

DE GEOFFROI DE VILLE-HARDOUIN.



Parmi les manuscrits dont j'ai à parler, il en est un seulement qui n'a été consulté pour aucune des éditions de Ville-Hardouin; mais j'avertis tout d'abord que ce manuscrit a peu d'importance, et que je me suis proposé surtout de mieux faire connaître ceux qui ont servi soit à Du Cange, soit à quelqu'un de ses successeurs. De là résulte pour moi une première obligation : c'est de montrer que la valeur de ces divers manuscrits, loin d'avoir été suffisamment déterminée, reste encore sujette à controverse.

Je désignerai par une lettre de l'alphabet chacun des manuscrits dont j'ai à m'occuper. Voici la série de ces lettres rapprochées des
Ville-Hardouin.

cotes actuelles de la Bibliothèque nationale, puis des cotes anciennes placées entre parenthèses ¹ :

A répond au ms. français 4972 (ancien fonds 9644);

B au ms. français 2137 (ancien fonds 7974);

C au ms. français 12204 (supplément 207);

D au ms. français 12203 (supplément 455);

E au ms. français 24210 (Sorbonne 397);

F au ms. français 15100 (supplément 687).

Pour établir son édition², Du Cange n'a employé que d'une manière accessoire le manuscrit A, dont il a inscrit les variantes sur les marges en les faisant précéder de la lettre R³. Du reste, il était peu nécessaire qu'il agît autrement, parce qu'il s'est attaché à reproduire la seconde édition de Ville-Hardouin, donnée à Lyon en 1601, édition qu'il estime avoir été faite d'après ce même manuscrit. L'édition de Blaise Vigenère, publiée à Paris en 1585, et des notes de Pierre Pithou, écrites sur un exemplaire de cette édition que possédait la bibliothèque des jésuites du collège de Clermont à Paris, fournirent à Du Cange d'autres variantes, qui lui permirent d'améliorer dans une certaine mesure le texte de l'édition de Lyon⁴. Toutefois, de la combinaison attentive et judicieuse de ces éléments, il ne résulta que des modifications de peu d'importance, et le récit de Ville-Hardouin resta, dans l'édition d'ailleurs si précieuse de Du Cange, tel à peu près qu'on avait pu le lire dans celle de Lyon. La raison en est que la collation du docte éditeur porta, comme je le montrerai bientôt, sur des textes dérivant de la même source que le manuscrit A.

¹ Dom Bouquet a connu les trois premiers manuscrits, et les a désignés par les mêmes lettres A, B et C.

² *Histoire de l'empire de Constantinople*, Paris, 1657, in-fol.

³ C'est-à-dire, manuscrit du Roi.

⁴ Quand il s'écarte du texte de cette

édition, il en marque les variantes à la marge en les faisant précéder de la lettre L. Il se sert de la lettre V pour les variantes empruntées à l'édition de Vigenère, et de la lettre C pour celles que lui a fournies l'exemplaire du collège de Clermont, annoté par Pierre Pithou.

Dom Brial, au contraire, eut à sa disposition, pour l'édition qu'il publia¹ en 1822, deux nouveaux manuscrits (B et C). A son avis, le vieux langage paraît avoir été mieux conservé dans le ms. A; seulement le copiste, par distraction ou précipitation, a omis des mots essentiels et même des phrases entières. Dans le ms. B, le texte lui semble avoir été un peu rajeuni, mais le fond est resté le même. Il estime ces deux premiers manuscrits de la fin du XIII^e siècle²; quant au ms. C, sur papier de chiffé, « il est, dit-il, d'une écriture plus moderne, du XIV^e ou XV^e siècle; le texte est plus conforme au premier des manuscrits qu'au second; mais l'orthographe est entièrement « différente. »

Dans l'édition qu'il publia en 1838 pour la Société de l'histoire de France³, notre savant confrère, M. Paulin Paris, annonce qu'il s'est principalement servi de deux leçons préférables qui avaient jusqu'alors échappé aux recherches des érudits, celles des manuscrits D et F. Voici le résumé exact de son jugement sur la valeur relative de chacun des manuscrits.

Manuscrit A, certainement copié pour et par des Vénitiens; style infecté des suites d'une prononciation mauvaise et inexpérimentée; le texte de Ville-Hardouin y a subi de cruelles atteintes⁴.

B, de la fin du XIII^e siècle, précieux sous le rapport grammatical et philologique, offrant de bonnes variantes, quoique la négligence du scribe ait souvent rendu la leçon incorrecte⁵.

C, du XV^e siècle, d'un méchant dialecte artésien, fort exact quant au fond du récit, pour lequel il se rapproche beaucoup de D⁶.

D, sur vélin à deux colonnes, du milieu du XIII^e siècle, mais copié

¹ *Recueil des historiens de France*, tome XVIII, p. 431.

² M. P. Paris a fait observer avec raison que le ms. A ne peut guère dater que du second tiers du XIV^e siècle, puisque Philippe de Valois y est nommé dans un texte latin écrit de la même main que le récit de Ville-Hardouin. Cette particularité tout à

fait décisive avait échappé à l'attention de Dom Bouquet.

³ *De la conquête de Constantinople*, par Geoffroy de Ville-Hardouin et Henri de Valenciennes; Paris, J. Renouard, in-8°.

⁴ *Ib.* p. xxix et xxx de l'introduction.

⁵ *Ib.* p. xxxi et xxxii.

⁶ *Ib.* p. xxxii.

par un scribe de Flandre ou d'Artois, et affectant quelquefois l'orthographe et les désinences de cette province¹.

F, sur vélin à deux colonnes, postérieur à D de plus d'un demi-siècle, orthographe uniforme, où les règles exposées par M. Raynouard sont toujours parfaitement observées, copie exacte d'une bonne leçon contemporaine de l'historien champenois².

Si M. Paulin Paris a contredit Dom Brial, il n'a pas lui-même échappé aux contradictions de Buchon. J'omets à dessein une édition de Ville-Hardouin que Buchon donna en 1828 dans le tome III de sa Collection des chroniques nationales françaises, édition où il s'est contenté de reproduire le texte donné par Dom Brial. En 1840, au contraire, il publia une édition véritablement nouvelle et qui lui appartient en propre³, pour laquelle il adopta le manuscrit C, qu'il déclare bien préférable, non-seulement au ms. A, mais encore aux deux nouveaux manuscrits que venait de mettre en œuvre M. Paris. Un court résumé du jugement porté par lui sur chacun des manuscrits suffira pour faire connaître les motifs qui lui semblaient justifier cette préférence.

A, souvent imparfait ou altéré, mais servant parfois à redresser le sens des autres manuscrits, et défigurant un peu moins les noms propres⁴.

B, contenant un texte qui n'a aucun mérite particulier, et dont l'éditeur n'a tiré aucun fruit⁵.

C, copié sur un autre manuscrit très-ancien, reproduisant le mieux ce qu'a dû être le texte original, ne contenant rien qui rappelle l'arrangeur⁶, conservant toujours les mots anciens.

D, du commencement du XIV^e siècle, copié sur le même manus-

¹ *De la conquête de Constantinople, etc.*
p. xxxvii et xxxviii.

² *Ib.* p. xxxviii et xxxix.

³ *Recherches et matériaux pour servir à une histoire de la domination française en Orient, 2^e partie, Chronique des empereurs Baudouin et Henri de Constantinople, par*

Geoffroy de Ville-Hardouin et Henri de Valenciennes; revue sur les manuscrits, etc.
Paris, Aug. Desrez, in-4^o.

⁴ P. 11.

⁵ P. 9.

⁶ P. 12 et 13.

crit que C, d'un dialecte différent et peut-être moins ancien, altérant parfois de vieux mots pour les rendre plus intelligibles¹.

F, du XIV^e siècle, mais moins ancien que D, d'une rédaction modernisée, ralentissant souvent le style de Ville-Hardouin par des paraphrases, des additions et des transpositions, le mutilant aussi et l'énergant d'un bout à l'autre, défigurant presque toujours les noms plus qu'aucun autre manuscrit, et n'en différant que pour se tromper².

En résumé, les trois derniers éditeurs sont en désaccord formel quand il s'agit de désigner le manuscrit qui doit servir de base à une édition. Le manuscrit A, préféré par Dom Brial, est abandonné et critiqué plus ou moins vivement par ses deux successeurs. Le manuscrit C, que M. Paris place tout au plus au troisième rang, après le manuscrit D, et surtout après le manuscrit F, est celui que Buchon a choisi deux ans plus tard, en déclarant que le manuscrit F, recommandé par M. Paris comme le meilleur, contenait le plus contestable de tous les textes. On n'accordera qu'en présence de ces contradictions, il n'est pas inutile de soumettre à un nouvel examen une question qui offre un si grand intérêt pour notre histoire littéraire.

Cette question si intéressante est en même temps une question fort difficile à résoudre. Le récit de Ville-Hardouin obtint de bonne heure un grand succès et peut-être l'honneur d'être récité comme une chanson de geste dans un certain nombre de châteaux. Avant le mot *sachez*, par lequel il débute dans les manuscrits A et F, on lit, dans les quatre autres manuscrits, le mot *seigneurs*, qui s'explique moins peut-être sous la plume d'un écrivain que dans la bouche d'un jongleur s'adressant à son auditoire. Quand même on rejetterait cette hypothèse, il n'en faudrait pas moins tâcher de savoir si le mot *seigneurs* appartenait oui ou non au texte original, et s'il a été omis par mégarde ou ajouté avec intention. Des difficultés du même genre se représentent fréquemment dans un livre qui a nécessairement subi les

¹ P. 13 et 14. — ² P. 14, 15 et 16.

inconvéniens de sa popularité. Plus les manuscrits se multipliaient pour satisfaire la curiosité excitée par cette grande aventure de la prise de Constantinople, que mille voix devaient répéter en Flandre, à Venise et en France, plus le texte devait nécessairement s'altérer par des additions et des omissions volontaires ou involontaires. De là un premier problème à résoudre : combler les lacunes, retrancher les interpolations.

Je suppose ce premier problème résolu ; toutes les phrases auront pu être ramenées à un même nombre de mots exprimant les mêmes idées ; mais ces mots seront souvent différents. Buchon n'a peut-être pas raison de prétendre que le manuscrit C conserve toujours les mots anciens, et que le manuscrit D les remplace quelquefois par des mots plus intelligibles. Il peut se faire que la thèse contraire soit plus exacte, ou que l'un et l'autre manuscrit aient commis alternativement ce genre d'altérations. Mais ce qui est certain, c'est que ces altérations sont très-fréquentes. J'en citerai un exemple tiré d'un passage qui ne se trouve pas dans A et B, mais qui devrait y être : CF ont dans cet endroit *commencièrent à pleurer*, tandis que dans DE on lit *s'escrevèrent* au lieu de *commencièrent*. J'aurai occasion de reparler de cette variante et de montrer que *s'escrevèrent* est certainement la leçon du texte original. Mais la plupart du temps on se trouve en présence de deux synonymes qui se valent, et entre lesquels il est bien difficile de choisir.

Je supposerai encore qu'on y a réussi et qu'on a su discerner les mots du texte original à côté des équivalents qui se rencontrent dans un certain nombre de manuscrits. Restera une question bien délicate, celle de l'orthographe. S'il est important de connaître exactement les faits racontés par Ville-Hardouin, il y a aussi un grand intérêt à les lire dans une langue qui ne diffère pas trop de la sienne. Or aucun des manuscrits qui nous a conservé son récit n'est à la fois de son temps et de son pays. Celui que M. Paris juge le plus ancien aurait été copié, selon lui, en Flandre ou en Artois ; ceux qu'il trouve d'un bon dialecte descendent jusqu'à la fin du XIII^e siècle ou au com-

mencement du xiv^e. Ici encore on se trouve en présence d'une grande difficulté.

En étudiant tous ces problèmes, j'ai recueilli dans les six manuscrits de Ville-Hardouin un certain nombre d'observations dont j'ai fait usage pour une édition qui doit paraître à la librairie Didot, mais qui pourront être utiles aussi à ceux qui voudraient un jour s'occuper d'une autre édition ou contrôler la mienne. Je commencerai par traiter du classement des manuscrits par familles, puis des rapports et de la filiation de ces familles. Je présenterai ensuite deux séries d'observations portant, les unes sur le fond du texte, les autres sur l'orthographe. Je renvoie, dans le cours de cette notice, aux numéros des cinq cents paragraphes que j'ai établis pour mon édition. La notice se termine par deux tableaux de concordance, où les numéros des paragraphes sont mis en rapport, dans l'un avec l'édition de Dom Bouquet, et dans l'autre avec les manuscrits.

I.

CLASSEMENT DES MANUSCRITS PAR FAMILLES.

Il importe d'abord de rechercher si les manuscrits de Ville-Hardouin peuvent se ranger par familles, et de déterminer les caractères principaux qui autoriseraient ce classement. Je commence par le manuscrit A, et j'avertis qu'un autre exemplaire du texte qu'il renferme se conserve à la bibliothèque d'Oxford, où M. Paul Meyer a bien voulu constater, par une collation partielle, que ces deux textes s'accordent dans un certain nombre de passages, où les autres manuscrits offrent des leçons toutes différentes. Si je montre que le même accord existe, pour ces passages et bien d'autres encore, entre le manuscrit A et les textes collationnés par Du Cange, il en faudra conclure que ces textes représentent l'un des deux manuscrits dont je

viens de parler, ou quelque autre manuscrit qui appartenait à la même famille.

L'édition de Du Cange commence par la date de « mille « cent quatre vinz et dix huit ans, » que Dom Bouquet a trop fidèlement reproduite, en y ajoutant la note suivante : « Les « mss. BC portent *XVII*. C'est une faute, le pontificat d'In- « nocent III n'ayant commencé qu'en 1198. L'erreur est encore « plus grande dans le ms. A, puisqu'on y lit seulement 1180. » Il est certain que le chiffre final de la date est omis dans A, de même que dans le manuscrit d'Oxford; mais ce ne pouvait être le chiffre *xviii*, que les premiers éditeurs auront suppléé par mégarde, oubliant que l'élection d'Innocent III, faite au mois de janvier 1198 (nouveau style), avait dû être rapportée, selon le vieux style, à l'année 1197, qui est exactement notée dans BCDEF (§ 1).

Au paragraphe 7, Du Cange et le ms. A omettent « *Roberz de « Roinssoi, Ferris d'ierre, Jehans ses freres, Gautiers de Saint- « Denise, Henris ses freres, Guillaume d'Aunoi.* » Après ces noms vient celui de *Roberz Malvoisin*; il est évident que la répétition du prénom *Robert* a été la cause de ce bourdon. La répétition des mots *ses freres* a causé au même endroit, dans le manuscrit F, l'omission des mots « Gautiers de Saint-Denise, « Henris ses freres. »

Voici d'autres omissions communes aux textes collationnés par Du Cange et au manuscrit A.

§ 30. Après les mots « en oiance lu devisé que, » il faut compléter « il en iroient outremer. Il estoit adonc quaresmes, « et, » etc.

§ 45. « *Hues de Bregi li peres et li fils,* » bourdon causé par la répétition du prénom *Hues*, qui suit immédiatement.

§ 60. Omission de même nature, que j'attribue à la répé-

tition du mot *por*; après ce commencement de phrase, « *por* » ce le disoient que il volsissent que li os se departist, » manquent les mots « *por aler en son pays chascun.* »

§ 75. Omission du mot en italique, qui est nécessaire au sens dans cette phrase : « Ha Diex! tant bon *destrier* i ot mis. »

§ 87. Même observation pour un mot indispensable à cette phrase : « Si se desloja *l'os*, et vindrent herbergier en la vile. »

§ 92. Omission qui altère également le sens : « Je vos en-voierai le frere *ma fame.* »

§ 113. Il en est de même pour ce passage : « par le conduit à cels *de corfol.* »

§ 115. La répétition des mots *et lor* a causé l'omission des mots que je mets en italique : « *et lor chéons as piez*, et lor « crions merci. »

J'énumère plus rapidement des omissions de même nature, qui ont, comme celles qui précèdent, ce triple caractère d'altérer le sens, d'être communes au manuscrit A et aux textes collationnés par Du Cange, en fin de pouvoir être comblées à l'aide des autres manuscrits.

§ 132. « Les houces *ostées* des escus. » — § 162. « Furent « enz *el port* traites. » — § 186. « Mostra Joffrois de Ville Har-
« doin, li mareschaus de Champaigne, *la parole et dist*¹ à l'em-
« pereor. » — § 213. « Il te reprovent *le grant servise* que il
« l'ont fait. » — § 227. « L'ariere *garde* faisoit Henris. » — § 232.
« Et les eschieles des antaines *drecier sor les hauz mas* des nés. »
— § 249. « Tant en avoit que *ce n'iert* ne fins ne mesure. » —
§ 269. « Atot cent *chevaliers* de mult bone gent. » — § 277.
« L'empereres *respondi qu'il* voloit aler totes voies vers Sale-
« nique. » — § 280. « *Et d'enqui chevaucha* à Salenique, et se

¹ Cette omission est signalée en marge par Du Cange: dans son texte, il a substitué *parla* à *mostra*.

« herbeja devant la vile¹. » — § 356. « Furent mandé *li baron en l'ostel* l'empereor Baudoin. » — §. 363. « Se tindrent quoi « *les vis* devers als. » — § 365. « Ensi fu la fins de lor conseil « que *li dux de Venise* s'en riroit en l'ost. » — § 386. « Rodestoc « qui ere à *trois journées* loing de Costantinoble. » — § 413. « Fist « assaillir la cité *et la prist* par force. » — § 448. « Et les fist « herbergier d'une part, *et bien garder*, si que onc ne perdirent « vaillant un denier de rien qu'i aussient. » — § 466. « *Et pris-* « *trent conseil*, et li conseils si fu, » etc. — § 499. « Là fu feruz « *d'une sajete* li marchis Bonifaces de Montferat parmi le gros « del braz, desoz l'espaule mortellement. »

Je vais citer maintenant quelques omissions qui altèrent aussi le sens, mais que j'ai voulu signaler à part comme pouvant avoir été causées par cette circonstance que les mêmes mots, ou des mots ayant à peu près la même apparence, et se succédant à peu d'intervalle, ont pu être confondus par l'œil des copistes². Les caractères italiques sont réservés pour les mots omis; le lecteur discernera facilement parmi les autres mots ceux qui ont pu être la cause du bourdon.

§ 183. « Et quant il l'oïrent, de la joie *qu'il orent* ne convient « mie à parler. » — § 256. « La granz discorde qui i fu³, *si fu* « del conte Baudoin de Flandres. » — § 259. « Ensi furent eslit « li doze, et uns jorz pris *de l'eslection*, et à *cel jor qui pris fu*, « assemblèrent à un riche palais. » — § 287. « Et aussi lié cum

¹ Les mots *la vile*, si l'on ne rétablissait pas le passage omis (*et d'enqui chevaucha à Salenique*), se rapporteraient à la Serre, ce qui est inconciliable avec l'ensemble du récit.

² Il en résultait que les copistes passaient la portion intermédiaire du texte, en sautant, par mégarde, de l'un de ces mots à

l'autre. C'est ce genre d'omissions que j'appellerai particulièrement du nom de *bourdon*.

³ Du Gange cite eu marge la leçon *qui i fu*, et supprime *qui* dans le texte, parce qu'il n'a pas connu les manuscrits qui permettent de rétablir le sens à l'aide des mots *si fu*.

« li Franc en furent, *en furent* li Grieu dolant. » — § 309. « Et
« il envoya puis après l'empereor Alexi *et l'empereriz sa fame* en
« prison. » — § 350. « Et la vile fu mult fors et mult riche, et
« mult pleine de gent; *et il les assisent à mult poi de gent* devant
« deus des portes. » — § 408. « Et si com Diex volt souffrir les
« aventures, cil ne le porent *plus souffrir*¹. »

Voici d'autres passages qui manquent dans le manuscrit A et dans les textes collationnés par Du Cange, sans manquer dans les manuscrits BCDEF. Ces passages pourraient, il est vrai, se détacher du texte original sans en altérer le sens; mais, comme ils s'y encadrent naturellement, ce serait adopter l'hypothèse la moins vraisemblable que de les considérer comme des interpolations. J'ajoute qu'un autre motif engage à préférer l'hypothèse contraire : c'est que des répétitions de mots susceptibles d'être confondus par l'œil d'un copiste expliquent tout naturellement cette nouvelle série de bourdons.

Le paragraphe 152 est omis en entier dans l'énumération des corps de bataille dont se composait l'armée des croisés. La répétition du mot *bataille* a fait qu'un copiste, omettant les noms des Bourguignons dont se composait le sixième corps, a désigné le septième corps, dont le marquis de Montferrat avait le commandement, comme étant le sixième. — § 185. « Et li
« Grifon orent mis d'Englois et de Danois. . . . tresci que al
« palais de Blaquerne. *Einsint les amenèrent dès ci au haut palais.* »
— § 191. « D'autre part del port, devers l'Estanor *et devers*
« Galatas. » — § 205. « Lor sames, lor enlanz et lor avois. » —
§ 254. « Pour altesce *ne pour proesce* que il eust. » — § 259. « Et
« furent mis en une mult riche chapele qui dedenz le palais cre;
« *et ferma on l'uis par dehors, qu'il ne remest nus avec aus; et li ba-*

¹ Du Cange a imprimé *ne les porent sostenir*, ce que n'autorise aucun manuscrit;

il aurait dû, d'ailleurs, indiquer à la marge la lacune de A.

« ron et li chevalier remestrent en un grant palais dehors¹. » — § 268. « Ensi fu . . . devisé cil qui demorroient en Constantinople. En « Constantinople remest li quens Loeys . . . » — § 295. « Ensi « s'en vint l'empereres Baudoins par ses journées tant qu'il vint en « Constantinoble. » — § 317. « La novele li vint de Constanti- « noble (que li message son signour li contèrent) que Costantinoble « ere conquise. » — § 359. « Et li Comain et li Blac les commenciè- « rent à envair, et li cuens ot esté chaüs. » — § 360. « Telx i ot « qui bien le firent, et telx i ot qui le guerpirent. » — § 381. « Et « li mandoient que il se hastast plus tost de venir à als; et porce « que il se volt haster por plus tost venir . . . » — § 401. « Et les « halt homes fist escorchier toz vis, et tels i ot ardoir, et tels i ot « les testes colper. »

J'ai signalé jusqu'ici deux espèces de lacunes qui peuvent être comblées avec toute certitude dans le manuscrit A, les unes parce qu'elles altèrent le sens, les autres parce qu'elles peuvent être attribuées à des répétitions de mots, c'est-à-dire à une des causes les plus ordinaires des omissions commises par les copistes. Il serait trop long d'énumérer toutes les lacunes que j'ai constatées dans le même manuscrit, mais je veux en citer deux encore qui, par d'autres raisons, peuvent être comblées sans qu'on ait la crainte d'introduire une interpolation dans le texte original.

La première de ces lacunes existe au paragraphe 188, et c'est une de celles que Dom Brial n'a pas comblées, quoique les manuscrits B et C lui eussent permis de le faire. Il n'y au-

¹ D'après la leçon de B, que je cite ici, le bourdon a pu être causé par la répétition du mot *palais*. Si l'on préférerait la leçon de CDEF (*palais qui defors estoit*), on retrouverait ce mot *palais*; en outre, on

pourrait croire que, dans le texte original (où la forme *estoit* se rencontre plus rarement que *ere*), il y avait *palais qui defors ere*, en sorte que le mot *ere* serait une autre cause de l'omission.

rait point hésité, s'il eût remarqué d'ailleurs que les passages conservés dans ces deux manuscrits se retrouvaient dans le manuscrit A, au paragraphe 93, et qu'il fallait les rétablir au paragraphe 188 pour mettre d'accord le manuscrit A avec lui-même comme avec les autres manuscrits. Les mots en italique sont ceux que le manuscrit A omit au paragraphe 188 : « Et mener « dix mil homes à pié et à cheval (*telx à pié com nos vorrons, et telx « à cheval com nos vorrons*) en ses vaissiaus et à sa despense en la « terre de Babiloine, et tenir par un an; et en la terre d'oltre- « mer, à tenir cinq cens chevaliers à sa despense. » Il y a dans ce passage, comme on le voit, deux lacunes successives, et la seconde est causée par la répétition des mots *en la terre*.

L'autre lacune que j'ai annoncée se trouve au paragraphe 271. Dom Brial, à l'exemple de Du Cange, imprime ainsi ce passage : « Ensi com il fu devisé, si fu fait. L'empereres Morchuflex, « com il fu dedenz sa maison, l'empereres Alexis l'apela en une « chambre. » Il est évident qu'il y a là une construction irrégulière, et qu'on y remédierait facilement en mettant : « Com « l'empereres Morchuflex fu dedenz sa maison, » etc. Mais la leçon des autres manuscrits a le double avantage de faire disparaître cette irrégularité et en même temps de combler une lacune : « Ensi com il fu devisé, si fu fait. L'empereres Mor- « chuflex *i vint privément et à poi de gent, et com il fu dedenz sa « maison, »* etc.

Quarante-neuf lacunes qui altèrent l'intégrité du texte original, qui sont communes au manuscrit A et aux textes collationnés par Du Cange, qui, d'un autre côté, peuvent toutes se combler à l'aide des autres manuscrits, fournissent un ensemble de preuves bien suffisant pour m'autoriser à conclure que le manuscrit A et les leçons qui s'y rattachent appartiennent à la même famille.

J'ai noté dans le manuscrit B un nombre de lacunes tellement considérable, que, par cela même, je n'hésite pas à le ranger dans une autre famille, qu'il constitue à lui seul. Il est vrai qu'en thèse générale une copie où la négligence a multiplié les omissions ne cesse pas d'appartenir à la même famille que d'autres copies beaucoup plus complètes qui auraient été exécutées sur le même exemplaire. Mais, comme on ne connaît ni l'exemplaire d'où dérive le manuscrit B, ni aucune autre copie à laquelle cette origine puisse être assignée, je suis autorisé et, en quelque sorte, obligé à le ranger dans une famille à part. D'ailleurs, les lacunes dont je parle ne doivent pas être attribuées uniquement à la négligence d'un copiste; elles semblent être le plus souvent la conséquence de retranchements faits avec intention dans un texte qu'on se proposait d'abrèger. On s'explique ainsi que ces lacunes dépassent la proportion ordinaire, et qu'en même temps elles offrent, pour la plupart, un caractère tout différent de celles qui proviennent d'une simple négligence.

J'ai signalé tout à l'heure dans le manuscrit A quarante-neuf lacunes qui altèrent le sens ou qui s'expliquent par des répétitions de mots. Ce sont là des omissions involontaires, et non des retranchements faits avec intention. J'aurais pu en citer quatre-vingt-deux autres qui proviennent aussi de la négligence du copiste, parce qu'elles altèrent plus ou moins le sens, en tout cent trente et une omissions involontaires. D'un autre côté, j'avais noté dans le même manuscrit soixante-dix-sept lacunes qui pourraient, à la rigueur, être attribuées à des retranchements de mots inutiles au sens. L'hypothèse n'est pas vraisemblable, parce que le copiste du manuscrit A était un italien peu capable de faire, dans une phrase française, des suppressions intelligentes. Je dois même dire qu'il ne com-

prenait certainement pas tout ce qu'il copiait, et que, par bonheur pour Ville-Hardouin, résigné à son humble métier de copiste, il respectait même les passages les plus inintelligibles. Je supposerai néanmoins pour un instant qu'en nombre rond, sur deux cent dix lacunes reconnues dans le texte, il y en a quatre-vingts qui proviennent de retranchements volontaires. Or, sur trois cents lacunes que j'ai notées dans le manuscrit B, il n'y en a pas plus de cinquante qu'on puisse, en toute certitude, attribuer à des omissions involontaires, au lieu qu'on en trouve environ deux cent cinquante qui peuvent provenir de retranchements faits avec intention. Ce sont donc les cinq sixièmes des lacunes qui peuvent être attribués à des retranchements volontaires dans le manuscrit B, tandis que c'est par une concession peu vraisemblable qu'on arrive à en trouver un peu plus du tiers dans le manuscrit A. Pour expliquer une telle différence, il faut évidemment supposer que le texte du manuscrit B a été abrégé avec intention.

Avant d'en venir à ces retranchements faits avec intention, je signalerai dans le manuscrit B des lacunes qui altèrent le sens et qui, par conséquent, sont le résultat d'omissions tout involontaires. Je rappelle que ces lacunes n'existent pas dans les autres manuscrits.

§ 44. « Messires *Folques* li bons hom. » — Même paragraphe : « Et l'endemain si prist congié por raler *en son païs*, et por « atorner son afaire. » — § 54. « Neporquant de Plaisance se « partirent unes *mult bones genz.* » — § 56. « Ensi s'en ala li « quens *Loeys* et li autre baron. » — § 92. « Si vos fera... la « plus riche *aïe* à la terre d'oltremer conquerre. » — § 98. « Et « assurerent *la convenance* si con vos l'avez oï. » — § 121. « Et « quant il virent l'estoire si bele et si riche, *si orent tel honte* « qu'il ne s'ousèrent mostrer. » — § 182. « Et mandèrent le fil

« *l'empereor Sursac et les barons.* » — § 286. « Tant travailla
« *Joffrois li mareschais de Champaigne.* » — § 295. « L'empere-
« *res ne voloit mie perdre le duc de Venise ne le conte Loeys.* »
— § 301. « Et s'en ala à une cité que on apeloit l'Arthe, et
« *prist la file à un riche Grieu.* » — § 306. « Cil qui avoit murtri
« *son seignor l'empereor Alexi*¹. » — § 330. « Et Guillaumes la
« *dona à Joffroi de Vile Hardoin, et cil en devint ses hom et la*
« *garni de sa gent. Après alèrent à un chastel que on apele la*
« *Chalemate.* » — § 358. « Et assemblèrent à als, et les chaciè-
« *rent grant pièce, et li Commain recuerent sor als, et commencièrent*
« *à huer.* » — § 452. « Et ot laissié à Andrenople entre les
« *Griex un suen home qui ot nom Pierres de Radingheam.* » —
§ 468. « Et virent que se il atendoient lor genz et soffroient que
« *cil assaillissent cels de Chivetot, que il seroient mort ou pris.* »

Voici d'autres lacunes qui altèrent aussi le sens, et qu'on peut attribuer à des bourdons :

§ 5. « *Manasiers de l'Isle, Machaires de sainte Manchaut.* » —
§ 28. « *Nos l'otrians, nos l'otrians.* » — 51. « Aloient par autres
« *chemins à autres porz.* » — § 96. « Par la terre de Babiloine
« *ou par Grece iert recovrée la terre*² *d'oltremer s'ele jamais*
« *est recovrée.* » — § 254. « *Assemblez su li avoires et li gaainz; et*
« *sachiez qu'il ne fu mie toz aportez avant*³... assemblez fu et
« *despartiz des Frans et des Veniciens par moitié.* » —
§ 260. « *Seignor, nos somes acordé, la Dieu merci, de laire*
« *empereor; et vos avez tuit juré que celui cui nos eslirons a empe-*
« *reor, vos lo tendrez por enpereor.* » — § 347. « Et attendoit

¹ Dans ce même passage, les manuscrits CDE omettent les mots *son seignor*; mais ils n'omettent pas les mots *l'empereor*, qui sont indispensables.

² Voici la leçon textuelle de B : « sera la terre recovrée. »

³ Entre les mots *avant* et *assemblez*, il existe, dans tous les manuscrits, excepté dans F, un bourdon causé par la répétition du mot *aportez*; c'est par la répétition du mot *assemblez* que s'est produit le bourdon particulier de B.

« Henri son frere et totes les autres genz qui crent oltre le
« Braz. *Et li premier qui vindrent à lui d'oltre le Braz*, ce furent
« cil de Nichomie. » — § 370. « Si s'armèrent et envoièrent sa-
« voir quex genz ce estoient; *et cil trovèrent que ce estoient cil qui*
« retornoient de la desconfiture; *si retornèrent à als et lor dis-*
« *trent*¹ que perduz ert li empereres Baudoins. » — § 394. « Les
« povres et les menus qui ne valioient gueres, fist mener *en*
« *Hongrie*, et les autres qui auques valioient fist les testes coper. »
— § 395. « Et lors si se closent par defors de lices et de barres,
« et devisèrent une partie de lor gent *porce que il gardassent par*
« *defors lor lices et lor barres.* » — § 476. « Que *Esturions*, qui ere
« *amirals des galies Toldre l'Ascrc*, ere entrez à dix et sept galies
« en Boche d'Avic. »

Des mots de même apparence, confondus par le copiste, ont occasionné les nouvelles lacunes que je vais signaler; je les distingue de celles qui précèdent parce qu'elles n'altèrent pas le sens.

§ 45. « Guillaumes ses freres, Richars de Danpierre, *Oedes*
« *ses freres.* » — § 114. « Guis de Pesmes et Haimmes ses freres,
« *Guis de Couvelans, Richars de Danpierre, Odes ses freres.* » —
§ 152. « Guis de Pesmes, Haimmes ses freres, Othes de la
« Roche, *Richars de Dompierre, Odes ses freres.* » — § 162. « Li
« François disoient que il ne se savoient mie si bien aidier sor
« mer com il savoient par terre²; *mais quant il aroient lor chevaux*
« *et lor armes, il se sauroient miez aidier par terre.* » — § 163. « Et
« li naviles vint par dedenz le port, *dès ci que endroit els, et ce*
« *fu près del chief del port.* » — § 200. « Et des plus prisiez et des

¹ Cette seconde lacune existe dans B seul; les mots *et cil trovèrent que ce estoient* sont omis dans BF.

² Il manque ici, dans A, *par terre*; dans Ville-Hardouin.

CDE, *con il savoient par terre*; F porte *comme il fesoient par terre*, mais ce manuscrit omet la fin de la phrase, que reproduisent ACDE.

« plus amez. » — § 202. « Fors solement Johanis, qui ere rois de
 « Blaquie et de Bougrie, et cil Johannis si ere uns Blas. » —
 § 254. « Deus serjanz à pié contre un à cheval, et deus serjanz
 « à cheval contre un chevalier. » — § 268. « Et Miles li Braibanz
 « de Provins, et Manessiers de l'Isle. » — § 283. « Furent mult
 « destroit et mult irié, et mult se plainstrent. » — § 284. « Et
 « Guillaumes de Chanlite, et Hues de Colemi, et Othes de la
 « Roche. » — § 322. « Ansials de Kaeu, et Tieris de Los et
 « Tieris de Tendremonde. » — § 329. « Se combatirent as
 « Grioux, et les desconfirent et vainquirent; et i perdirent mult li
 « Grieu, et cil gaaignièrent assez chevaus et armes. » — § 332. « Et
 « bien li portèrent tesmoing cil qui là furent que par son bien faire
 « furent rescols. Et sachiez bien que mult furent près d'estre tuit
 « perdu. » — § 360. « Iqui remest el champ l'empereres Bau-
 « doins qui onques ne volt fuir, et li cuens Loeys; l'empereres
 « Baudoins fu pris vis, et li cuens Loeys fu ocis. » — § 381. « Que
 « ses freres l'empereres Baudoins ere perduz, et li cuens Loeys,
 « et li autre baron. » — § 384. « Ceste assemblée de ceste force. »
 — § 425. « Et li distrent que il ne feroient et distrent. » —
 § 439. « Qui estoit al pié del chastel, et qui tenoit adez assegié le
 « chastel. » — § 483. « Mult le fist bien Tyerris de Los et sa
 « gens; et fu abatus deus fois, et par force le remontèrent sa gens. »

J'ai à peu près épuisé la série des lacunes que je considère
 comme pouvant être attribuées à des omissions involontaires.
 J'y ajouterai pourtant (§ 12) : « Loys li cuens de Blois. » Je ne
 crois pas que les mots *li cuens* aient été retranchés avec inten-
 tion, parce que le personnage dont il s'agit n'est appelé nulle
 part ailleurs *Loys de Blois*, tandis qu'on l'appelle souvent ou
li cuens Loys ou *li cuens de Blois*, en conservant toujours son
 titre de comte, qui ne peut avoir disparu ici que par mégarde.
 Je crois de même que les mots *et Henris ses freres* (§ 170) ont été

oubliés et non retranchés, parce que le texte du manuscrit reproduit généralement la mention de toutes les personnes qui figurent dans un récit. A plus forte raison je considère comme tout à fait involontaire l'omission du texte entier des paragraphes 420 et 421, commençant l'un par : *Lors vindrent à une cité à doze liues de Costantinople*; l'autre par : *Sachiez que dedenz cinc journées de Costantinoble, etc.*

Je viens de signaler environ cinquante lacunes que des omissions certainement ou probablement involontaires ont produites dans le manuscrit B. J'ai à parler maintenant des lacunes qui peuvent provenir de retranchements volontaires. Ici je ne puis alléguer aucune citation qui par elle-même soit parfaitement décisive. Chaque lacune considérée isolément peut être attribuée à une omission purement involontaire, puisque des mots inutiles au sens d'une phrase peuvent, aussi bien que d'autres, échapper à un copiste inattentif. Mais il n'est pas vraisemblable que les étourderies d'un copiste aient porté presque toujours sur des mots qui étaient inutiles au sens. Voilà pourquoi je me crois autorisé à dire que, parmi les lacunes dont je vais parler, il y en a qui proviennent de retranchements faits avec intention. Dans quelle proportion, je n'essayerai pas de le déterminer; mais je vais signaler toutes celles qui peuvent s'expliquer ainsi.

Il peut sembler d'abord à peu près indifférent que les noms, les surnoms ou les titres de dignités ne soient pas toujours complètement reproduits dans le manuscrit B, du moment où chaque personnage y est suffisamment désigné. On ne voudrait pas non plus attacher trop d'importance à l'omission de quelques adjectifs ou de quelques adverbes qui disparaissent de certaines phrases sans qu'elles perdent de leur clarté. Mais, en faisant le compte de ces petites lacunes, on voit qu'elles

s'élèvent à près de quatre-vingt-dix, et qu'à cause de ce nombre même elles méritent d'être signalées. Je signale donc l'omission des noms de « Garniers (§ 5), Guighes (50), Loeys (52), Bonifaces (123, 252), Guis (124), Alexis (207), Baudoins (269, 351, 383, 423), Henri (500); » des surnoms de « Champlite (114), l'Isle (362), Vile Hardoin (457), Sainz (463), Los (433, 484). » Je signale également des titres de dignité rendus incomplets par l'omission des mots suivants : « Champaigne (32, 343), Constantinople (112, 182), Monferrat (252, 275), Blois (292), Romenie (343), Bogric (424, 451). » Voici la liste des adjectifs omis¹ : « bons (49), grandre (60), grant (107, 328, 455), halz, halt (109, 194, 233, 401), bel (147), autre (*448), tuit, toz (*196, 260, 487), riches (203), coi (365). » J'ajoute enfin l'indication des adverbes qui manquent dans divers paragraphes : « mult (25, 34, 147, 194, 197, 217, 265, 289, 290, 325, 329), bien (56, 184, 213, 231, 243, 307, 405), tote voie (89), onques (94, 248), contremont (127), longuement (180), tot (182, 261), là (182), emperialment (182), durement (217, 285), ariere (238, 405, 433), issi (270), encore (288), mais (290), après (291), auques (307), droit (322), plus (329), dedenz (454). »

Au lieu de citer dans l'ordre des paragraphes les nombreuses lacunes dont il me reste à parler, j'essayerai d'y établir des catégories : il sera plus facile ainsi de discerner les différents procédés à l'aide desquels on est venu à bout d'abrégier le texte du manuscrit B sans altérer sensiblement le sens des phrases ou la suite des récits.

On supprimait² un des attributs se rapportant à un même

¹ Je marque par un (*) les paragraphes où l'omission se renouvelle deux fois.

² Je n'entends pas dire qu'on pratiquât

toujours ce procédé ni ceux dont je parlerai; je veux prouver seulement qu'on en a usé dans plus d'une occasion.

substantif. « Cil *dui* halt home (4); qui ere des *trois* meillors
 « de l'Empire (401); *mult cler et mult bon* (25); je n'esprendroie
 « plait cestui *ne autre* (82); maint *autre* bon chevalier (148); des
 « *autres* hauz homes (185); *mult iert riche et plenteuroise* (113);
 « s'en ralèrent tuit à lor nés *chascuns* (131); et fu li conseils
 « des batailles devisez quantes *et quels* il en aroient (147); et
 « en i ot assez de bleciez *et de quassez* (171); ces granz rues
 « *marcheandes* ardoir (203); il ne furent *tuit mort ou pris* (216);
 « li avoires fust aportez *et assemblez* (252); *mult grant assalt et*
 « *mult fort* (353); pris et mort *et perdu* tuit (385); se il estoient
 « mort *ou vif* (438); et furent les noces haltes *et planieres* (458). »

Il arrive souvent que plusieurs substantifs se combinent ou se succèdent pour exprimer soit une même idée, soit des idées à peu près analogues. J'ai observé plusieurs retranchements portant sur des substantifs ainsi rapprochés. « En un vergier
 « à *l'abaie* madame Sainte Marie de Soisons (43); si prist son
 « frere *l'empereor* (70); vinrent *les galies totes et li vissier* (78);
 « comencièrent à movoir les nés *et li vissier* (110); por atendre
 « les nés et les galies *et les vissiers* (126); par les nés *et par les*
 « *vissiers* (232); et de lances *et d'arbalestes* (88); se partirent del
 « port *d'Avie* (127); et palefroiz, et muls, *et mules* (140); furent
 « *mult comunel. . . . de totes choses, et de mercheandises et*
 « *d'autres biens* (192); je sui emperere *par Dieu et par vos* (194);
 « entroient es barges *et en salvacions* (218); devant *le palais de*
 « Blaquerne (245); à la merci *de monseignor* l'empereor Bau-
 « doin (267); de toz biens, *de blez et de viandes* (310); sor l'
 « *lac d'aigue douce* (320); s'en tornèrent à *la cité de Moçon* (329);
 « il vindrent à *la cité d'Andrenople* (494); la praerie *de la cité*
 « d'Andrenople (497); ensi fu *la fins de lor conseil* (365); qui
 « estoient *genz à pié* (381); à toz lor chevaus *et à totes lor*
 « *armes* (393); et eschieles *et mains autres engins* (396); et les

« tors et les murs (401); à ses homes et à ses barons (402); les
 « cités et les chastiax (419); homes et fames et enfanz (442); à
 « la feste Toz sains (452); la file le marchis Boniface (458);
 « l'emperere et la soe gens (469); Coenes de Bethune et sa
 « gens (478); la gens de la terre d'Équise (476); et vaches et
 « bufles (492). »

D'autres retranchements portent sur des verbes qui en précèdent ou en suivent d'autres dans une même phrase, surtout quand ces verbes expriment des idées analogues. « Nos nos porchacérons et irons à altres passages (60); si s'armèrent li « chevalier et corurent en la terre (123); li cuens Baudoins. . . . « ala assaillir. . . . et li cuens Hues de Saint Pol, et cil qui à « els se tenoient alèrent à l'assaut (170); que il en porent traire « del feu ne eschamper (205); et lors s'armèrent tuit par l'ost et « chevalier et serjant, et traist chascuns à sa bataille (248); et « l'asist et tendi ses trés et ses paveillons entor (281); si s'en « parti et la laissa garnie de sa gent (289); trespassa Andrenople « et vint à Phinepople (311); et la gens de la terre le reçurent, « et li obéirent come à seignor; qu'i le virent mult volentiers (311); « et entrèrent en la terre de la Moréc et chevalchièrent trosque « à la cité de Monçon (328); vit que Jaques n'avoit mie granz « genz, et que il ne se gaitoit mie bien (331); ainz s'en issirent « l'endemain et la querpirent (339); et commencièrent à huer et « à traire (358); et les conduist et chevaucha trosques à une cité « qui Cariople ert apelée (373); il cuida que il venissent bien « seurement et que il n'eussent garde (381); s'en vindrent fuiant « à la Rousse et se recoillirent avec lor genz qui là dedenz « estoient (409); et al matin s'en partirent et querpirent l'Estanc- « nemac¹ (440); et il la trova garnie de toz biens, et se herberja

¹ C'est la leçon de A; il y a dans B: « se partirent de l'Estancmac, » parce que supprimant *et querpirent* il fallait suppléer *de*.

« devant (445); et corurent par tot le païs et gaaignièrent grans
« gaaïens (451); que il seroit d'une part et il venist d'autre (459);
« si bottèrent le feu dedenz et les artrent toz (470); guerpirent
« le chastel et laissièrent (471); que il estoient mort et que il
« avoient la terre perdue (477); et revindrent en Equise, et tro-
« vèrent Perron de Braieciel et Paien d'Orliens (479); si se comen-
« cièrent à esmaier et à desconforter et à mavaisement main-
« tenir (499). »

Je note à part, comme assez fréquentes, les suppressions relatives à des circonstances de lieu, de distance et de temps.
« Ot un saint home en France qui ot nom Folques de Nuilli (1);
« si se logièrent li pelerin fors de la vile, sor le port (108);
« ensi s'en vont contremont le Braz bien une lieue desor Constan-
« tinople (136); que il, por Dieu, s'alassent herbergier d'autre
« part del port devers l'Estanor (191); et furent passé en l'esté en
« la terre de Surie tuit (229); entrèrent tuit es nés, et traistrent
« les chevas es vissiers (236); tote la terre d'autre part del Braz
« devers la Turquie (258); et chevauchièrent par un jor, et
« ordenèrent lor bataille (329); trosque enz es paveillons et enz
« es hostiels (363); lors manda Joffrois de Vile Hardoin
« le duc de Venise en l'ost (364); et les genz fist mener en Bla-
« que ausi con de celi (417); si se comencièrent à embler de
« lui et par nuit et par jor (424); le jor de la veille de la feste
« monseignor saint Johan Baptiste en juing (428); à une autre
« cité loing d'iqui à une journée (445); il s'en commencièrent à
« venir par mer (462); si prist de vaissials ce que il en pot
« avoir par mer (463); s'en alèrent contreval le Braz vers Equise
« (479); fors de Boque d'Avic bien quarante miles (479). »

J'ai remarqué aussi, parmi les suppressions, quelques incises et d'autres mots qui pourraient se placer entre parenthèses, ou bien encore des sujets que le sens général permettait de

suppléer. « Et Venisien se comencent à croisier à mult grant
 « foison et à grant plenté; *en icel jor encor en i ot mult poi de*
 « *croisiez* (68); et il en avoient grant mestier, *quar il en avoient*
 « *pou* (126); seignor, *fait-il*, l'emperere Alexis vos mande. . . .
 « (143); la setime bataille fist li marchis Bonifaces de Mon-
 « ferrat, *qui mult fu granz* (153); adonc comencent *li marinier* à
 « ouvrir les portes des vissiers (157); si se desarmèrent; *que*
 « *erent mult las et travaillié* (181); que il, *por Dieu*, s'alassent
 « herbergier d'autre part del port (191); mult orent esté en
 « grant peril cele nuit; *que se lor naviles fust ars il aussent tot*
 « *perdu* (220); là ot si grant assemblée de gent que ce n'ere se
 « granz merveille non; *que chascuns voloit veoir qui seroit esliz*
 « (259); le jor de la feste monseignor saint Nicholas, *qui est*
 « *devant la Nativité* (319); ce fu granz joie que il nes i trova,
 « que perdu fussent sans nul recovrer *se il les eust trovez* (371);
 « ceste force *qui estoit iqui* ne fu avec les autres (384); jamais
 « *li Franc* n'aussent force (399); il n'en sorent mot, *qui estoient*
 « *el casal* (405); et il le durent bien faire, *que il n'estoient mie*
 « *bien à aise* (432); et lors se herbergièrent *li baron* en une mult
 « bone vile (439); por secoure les chaitis et les chaitives *que il*
 « *en menoit* (444); et furent tuit armé es vaissials, *les hialmes*
 « *laciez* (469); et jurent tote nuit *armé et aancrez lor vaissiaus*
 « (470); mandèrent. . . . que il les secorust; que, *se il n'avoient*
 « *secors*, il ne se poroient tenir (480); et *li marchis* demanda no-
 « velles de sa fille (496); lors devint li marchis hom de l'empe-
 « reor Henri, et tint de lui sa terre, *ensi con il avoit fait l'empeor*
 « *Baudoin son frère* (496). »

En même temps qu'on élaguait, sans grande difficulté, des mots en quelque sorte isolés et indépendants du reste de la phrase, on savait aussi en détacher d'autres qui servaient de liaison entre deux idées. « Gilles de Traseignies, *qui ere hom*

« liges au conte Baudoin (54); l'empereres Baudoins i laissa
« Eustaice de Salebruit, *qui ere uns chevaliers de Flandres mult*
« preuz et mult vaillanz (273); se vos voliez *otroier* que je preisse
« le signe de la croiz (65); la chevalerie de l'ost *erraument qu'ele*
« *ot* oï le cri, si s'armèrent tuit (219); et de l'emblem, cil qui
« en fu revoiz, *sachiez que il en fu fait granz justise* (255); l'em-
« pereres Baudoins *chevalcha tant que il vint devant Messinople*
« (274); endementre que *ce fu*, l'empereres Baudoins ot fait ses
« affaires vers Salenique, si s'en parti (289); si ordenèrent lor
« afaire *et fu devisé* que Joffrois li mareschaus et Manessiers de
« l'Isle garderoient l'ost (354); quant il oïrent dire que Naples
« estoit prise par force, et que Johannis avoit fait occirre les
« genz qui estoient dedenz, *si se mist uns si granz esfroiz en als*
« *que il se desconfissent par als meismes* (415); bien i ot vint
« mil que homes que lames que anfanz, et bien trois mil chars
« *chargiez* de lor robes et de lor hernois (448); ensi les tint
« l'empereres *assis* à ses dix sept vaissiaus (470). »

Les suppressions que je vais citer portent aussi sur des mots qui, loin d'être indépendants des autres mots, s'y rattachent par des liens plus ou moins étroits, surtout à titre de compléments grammaticaux. « Et dona plain pooir à Nevelou, l'evesque de Soisons . . . de lier et deslier *les pelerins* (107); « ce fu une des plus doutoses choses à *faire* qui onques fust (154); et mult fu Notre Sire loez pitousement par als toz *de ce que en si petit de terme les ot securuz, et de si bas con il estoient les ot mis al desore* (183); li peres asseura les convenances si con li fils les avoit assurees *par sairemens et par chartes pendanz bullées d'or* (189); nus ne vos en sauroit dire la fin d'or et d'argent (250); et chascuns saisi de la terre *endroit soi* tant con il pot (266); la duchée de Nique qui ere une des plus haltes *honors* de la terre de Romenie (304); onques mais cors

« de chevalier mielz ne se defendi *de lui* (360); et garni li dux
 « de Venise Rodestoc *de Veniciens* (386); et nulle convenance
 « *que il lor fist* ne lor tenoit (418); et demandèrent *le convine*
 « combien Johanis avoit de gent (429); onques plus perillouse-
 « ment *genz n'alèrent querre bataille* (431); lors semoust l'em-
 « perere Henris *quanque il pot avoir de gent*¹ (443); en i ot tant
 « *venuz* que il orent la force (470); novelement repoplée *de*
 « *gent* (491); il avoit tant de lor anemis *entre als* que li uns ne
 « pooit venir à l'autre (495). »

J'arrive à une dernière série de suppressions, portant sur des explications accessoires qui ne me paraissent pas rentrer dans les catégories précédentes. « Lors furent li ostel departi
 « à chascun endroit soi, *tel con il afferi* (87); et l'abbes de Vaus
 « et cil qui à lui se tenoient reprecchoient mult sovent et disoient
 « que tot ce ere mals; *mais alassent en la terre de Surie, et feissent*
 « *ce que il porroient* (97); et se rengent par devant lor lices, et
 « lor serjant et lor escuier *à pié par derrière les cropes de lor che-*
 « *vaus* (178); et tenoit bien li frons del feu, si cum il aloit
 « *ardant, demie lieue de terre* (204); cil qui en eschampèrent
 « s'en vindrent *fuiant* à la Rousse (209); et furent à grant plenté
 « de haltes *genz, et mult sembla bien corz à riche prince* (212); et
 « dut estre pris *ses cors domaines* (228); ensi laborèrent *d'une part*
 « *et d'autre* (233); et aprochièrent tant à la tor, l'une *d'une part* et
 « l'autre *d'autre* (242); là refu li tresors si très granz *trovez* (250);
 « six vins chevaliers *de mult bone gent* (310); une compaignie *de*
 « *la bone gent* de l'ost (434); l'empereres Baudoins fu remés en
 « Costantinoble et li quens Loeyes *à poi de gent* (314); et² *sachiez*

¹ Le verbe *semoust* du manuscrit A exige un complément; mais le manuscrit B y substitue *s'esmut*; ce dernier verbe pouvait avoir le complément indirect à *quanque*,

etc., sur lequel aura porté la suppression.

² La suppression s'étend ici à une phrase entière qui termine le récit d'une expédition heureuse.

« *que mult fu bien pris à cele gent; et fisent bien en la terre lor*
« *volonté par l'aïe de Dieu (320); et vindrent bien en cele route*
« *cent chevalier (347); ensi fisent la Pasque devant Andrenople*
« *à pou de gent et à pou de viande (353); gaignier les avoïrs*
« *de la vile (391); et orent tant alé sofrant que il virent la Rousse*
« *à mains de demie lieue; et cil adès les tindrent plus près; et*
« *lu la noise granz sor als (408); une des graignors dolors et*
« *des graignors domages avint à cel jor et des graignors pitiez*
« *qui onques avenist à la crestienté de la terre de Romenie (409);*
« *et sachiez que mult alèrent perilleusement cil qui alèrent, que on a*
« *pou veu de si perillouse rescousse; et chevauchièrent trois jors*
« *parmi la terre à lor aoemis (436); et tote la terre se rendi à*
« *lui et obéi, et iverna el país (456). »*

Pour montrer que le manuscrit B constitue à lui seul une famille j'ai cru nécessaire de citer un nombre considérable de lacunes qui n'existent pas dans les autres textes. Un autre motif m'engageait à entrer dans ces détails, c'est que ce manuscrit doit être considéré comme inédit, puisqu'il n'est connu que par un petit nombre de variantes : or, tout en étant d'un ordre secondaire, il mérite cependant qu'on indique à quels signes se reconnaîtrait quelque autre exemplaire du même texte. Je ne serai pas obligé d'entrer dans les mêmes détails pour établir les caractères distinctifs de la troisième famille. Ces caractères sont communs aux trois manuscrits C D E, et un simple choix fait parmi les passages que je pourrais alléguer suffira amplement pour montrer que ces trois textes, malgré de rares et légères différences, ont nécessairement une même origine. D'ailleurs, comme les textes des manuscrits C et D ont été publiés par M. Buchon en 1840, chacun pourra au besoin y chercher un supplément aux preuves que je vais donner.

Je commence par citer un certain nombre de lacunes qui

altèrent le sens, et que j'attribue par conséquent à des omissions involontaires. § 4. « Quant cil dui *halt home* s'encroissèrent. » — § 34. « Mais les aventures avient ensi con Dieu plaist, *ne n'orent nul pooir que plus assemblissent en l'ost. Ce fu granz domages, que mult estoient preu et vaillant. Et ensi se partirent.* » — § 47. « *Ensi chevauchièrent*¹ parmi Bourgogne. » — § 47. « En une ysle que on appelle Saint Nicolas, enz el port. » — § 88. « Poi i ot des rues où il n'eust grant estor d'espées *et de lances et d'arbalestes et de darz*². » — § 93. « Il set que vos avez mis *le vostre*³, et que vos iestes povre. » — § 112. « Il fist son tré tendre enmi l'ost, et li marchis de Monferrat *le suen delez*, en cui garde li rois Phelippes l'avoit commandé. » — § 123. « Enqui si pristrent conseil li baron; *si s'en ala* li marchis Bonifaces. . . » — § 131. « Il i a isles ci près. . . *qui sont habitées de genz.* » — § 218. « *Et entroient es barges et en salvacions, et traioient as noz qui rescooient le feu; et en i ot de bleciez.* » — § 293. « Li marchis s'est mis sor als *del contenz qui est entre vos et lui.* » — § 379. « Mult fait mal qui *por paor de mort* fait chose qui li est reprovée à toz jorz. » — § 489. « Et la delivra à Toldre l'Ascre *por abatre.* »

J'indiquerai maintenant d'autres omissions que je crois également involontaires parce qu'elles rentrent dans la classe des bourdons. § 25. « Ensi les mist, puis cent, puis deux cenz, *puis mil*, tant que *tuit le creantèrent et loèrent; puis en assembla bien dix mil en la chapelle.* » — § 56. « Et li Venisien lor firent

¹ Je note cette lacune comme particulière aux manuscrits CDE, bien que ces deux mots manquent dans F; mais ce manuscrit n'offre point ici une ressemblance réelle avec les trois autres, parce qu'il y existe une lacune beaucoup plus considérable, qui comprend quarante et un mots,

laquelle commence avant et se poursuit après la petite lacune de CDE.

² B omet *d'arbalestes*; F substitue *maces* à *darz*.

³ B, *mis tout vostre avoir*; F, *tout mis*; CDE suppriment donc seuls le régime, qui est indispensable au sens.

« marchié si plenturos *con il convint*¹ de totes les choses que il
« covient à chevaus et à cors d'omes. » — § 70. « Et si avoit un
« frere qui avoit à nom Alexis, *que il avoit rachaté de prison de*
« *Turs. Icil Alexis si prist. . .* » — § 92. Porce que vos alez por
« Dieu et por droit et por justise. » — § 103. « Que il feroient
« *ce que il lor manderoit. Et il lor manda. . .* » — § 105. « Et
« eslistrent messages deus chevaliers et deus clers *telx qu'il*
« *savoient qui bon fussent à cest message. Des dens clers fu. . . .* »
— § 115. « *Et que il ne se honissent, et que il ne nos toillent la*
« *rescosse d'oltremer.* » — § 162. « Il ne se savoient mie si bien
« *aidier sor mer com il savoient par terre*². » — § 169. « Et perdi
« son cheval al pont de de la porte, *qui li fu morz*³; *et maint le*
« *furent mult bien qui à celle mellée furent. A cele porte desus le*
« *palais de Blaquerne. . . .* » — § 204. « Ensi porprist li feus
« desus le port à travers, très ci que parmi le plus espès de la
« *vile et trosque en la mer d'autre part.* » — § 252. « Et de par
« les barons, *et de par le duc de Venise.* » — § 292. « *Li uns des*
« *messages fu uns chevaliers de la terre le conte Loeyz de Blois et ses*
« *hom liges; et fu apelez Beghes de Fransures, sages et enparlez; et*
« *dist le mesage son seignor. . .* » — § 319. « Et si en fu ba-
« taille à mult grant meschief à la nostre gent; *que cil avoient*
« *tant de gent*⁴ que n'ere se merveille non. » — § 362. « Et lors
« orent plus grant bataille; *et tuit cil qui vindrent en la chace qu'il*
« *porent retenir, si les mistrent en lor bataille.* » — § 368. « Et ensi
« en vinrent puis la desconfiture qui ot esté le joiedi à soir; *si*
« *vindrent en Costantinople le samedi à soir.* » — § 403. « Et uns

¹ BF reproduisent les trois mots omis dans CDE, mais en omettant les sept mots suivants: la leçon de A, qui est complète, se trouve donc justifiée par la comparaison des autres manuscrits.

² Il manque ici dans A, *par terre*; dans

B, *il savoient*; F *porte coume il fesoient par terre.*

³ B omet seulement les quatre premiers mots, *qui li fu morz.*

⁴ D omet en outre *que n'ere se merveille non.*

« Griens qui se tenoit à als; *et nuls des Griens ne se tenoit à als*
 « *que cil.* » — § 416. « Il ne trovassent jà qui les assaillist, ne
 « *Johannis ne tornast jà cele part. Et quant Johannis oï que il s'en*
 « *estoient fui, qui ere bien à demie journée loing de qui, chevaucha cele*
 « *part.* »

J'ai cité jusqu'ici trente lacunes que j'attribue à des omis-
 sions involontaires; j'arrive à celles qui n'altèrent pas le sens,
 et qu'on pourrait expliquer par des retranchements faits avec
 intention. J'en compte quarante-six. « Si les honora mult *et*
 « *il et les autres genz;* et les virent mult volentiers (§ 15); qui
 « *Blanche avoit non, mult bele, mult bone,* qui ere fille le roi de
 « *Navarre, qui avoit de lui une filliete* (§ 37); les premières nés
 « qui vindrent devant la vile *aancrèrent et atendirent les autres*
 « (78); con il vint as contes *et as barons* (82); la plus granz
 « *dolors qui onques avenist* (89); là ot parlé en maint endroit (95);
 « *li abes de Loz, qui mult ere sainz hom et prodom,* et altre abbé
 « qui à lui se tenoient (97); que il feroient le message *en bone*
 « *foi* et que il repaireroient à l'ost (105); *si en ot grant pitié,*
 « et lors manda as barons et as pelerins salut (107); li matins
 « fu biels *un poi après le soleil levant* (156); et li Venisien comen-
 « cent à envoyer chevaus et palefroiz à l'ost *en batiaus* de cels
 « que il avoient gaaigniez (175); cele nuit *domaignement,* l'em-
 « periere Alexis (182); Morchusses *demainement,* et li autre qui
 « avec lui estoient (222); où il se fioit mult, *il et li autre Gré*
 « (228); ensi fu li consels *acordez et l'os semoute,* et devisé cil
 « qui demorroient (268); lors assemblèrent el palais de Bla-
 « *querne li dux de Venise, et li cuens Loeyz de Bloys et de Char-*
 « *tein et li autre baron*¹ (283); et li autre baron *qui sunt dedenz*
 « *Constantinoble* (293); et Joffrois li mareschaus de Cham-

¹ CDE, « lors s'asanèrent tout li baron de Constantinoble ou palais de Blaquerne. »

« paigne *li tierz* (296); por tenir la pais tel cum *cil* la devi-
« seroient *sor cui il s'ert mis* (297); et li fu rendue Salenique et
« *la terre* (299); il aroit creant message *ou ses lettres pendanz*
« (299); qui ere *laborée* en forme d'empereor (308); et avoit la
« *file* l'empereor Alexi à fame, dont il clamoit la terre, *celui cui*
« *li Franc avoient chacié de Costantinoble et qui avoit son frere*
« *traiz les ialz* (313); et li cuens Hues de Saint-Pol *qui malades*
« *ere d'une grant maladie de gote qui le tenoit es genols et es piez*
« (314); et cil s'en issirent et comencièrent la bataille (323);
« niés Joffroi le mareschal . . . *fil son frere* (325); là si fu mor-
« *Drues d'Estruen, qui fu mult prenz et vaillanz, dont granz dialz*
« *fu* (332); mais *vielz hom ere et gote ne véoit* (351); l'endemain
« recrurent d'une rote de serjanz à cheval, *mais bien fust mes-*
« *tiers que il valsissent plus que il ne valoient* (351); lors manda
« Joffrois le duc de Venise en l'ost, *qui viels hom ere et gote*
« *ne véoit, mais mult ere sages et preus et vigueros*; et li manda
« que il venist à lui (364); or lairons de cels de Costantinoble
« *qui en grant dolor sont* (369); quar il n'i aussent riens perdu,
« *mais ne plot à Dieu* (384); cil qui parloient del plait n'en so-
« rent mot, *ainz lor en pesa mult* (391); qui ot ocis cels *en traïson*
« qui s'erent rendu à lui (398); quant li Grieu virent ce, *qui*
« *estoit avec lui* (424); lors vint la novele *en l'ost des Frans*
« que (433); les homes et les femes *et les proies* (444); si
« s'enfuirent *es montaignes* (445); ensi s'en rala li mesages *Othes*
« *de la Roche* à Salenique (450); si que il pooient venir main à
« main as espées et as lances à cels de dedenz; *ensinques i fist*
« *de mult granz assaus* (473); Tyerris de Los *qui ere seneschaus*
« *de Romenie* (478); si *tornèrent arriere* et revindrent en Equise
« (479); Tierris de Los, *li seneschaus qui ere à Nichomie* (482);
« fu abatuz et remontez, *et fu rescous* (483); et sejourna l'em-
« pereres en la praerie *defors la vile bien quinze jors* (494); et

« cil qui remestrent avec lui (*et ce fu po*) furent mort (§ 499). »

Au point où j'en suis arrivé, je rappellerai que plus de deux cents lacunes communes au manuscrit A et aux textes collationnés par Du Gange sont les caractères certains de la première famille; que le manuscrit B se range dans la seconde à cause de trois cents lacunes qui lui sont propres; enfin que les manuscrits CDE appartiennent à une troisième famille, exempte des cinq cents lacunes signalées dans les deux premières, mais reconnaissable à soixante-seize autres lacunes existant seulement dans ces trois manuscrits.

Le manuscrit F se rattache à une quatrième famille dont les caractères offrent la même certitude, en même temps qu'ils sont infiniment plus nombreux. Ce texte diffère tellement des autres, qu'on n'en finirait pas si l'on en voulait signaler toutes les variantes; il n'est même pas toujours possible d'en indiquer les lacunes avec précision, tant le travail de remaniement a entraîné de changements et d'altérations. Je m'arrêterai donc de préférence aux passages qui se prêtent le plus facilement à un travail de collation, et je commencerai par signaler quelques lacunes rentrant dans la classe des bourdons.

§ 6. « Jofrois ses freres, *Hervis de Belveoir, Roberz de Froevile,*
« *Pierres ses freres.* » — § 47. « Après la Pasque, entor la Pen-
« tecoste, encomencièrent à movoir li pelerin *de lor païs. Et*
« *sachiez que mainte lerne i fu plorée de pitié al departir de lor païs,*
« *de lor gens et de lor amis. Ensi chevauchièrent parmi Borgoigne et*
« *parmi les mozz de Mongeu, et par Moncenis et par Lombardie; et*
« *ensy comencièrent à asembler en Venise.* » — § 51 « S'en
« aloient par autres *chemins à autres porz.* » — § 84. « Or somes
« nos honi se nos ne l'aidons à prendre. *Et il vienent al duc et li*
« *dient : Sire, nos le vos aiderons à prendre.* » — § 102 et 103.
« *Johans de Froeville, Pierres ses freres et maint altre : et li saire-*

« ment que il firent ne furent mie bien tenu, que il ne repairièrent pas
 « en l'ost. Lors revint une nouvelle en l'ost qui fu volontiers oïe : que li
 « estoires de Flandres dont vos avez oï arrieres ere arivez à Marseille.
 « Et Johans de Neele chastelains de Bruges » — § 114.
 « Odes li Champenois de Chamlite, Jacques d'Avennes, Pierres
 « d'Amiens, Guis li chastelains de Coci, Ogiers de Saint-Cheron¹,
 « Guis de Capes. » § 123. « Ensi corut l'oz trosque à Nigre. Ni-
 « gre si est une mult bone ysle, et une multe bone citez que on apelle
 « Nigrepont. » — § 127 et 128. « à une abbaïe qui ere à
 « trois lieues de Costantinoble. Et lors virent tot à plain Costan-
 « tinoble cil des nés et des galies et des vissiers; et pristrent port et aan-
 « crèrent lor vaissiaus. Or poez savoir que mult esgardèrent Costanti-
 « nople cil qui onques mais ne l'avoient vue. » — § 161 et 162.
 « Là en i ot assez de morz et de pris. Enst fu li chastiaus de
 « Galathas pris. » — § 186. « et les quatre messages.
 « Par l'acort as autres messages mostra Joffrois de Ville Hardoin
 « li mareschans de Champaigne la parole. » — § 201. « En l'ost
 « remaint li cuens Bandoins de Flandres et de Hennaut et li cuens
 « Loeyz de Blois. » — § 270. « Et l'empereres Alexis respondi
 « que bien fust-il venus come ses fils, que il voloit que il aust sa
 « file à fame, et seroit de lui son fil. » — § 298. « Il ala avec als
 « en Costantinoble, et mena bien cent chevaliers avec lui; et
 « chevauchèrent tant par lor journées que il vindrent en Costanti-
 « noble. » — § 335 et 336. « Cil qui eschapèrent s'en alèrent
 « fuïant à une cité que on apele Andrenoble, que li Venicien
 « tenoient à cel jor. Ne tarda gaires après cum cil d'Andrenoble se
 « rebelèrent². » § 344. — « Et s'en erent tuit alé à Andrenoble.

¹ Réparant en partie son erreur, le copiste reproduit ici la liste précédente, mais sans répéter le nom d'Ogier de Saint-Cheron (ou de Saint-Tenon comme il l'appelle), nom qui se trouve ainsi transporté

Ville-Hardouin.

entre Odes li Champenois de Coci et Odes li Champenois de Chamlite.

² Le copiste a raccordé les deux membres de phrase, en mettant ici qui se rebellait.

« *Et cele citez ere à neuf lieues françoises près d'Andrenople.* » — § 357. « *Et li Commain corent trosque à lor paveillons, et li criz lieve et il corent as armes.* » — § 363. « *Et hardièrent à cele bataille as ars et as sajettes, et cil de la bataille se tindrent quoi les vis devers als.* » — § 381. « *Et li mandoient que il se hastast plus tost de venir à als. Et porce que il se volt haster por plus tost venir, si laissa les Hermins.* » — § 387. « *Et quant il vindrent à Salembrie, une cité qui ere à deus journées de Costantinoble, qui ere l'empercor Baudoin.* » — § 418. « *Et d'iqui chevaucha à la cité de Daïn, qui ere mult forz et bele; et la genz ne l'osèrent tenir; si li fu rendue, et il la fist fondre et abatre. Après chevaucha à la cité del Churlot.* » — § 432. « *Et se loja sor les plus bels prez del monde sor la riviere d'Andrenople. Quant cil d'Andrenople les virent venir.....* » § 452. « que il ne porent plus ostoier por l'iver. Et lors s'en torna l'empereres Henris et tuit si baron vers Costentinoble, qui mult furent lassé d'ostoier. » — § 454. « *Et gaaignèrent granz gaainz et granz proies; et amenèrent dedenz lor isle les qaaiens et les proies.* » — § 463 et 464. « *Si l'asistrent par mer et par terre le semadi de mi quaresme. Laienz avoit quarante chevaliers de mult bone gent, et Machaires de Sainte Manehalt en ere chevetaines; et lor chastials estoit encor pou fermez, si que cil pooient avenir à els as espées et as lances. Et les assaillirent par mer et par terre mult durement.* » — § 492. « *Et chascun jor aloient gaaignier li coreor parmi la terre, et la terre si ere plaine de montaignes.* »

Les vingt-cinq lacunes que je viens de signaler suffiraient pour montrer que le manuscrit F constitue à lui seul une nouvelle famille. Mais à côté de ces lacunes, qu'on doit attribuer à de simples inadvertances, il en est d'autres qui peuvent provenir de retranchements faits avec intention. Je me con-

tenterai de citer celles que j'ai notées dans les vingt premiers paragraphes.

« Cil Folques, dont je vous di (§ 1); sachiez que la renomée
« de ce saint home ala tant que..... (2); ele vint à l'apostoile
« de Rome Innocent (2); et mult s'en croisièrent por ce que li
« pardons ere si granz (2); et nevou le roi d'Engleterre de l'autre
« part (3); avec ces deus contes (4); mult fu granz la renomée
« par les terres (4); Garniers li evesque de Troies (5); Guis dou
« Plaissié ses freres (5); et maintes autres bones genz dont li livres
« ne fait mie mencion (5); et maint autre dont li livres ne fait mie
« mencion (6); et maint autre prodome dont li livres ere se taist (7);
« le jour que om prent cendres (8); se croisa li quens Baudoins
« de Flandres et de Hennaut à Bruges (8); et maint plusor pro-
« dome dont li livres ne parole mie (8); et maint autre que nos ne que-
« noisons pas (9); li quens Jofrois del Perche (10); il envoie-
« roient messages les meillors que il poroient trover (11); que cil
« six feroient..... en quelque leu que il alassent¹ (13); ensi mu-
« rent li six message con vous avez oï (14); qui ot à nom Henris
« Dandole, et ere mult sages et mult prouz (15); si se merveillèrent
« mult porquel afaire², etc. (15); et porroient dire ce que il requeroient
« (17); il attendirent tresci que au quart jor que il lor ot mis
« (18); el palais qui mult ere riches et biaux (18); le duc et son
« conseil en une chambre (18); con vos et la vostre genz (18); que
« vos aiez pitié de la terre d'oltremer et de la honte Jesus Crist (18);
« et bien semble que il béent à halt afaire (19); dites et retraites
« (20); se nos i poons metre nostre grant conseil et le commu
« de la terre (20). »

Il résulte de cette collation partielle que, pour vingt paragraphes seulement, il existe dans le manuscrit F trente lacunes

¹ Les mots omis par F ont pour équivalents dans CDE par tous lieux.

² Cette lacune s'étend jusqu'à la fin du paragraphe.

qui peuvent être attribuées à des retranchements faits avec intention. On en peut conclure que, pour le texte entier de Ville-Hardouin, le nombre de ces lacunes s'élèverait à plus de sept cents. Je ne présente pas ce chiffre comme le résultat d'un compte rigoureux, mais comme une évaluation que l'étude attentive du manuscrit rend tout à fait vraisemblable. Je suis donc autorisé à ne pas poursuivre plus loin cette vérification.

II.

RAPPORTS ET FILIATION DES FAMILLES.

Je me suis attaché jusqu'ici à rechercher si, à l'aide des lacunes existant dans certains manuscrits, on pouvait les distinguer entre eux et les ranger par familles. Après ce premier problème, il s'en présente un autre, qui est plus difficile à résoudre, c'est de rechercher s'il y a entre certaines familles des traits de ressemblance qui permettent de les rattacher à une souche commune. Sans prétendre arriver à une démonstration rigoureuse, je m'estimerais heureux si je pouvais présenter des conjectures qui parussent avoir quelque degré de probabilité. J'aurai en tous cas signalé, dans les manuscrits de Ville-Hardouin, un certain nombre de passages qui méritent de fixer l'attention des critiques. Je continuerai à m'occuper des lacunes, en commençant par noter celles qui sont communes au manuscrit A et à certains autres manuscrits.

Dix lacunes sont communes aux manuscrits A et B; mais, comme il en existe d'autres dans le manuscrit B, et en nombre beaucoup plus considérable, qui le rattachent à la troisième famille, comme il est, d'ailleurs, fort difficile de s'expliquer comment il existerait dans le manuscrit B une double série de

lacunes le rattachant, d'une part à la première famille, et de l'autre à la troisième, il convient, avant tout, d'examiner si les dix lacunes dont il s'agit doivent nécessairement dériver d'un texte commun, ou si elles peuvent s'être produites fortuitement dans les deux manuscrits.

Je ferai d'abord observer que six de ces lacunes peuvent être rangées dans la classe des bourdons, et que, par conséquent, il n'y a rien d'in vraisemblable à supposer qu'une même cause d'erreur a pu agir sur deux copistes différents et amener les mêmes résultats. § 18 : « vos prient por Dieu que « vos aiez pitié de la terre d'oltremer et de la honte Jesu Crist ¹, « et que vos veuillez mettre paine coment il puissent avoir navie. » — § 28. « Et tuit li autre s'escrevèrent à plorer de la pitié et s'escrièrent. » — § 174. « Et cil des vissiers saillent fors et vont « à la terre; et cil des granz nés entrent es barges et vont à la terre. » — § 270. « Et lors parlèrent ensemble; et li dona sa fille et s'alièrent ensemble. » — § 374. « Joffrois li mareschus fist l'avantgarde, et cil firent l'arrière garde qui le jor l'avoient faite. »

Le sixième bourdon doit être signalé plus particulièrement à l'attention du lecteur. § 295. « Ensi s'en vint l'empereres « Baudoins [par ses journées tant qu'il vint] en Constantinoble. » A omet tout ce qui est entre crochets; B omet seulement les mots soulignés. Voilà donc un bourdon causé par la répétition du mot *vint*, qui se produit à la fois dans deux manuscrits, sans dériver cependant d'un texte antérieur, puisque, dans un des deux manuscrits, il manque trois mots de plus que dans l'autre. J'en conclus qu'un petit nombre de bourdons communs

¹ Le manuscrit A ajoute ici *vengier*, mot inutile, qui laisse la phrase incorrecte. Les mots rétablis d'après CDE se rattachent mieux au verbe *prient* que la

leçon de F « porce que vos metez conseil; » l'une et l'autre leçon expliquent d'ailleurs le bourdon causé par la répétition des mots *que vos*.

à deux manuscrits ne suffisent pas pour prouver que les mêmes bourdons eussent existé dans un texte antérieur d'où les deux manuscrits les auraient tirés.

Trois autres lacunes ne fournissent pas non plus de preuves bien décisives, parce qu'elles portent chacune sur deux mots au plus, et que de si courtes omissions peuvent s'expliquer par l'inadvertance des copistes. § 11. « donroient plein pooir « à aus¹. » — § 165. « Six ou sept fois les covenoit *le jor armer.* » — § 301. « Et granz pars *des Grioux* se tindrent à lui. » Reste une dernière lacune, qui est plus étendue. § 450. « [*Lors prist* « li empereres conseil, *et la somme dou conseil si fu tels que*] li « mariages fu asseurez. » Ici encore les deux manuscrits ne s'accordent pas tout à fait; on lit dans A, « et fu asseurez li mariages, » et dans B, « *lors* fu asseurez li mariages. » Il ne semble donc pas que la leçon de A dérive du même texte que celle de B, puisqu'elle omet le mot *lors* qui existe dans B comme dans CDEF. En tout cas, l'hypothèse d'une omission fortuite se concilie plus facilement avec l'ensemble des faits que celle d'une lacune qui dériverait d'un texte commun et constituerait comme un vice originel de ces deux manuscrits.

C'est la même hypothèse que je propose pour expliquer l'existence simultanée de quatre lacunes dans les manuscrits A et F. Il y en a une qui rentre certainement dans la classe des bourdons. § 224. « Et si i furent li evesque et toz li clergiez. « *A ce s'acorda toz li clergiez.* » Une autre peut aussi être attribuée à la même cause. § 11. « Maint consoil i ot pris et donné; « *mais la fins dou conseil si fu tels.* » C'est d'ailleurs une omission trop courte pour qu'on en tienne compte. Si on écarte par la même raison celle du paragraphe 217, « les comencent

¹ F remplace à aus par leur.

« à rescore *du feu*, » il ne restera plus à citer qu'une lacune au paragraphe 361 : [« Halas! com dolereuse perte fu là faite. »] C'est une omission isolée, qui peut être considérée comme purement fortuite.

Tel est encore, si je ne me trompe, le caractère de sept lacunes que j'ai notées à la fois dans les manuscrits A, B et F. L'une est causée par un bourdon. § 489. « Il *li* delivra Equise, « *et la delivra* à Toldre l'Ascre. » Je citerai ensuite quatre lacunes très-courtes. § 18. « Nule genz n'ont si grant pooir *d'aus* « *aidier*. » — § 115. « que il ne *nos* toillent la rescosse « d'oltremer. » — § 289. « Il avoit grant partie de la terre entor « *conquise*. » — § 497. « à l'issue *d'esté* el mois¹ d'octubre. » Restent deux lacunes moins courtes, et qui cependant n'établissent pas que les manuscrits ABF dérivent immédiatement d'un autre exemplaire où elles se seraient déjà produites. Il est question, au paragraphe 343, de renforts que l'empereur envoyait à Geoffroi de Ville-Hardouin à mesure qu'ils lui arrivaient. « L'empereres Baudoins renvoia après Joffroi le mareschal quanque il pot avoir de gent, *tout ensi com il venoient*. » Les manuscrits CDE fournissent les cinq mots omis dans ABF; mais la leçon de A est la seule qui soit d'ailleurs d'accord avec celle de CDE. On lit dans B : « L'emperieres Bau-
« doyn renvoia après Joffroi pour amener quanqu'il porroit
« avoir de gent. » C'est-à-dire que l'empereur se fait amener des renforts au lieu d'en envoyer. F exprime en d'autres termes le même contre-sens : « Li empereres Baudoins renvoia après
« Gifroi le mareschal de Champaigne qu'il venist à lui à quan-
« qu'il porroit avoir de gent. » Les mots *pour amener*, dans B, et *qu'il venist à lui*, dans F, constituent des différences qui autori-

¹ Les manuscrits ABF portent à *l'issue del mois*.

sent à dire que ces deux leçons et celle de A, bien qu'elles s'accordent à omettre les mots *tout ensi com il venoient*, ne doivent cependant pas dériver d'un même texte. Quant à la dernière lacune, il est probable qu'elle rentre dans la classe des bourdons. § 314. « et li cuens Hues de Saint Pol, [qui « malades ere d'une grant maladie de gote qui le tenoit es « genols et es piez,] *et li dus de Venisse qui goute ne véoit.* » Je crois que la répétition du mot *goute* a occasionné ici un bourdon qui s'est produit à la fois dans les quatre familles, mais d'une manière différente. En effet, ce qui est entre crochets manque dans CDE sans manquer dans ABF, et ce qui est souligné manque dans ABF sans manquer dans CDE. Or il faut bien admettre ici qu'une même cause d'erreur a successivement agi sur quatre copistes différents, puisque le manuscrit A contient une lacune identique à celle des manuscrits BF, avec lesquels il n'a que des rapports contestables et peu nombreux; tandis que les manuscrits BF ont une lacune différente de celle des manuscrits CDE, auxquels (je dois le dire d'avance) les unissent des rapports trop nombreux pour être purement fortuits.

Si les lacunes que j'ai citées jusqu'ici ne doivent pas être considérées comme dérivant d'un exemplaire plus ancien d'où elles auraient passé dans les manuscrits ABF, on va voir aussi que d'autres lacunes, existant à la fois dans le manuscrit A et dans l'un des manuscrits CDE, ou dans ces trois manuscrits réunis, ne constituent que des traits de ressemblance purement accidentels.

Je citerai d'abord une lacune qui se trouve dans le manuscrit A (§ 317) : « La novele li vint de *Constantinoble* (*que li mes- « sage son signour li contèrent*) que Costantinoble ere conquise. » A ce même endroit on lit dans le manuscrit D : « La nouvele

« li vint de Constantinoble que elle estoit prise. » Peut-on supposer que ces deux leçons, également mutilées, dérivent d'un troisième manuscrit où la même lacune aurait existé? Évidemment non. Si ce troisième manuscrit eût contenu la leçon de A, le copiste de D n'aurait eu aucun motif d'y ajouter les mots *de Constantinoble* pour changer ensuite *que Constantinoble* en *que elle*. Chaque lacune s'est donc produite isolément et d'après deux manuscrits différents.

Il en est de même du passage suivant, qui est mutilé à la fois, mais non de la même manière, dans A et dans CDE. § 401 : « Et les halz homes fist [escorchier toz vis, *et tels i ot*] « ardoir, et tels i ot les testes colper. » A omet ce qui est en italique; CDE omettent tout ce qui est entre crochets; il en résulte que c'est le second genre de supplice qui est omis dans A, et le premier dans CDE¹, en sorte que les deux lacunes n'ont de commun que l'omission des mots *et tels i ot*.

C'est encore par accident que les quatre lacunes suivantes se rencontrent dans le manuscrit A et dans certains manuscrits des trois dernières familles : « des abbez, des barons et « des autres gens *de Borgoigne* (§ 45, ABD); la bataille des « Borgoignons et *la bataille* des Champenois (170, ABCF); et « comanda que il tenissent la guerre contre les Grecs et *mein-* « *tenissent* la marche (402, ADEF); il parleroit *volentiers* à lui « (495, ABDE). » Que ces lacunes n'aient pu passer d'un texte antérieur dans ceux de la première et de la troisième famille, cela paraît incontestable, puisque les manuscrits de la troisième famille, par une exception bien rare, se trouvent ici en désaccord formel. Les mots omis simultanément dans AB, ABF et AF, ne l'étaient certainement pas dans le texte

¹ Il y a dans D, « et les haus homes fist ardoir; » dans CE, « et les haus homes ardoit. »

d'où dérivent CDE, puisqu'on trouve *de Bourgoigne* dans CE, *la bataille* dans DE, *volentiers* dans C, et dans ce même manuscrit *gardaient*, qui est l'équivalent de *meintenissent*; seulement il faut préférer la leçon de B, parce que le rapprochement de *tenissent* et de *meintenissent* explique le bourdon accidentel de DE. Du moment où ces lacunes doivent être considérées comme s'étant produites fortuitement dans certains manuscrits de la troisième famille, il faut bien admettre qu'elles sont aussi purement accidentelles dans ABF, puisqu'il n'y a pas de preuves suffisantes qui établissent un rapport immédiat entre ces trois manuscrits.

Après avoir signalé particulièrement des exemples peu concluants fournis par des lacunes qui se rencontrent seulement dans un ou deux des trois manuscrits de la troisième famille, j'en dois maintenant citer une qui est commune au groupe entier de ces manuscrits et au manuscrit A. § 365, ACDE. « tant que il seroit nuiz, *porceque lor anemi ne les veissent esmouvoir*¹; et quant il seroit nuiz, si se movroient de devant la « vile. » Cette lacune provient-elle d'un texte antérieur? La chose est peu vraisemblable; d'abord parce qu'un exemple unique ne peut autoriser une telle conclusion, et contrebalancer d'autres preuves plus nombreuses qui empêchent d'assigner à ces manuscrits une même origine; ensuite parce que la répétition des trois mots *il seroit nuiz* montre assez comment ce bourdon a pu se produire fortuitement dans la première famille et dans la troisième. J'adopte la même explication pour six autres bourdons que j'ai encore à citer. Le premier existe dans tous les manuscrits, le manuscrit B excepté. C'est la répétition des mots *autel proiere* qui aura causé successivement la

¹ B. *veissent esmouvoir*; F. *veissent remuer*.

même omission dans les textes de la première, de la troisième et de la quatrième famille. § 378. « Autel proiere con cil avoient « fait de Constantinople à lermes et a plors, *autel priere lor firent cil de Rodesoc, et lor dist*¹ Joffrois li mareschans . . . » Les cinq autres bourdons sont communs aux trois premières familles; c'est au manuscrit F que, par exception, l'on doit recourir ici pour améliorer le texte. Un de ces bourdons a été causé par la répétition du mot *fu*. § 332. « Et Jaques d'Avesnes, « qui ere chevetaines, *fu mult corrouciés*² de son chevalier, et ne « demora gaires que il fu navrez en la jambe mult durement. » — § 371. « Et chevalcha après lor rote *tant qu'il fu grans jors*; « et quant il ne les trova, si en fu mult dolanz; et ce fu granz joie « que il nes i trova. » Le bourdon qui précède a été occasionné par la répétition des mots *fu granz*, et probablement aussi par la ressemblance du mot *iors* avec le mot *ioie* (leçon de ABF) ou avec le mot *eurs* (leçon de CDE).

Quand même l'ensemble des faits observés dans les manuscrits de Ville-Hardouin permettrait de supposer qu'une lacune commune aux trois premières familles ne fût pas purement fortuite, et qu'elle pût, au contraire, dériver d'un texte antérieur, une telle supposition ne devrait pas être admise pour les bourdons dont il me reste à parler; j'y ai remarqué en effet des différences qui rendent cette unité d'origine tout à fait douteuse. § 268. « Ensi fu li consels acordez et l'os semoute, « et devisé cil qui demorroient en Constantinople, [*et liquel iroient en l'ost avec l'empereur Baudoin*]. *En Constantinople remest li cuens Loey*s . . . » Ici BCDE omettent ce qui est entre crochets; A omet en outre, après *Baudoin*, les mots *en Constanti-*

¹ ACDEF, *lor fist*; B, *lor dist*.

² Il n'est pas certain que le mot *corrouciés* fût dans le texte original; je n'en ai

pas noté d'autre exemple dans Ville-Hardouin; j'y trouve ailleurs (§ 83) *iriez*, et le ms. F y substitue *courouciez*.

nople, cause du bourdon. Il est vrai que la répétition de ces mots n'est pas nécessaire pour le sens, et que Dom Brial, dans son édition, fait commencer la seconde phrase par *Remest li cuens*. Mais cela est contraire au langage du temps, où l'on ne commençait pas une phrase par un verbe; c'est par cette raison que les particules *et*, *si*, ou autres mots accessoires, se placent si fréquemment avant les verbes. Il n'est donc pas douteux que les mots *en Constantinople* précédaient le verbe *remest*, et ce qui le prouve surabondamment c'est que D les remplace par l'équivalent *en la ville*. La leçon de A est donc plus incomplète encore que celle des autres manuscrits, et ne dérive pas immédiatement du même texte.

Un second exemple, plus concluant encore, se rencontre au paragraphe 254, où chaque famille de manuscrits présente une lacune différente. Pour plus de clarté, je divise ce passage en trois alinéas.

1° « Assemblez fu li avoires et li gaainz; et sachiez que il ne fu mie toz aportez avant.

2° « Quar assez en i ot de ceus qui en retinrent¹, seur l'escomeniement de l'apostole. Ce qui aus moustiers² fu aporté.

3° « *Assemblé fu et desparti des Frans et des Veniciens par moitié.* »

A omet le second alinéa; B, le premier et le second; CDE, le second et les deux mots soulignés du troisième; ces mots, les seuls qui manquent dans F, sont conservés par AB, où ils figurent en tête de la seconde phrase. Cette même phrase commence dans CDE par *desparti fu*, tandis que, dans F, elle commence par *ce qui aus moustiers fu aporté*, et se continue par *fu*

¹ F seul reproduit le second alinéa; il porte, par une erreur évidente, *reconrent* au lieu de *retinrent*.

² F, *au moustier*; le pluriel est nécessaire, puisque plusieurs églises étaient désignées pour y déposer le butin.

desparti. Les différences que je viens de signaler empêchent de considérer ces lacunes comme dérivant immédiatement d'un seul et même texte. Il en est de même du dernier bourdon, qui se trouve au paragraphe 290 : [« et mult en ot de mors à « la Serre »]; lors fu mors maistre Johans de Noion à la Serre. » La répétition des mots à *la Serre* a fait disparaître de cinq manuscrits ce qui est entre crochets; mais ces trois mots, qui viennent après *Noion* dans A, précèdent *maistre* dans B, et prennent la place de *lors* dans CDE, où on lit d'ailleurs *morut* au lieu de *fu mors*; enfin les mots *fu mors* sont reculés dans F vers la fin de la phrase, et accompagnés de l'adverbe *i* qui remplace *la Serre*.

Il ne sera pas inutile de récapituler ici ce que j'ai dit des lacunes qu'on peut considérer comme s'étant produites fortuitement dans le manuscrit A et dans un ou plusieurs des autres manuscrits. Ces lacunes sont au nombre de trente-trois. Il y en a vingt qui rentrent dans la classe des bourdons et qui, par conséquent, peuvent être fortuites, puisque la même cause d'erreur a pu agir successivement sur différents copistes. Ce qui justifie cette supposition, c'est que neuf de ces bourdons, au lieu d'être identiques dans les manuscrits où ils se sont produits, présentent des différences qui empêchent de les considérer comme dérivant d'un texte antérieur. Il en est de même de quatre lacunes où j'ai signalé des différences qui ne permettent pas non plus de leur assigner la même origine. Sur les neuf lacunes qui sont identiques et qui ne rentrent pas dans la classe des bourdons, il y en a huit qui sont trop courtes pour qu'on puisse en tirer aucune conséquence sur l'existence d'un texte commun d'où le manuscrit A et d'autres manuscrits dériveraient immédiatement. Cette hypothèse ne reposerait donc pas sur des preuves suffisantes, alors même qu'elle pourrait se

concilier avec l'ensemble des faits observés dans les quatre familles de manuscrits.

J'ai remarqué une seule lacune qui pourrait être considérée comme dérivant d'un texte commun au manuscrit A et à ceux des autres familles. § 291. « En cele voie *demourèrent* quarante « chevalier. » Le mot *demourèrent*, qui est nécessaire au sens, laisse dans les manuscrits ABE un vide qui n'y a pas été comblé par un équivalent. Ce mot constitue la leçon de C; mais il est remplacé dans D par *ot occis* et dans F par *furent mort*. Puisque les manuscrits CD, qui sont presque toujours d'accord, donnent ici une leçon différente, il est permis d'en conclure que les mots *demourèrent* et *ot occis* ont été suppléés pour combler une lacune qui existait alors dans le texte commun d'où ils dérivent, lacune qui subsiste encore dans E, troisième manuscrit de la même famille. De son côté, le copiste de F aura comblé à sa manière cette même lacune, en sorte que l'on peut y voir une tache originelle qui se sera transmise de proche en proche à toutes les familles de manuscrits. Mais je reviens à l'objet de ma recherche, qui est, au contraire, de trouver des traits de ressemblance entre certaines familles seulement.

Ces traits de ressemblance qui, à mon sens, n'existent pas entre la première famille et les trois autres, existent-ils entre le manuscrit B, représentant la seconde famille, et les manuscrits appartenant à la troisième ou à la quatrième? Je m'occuperai toujours spécialement des preuves que peuvent fournir les lacunes existant à la fois dans plusieurs de ces manuscrits, en commençant par la comparaison du manuscrit B avec les manuscrits CDE.

Je citerai d'abord quelques bourdons, non pas que je les considère comme pouvant fournir des preuves bien certaines, mais parce qu'il est toujours utile de montrer que c'est une

des causes qui altèrent le plus fréquemment l'intégrité des textes. § 265, BC. « Li marchis ere un des plus proissiez che-
« valiers dou monde et des plus amez *des chevaliers*. » — § 174, BE. « *Et quant li Venisien voient le confanon saint Marc à la*
« *terre . . .* » On voit que ces deux premières lacunes ne doivent pas dériver d'un texte commun au groupe de la troisième famille, mais que l'une et l'autre ont dû se produire accidentellement dans un manuscrit isolé, puisque le texte complet se trouve, pour le premier passage, dans les manuscrits DE, et pour le second dans les manuscrits CD.

Voici d'autres bourdons qui existent à la fois dans le manuscrit B et dans le groupe complet de la troisième famille, § 154, BCDE. « . . . por prendre terre par force, *ou por vivre*,
« *ou por morir*. » BCE omettent *ou por vivre*; D omet, en outre, *ou por morir*. Cette lacune, n'étant pas identique dans CDE, peut ne pas dériver d'un texte commun aux trois manuscrits. Trois autres bourdons ont altéré de la même manière le texte de la troisième famille; mais ces lacunes, qui ne ressemblent pas entièrement aux lacunes correspondantes du manuscrit B, peuvent s'être produites dans chaque famille sans dériver d'un texte commun. § 169, BCDE. « Et perdi son cheval al pont
« de la porte [*qui li fu morz*¹. Et maint le sirent mult bien qui
« à celle mellée furent. A cele porte] desus le palais de Bla-
« querne . . . » — § 255, BCDE. « Et mult i ot de ceus qui en
« retindrent [*des petiz et des granz, mais ne fu mie seu*²]. Bien
« poez savoir que granz fu li avoires. » — § 368, BCDE. « Et

¹ CDE omettent ce qui est entre crochets; B n'omet que les quatre premiers mots de cette lacune. Les mots *fu morz* qui se lisent dans la phrase précédente. ont causé l'omission partielle de B; le mot *porte* a causé celle de CDE.

² B omet ce qui est entre crochets; CDE omettent seulement ce qui est en italique. Le mot *granz* paraît avoir causé l'un et l'autre bourdon; mais la même cause n'a pas produit le même effet dans l'une et dans l'autre famille.

« ensi en vinrent puis la desconfiture qui ot esté le joiedi à « soir; [si vindrent en Costantinople] *le semadi*; [si i avoit cinq « journées *granz*¹]. » Le seul bourdon qui soit identique dans les manuscrits BCDE se trouve au paragraphe 141 : « Et après « les autres paroles *qui furent*, si furent de créance. » C'est un exemple isolé dont il n'y a aucune conséquence à tirer.

Il n'en est pas de même des omissions portant sur des mots qui peuvent être sous-entendus ou supprimés sans altérer le sens; j'en ai noté une soixantaine qui sont communes au manuscrit B et au groupe entier de la troisième famille. Aucune de ces omissions, examinée en particulier, n'apporterait de preuves bien décisives d'une communauté d'origine entre le manuscrit B et les manuscrits de la troisième famille, et l'on pourrait, en les discutant successivement, être tenté de les considérer pour la plupart comme purement fortuites. Les unes portent sur des adverbes, comme *mult* (68), *maintenant* (134), *bien* (183); d'autres sur des adjectifs, comme *bel* (96), *granz* (161), *bone* (298). En ajoutant à ces courtes omissions celles des noms propres ou des titres de dignité qui peuvent être supprimés sans que les personnes dont il s'agit cessent d'être clairement désignées, on arrive à un total de trente lacunes. Sur les trente qui restent, il y en a au moins vingt qui ne s'étendent guère qu'à deux ou trois mots chacune, en sorte que cinquante lacunes environ sur soixante sont aussi courtes que celles dont je n'ai pas cru devoir tenir compte quand il s'agissait de discuter les preuves d'une communauté d'origine entre le manuscrit A et les manuscrits B ou F.

Il n'y a pourtant qu'une analogie apparente entre les données de ces deux problèmes. Tout à l'heure il s'agissait d'un

¹ Les mots *le samedi*, conservés dans manuscrits; B omet ces mots et ceux de CDE, séparent les deux lacunes de ces la seconde lacune.

très-petit nombre de lacunes très-courtes, existant à la fois dans deux manuscrits; maintenant, au contraire, il faut expliquer comment des lacunes très-nombreuses se rencontrent, non pas seulement dans deux manuscrits, mais dans quatre. Il est donc certain que l'explication proposée dans le premier cas ne saurait convenir au second, et qu'on s'écarterait de la vraisemblance, si l'on voulait supposer que soixante lacunes existant dans quatre manuscrits différents ne dérivent pas d'un texte commun à ces différents manuscrits.

Après avoir signalé le nombre et la nature de ces lacunes, je dois en citer quelques-unes à titre d'exemples. Je commence par celles qui portent sur des noms propres ou des titres de dignité. « Li cuens *Hues* de Saint-Paul (53); li cuens de Flan-
« dres *et de Hennaut* (98, 123); l'empereor *Baudoin* (275);
« *Henris li bals de l'empire* (397); *Johannis li rois de Blaquie et*
« *de Bougrie* (488). » J'ai déjà fait connaître quelques omissions d'adjectifs et d'adverbes; je termine par des omissions de mots divers. « Et li attachent la croiz à l'espaule (§ 44); et des Fran-
« cois *lor refailli Bernarz de Moruel* (50); *totes voies fu laiz*
« *li plaiz et otroiez* (63); et altre abbé qui à lui se tenoient,
« *prechoient et crioient merci à la gent* (97); *des deus clers fu*
« *li uns Neveles* (105); *mult le tiendrent bien li troi, et li*
« *quarz malvaisement, et ce fu Roberz de Bove* (106); *uns*
« *serjanz se lait couler contrevail de la nef en la barge* (122); et
« *lors virent tot à plain Costantinoble cil des nés¹, des galies et*
« *des vissiers* (127); *lors lor avint une mult grant mesaventure*
« *en l'ost* (200); et à cel jor seroient eslit li douze *sus qui seroit*
« *l'eslections* (256); *de cui païs il estoient et de cui maisnie* (370);
« et se mist en la nef *Johan de Virsin, qui est en la terre le conte*

¹ Le mot *nés* est tiré de A; il est remplacé par *vaiissius* dans BCDE; c'est un trait de ressemblance de plus.

« *Loeys de Blois et de Chartein* (379). » On voit que plusieurs de ces lacunes constituent de véritables traits de ressemblance entre la seconde et la troisième famille.

La comparaison du manuscrit B avec le manuscrit F conduit à des résultats tout différents, c'est-à-dire que le petit nombre et la nature des omissions communes à la seconde et à la quatrième famille permettent de les considérer comme purement fortuites. J'ajoute que l'hypothèse contraire ne pourrait se concilier avec l'ensemble des observations faites dans les différents manuscrits.

Je citerai d'abord quatre bourdons communs aux manuscrits B et F. « Et nos dient que nos vos creons; *et nos vos creons bien* (142); *toz les cops et toz les bleciez et toz les morz* « ne vos pui mie raconter (168); et drecent eschieles à plain « del mur, et montent contre mont *le mur* (243); et envoièrent « savoir quex genz ce estoient; *et cil trovèrent que ce estoient cil* « qui retornoient de la desconfiture (370). » Quoique la première lacune existe aussi dans CE et la seconde dans D, je les considère l'une et l'autre comme étrangères au groupe de la troisième famille, puisque le premier texte est complet dans D et le second dans DE. En tout cas, les quatre bourdons que je viens de citer peuvent s'expliquer par l'inadvertance des copistes.

Ce qui pourrait plutôt faire croire à une communauté d'origine des manuscrits B et F, ce serait une trentaine d'omissions portant sur des mots susceptibles d'être sous-entendus ou supprimés sans altérer le sens. Je vais essayer de montrer qu'une conclusion opposée ne choque en rien la vraisemblance.

Il y a d'abord lieu de retrancher cinq lacunes qui se sont produites au même endroit dans les deux manuscrits, mais

avec des différences qui ne permettent guère de les considérer comme originaires d'un même texte.

§ 172. « Et comencent la rive à aprochier *qui desoz les murs* « *et desoz les tors estoit.* » B remplace *comencent* par *comanda*, et omet tous les mots en italique; F abrège la leçon en conservant le verbe et le mot *murs* : « Si commença aprochier des murs et « de la rive. » — § 177. « Adonc issi l'emperere *Alexis* de Cos- « tantinoble à tote sa force *fors de la cité.* » B omet les cinq mots soulignés; F conserve *Alexis* et l'équivalent de *fors*, en omettant ce qui est placé entre ces deux mots : « Et l'empereur « *Alexis* s'en issi hors. » — § 362. « Et li fuiant se recueillirent « tuit à lui, et Manassiers *de l'Isle*, qui vint au plus tost que il « pot à la sue gent, *si se joinst* à lui. » B omet ce qui est en italique et termine la phrase par *et la soe gent avec lui*; F omet *si se joinst* comme B, mais n'omet pas *de l'Isle*; et la phrase s'y termine autrement : « à toute la sieue gent. » — § 431. « Ainz « avoient paor que. . . . il (les Grecs) ne se tornassent devers « *Johannis*, qui avoit le Dimot si aprochié *de prendre.* » Les mots *de prendre* sont omis dans les deux manuscrits; mais la leçon de B (*qui avoit si aprochié le Dimot*¹) est remplacée dans F par : « que tant avoient aprochié del Dymot; » en d'autres termes, ce seraient les Grecs qui, contrairement au sens, auraient été sur le point de prendre la ville. — § 461. « Lors issi *Johannis* « de *Blaquie*² à totes ses hoz, *et à grant ost* de Cumains, qui « venu li erent. » Les mots en italique sont omis dans les deux manuscrits, mais B ajoute seul après *Johannis* les mots *li rois*, qui faussent le sens; car il faut entendre que *Johannis* sortit

¹ Le manuscrit B porte ici et ailleurs *Dunot* au lieu de *Dimot*; mais, selon toute vraisemblance, il ne faut voir là qu'une mauvaise lecture du copiste, qui pouvait

avoir sous les yeux le nom correct, *Dimot*.

² Je supplée *de Blaquie* dans A d'après les autres manuscrits.

de Blaquie, ce qui est clairement exprimé par la leçon de F, « issi Jehanice fors de Blaquie. » La leçon signifie d'ailleurs que Johannis sortant de Blaquie avait ses propres troupes (*à totes ses hoz*), puis ses auxiliaires habituels (*à grant ost de Cumains*), qui lui étaient venus. La leçon de B ne peut s'entendre que des auxiliaires; F nomme expressément les unes et les autres troupes: « atout ses olz, de Blas et de Commeins et de Bougres. » Si j'ajoute que F omet les mots *qui venu li erent*, conservés dans B, on reconnaîtra que les deux manuscrits diffèrent ici essentiellement, malgré l'omission qui leur est commune. — § 480. « Et la gens Tierri de Los mandèrent lor seignor « *et l'empereor* que il les secorust. » Le sens positif de ce passage est qu'une demande de secours fut adressée à Thierrî de Los par ses gens et à l'empereur Henri. C'est ce que confirme la leçon de DE, « lor seignor et l'empereour Henri. » C reproduit cette leçon moins le mot *et*, qui est nécessaire au sens; mais ce n'est pas de cette lacune que peut dériver celle de F, qui omet de plus, avec B, *l'empereor*, sans ajouter *Henri*, comme le fait ce dernier manuscrit. En un mot, la leçon de B s'applique seulement à l'empereur Henri, et celle de F à Thierrî de Los.

Les détails où je viens d'entrer montrent combien le texte du manuscrit F a été remanié. Si l'on se rappelle, d'ailleurs, que les retranchements volontaires y ont été pratiqués en nombre encore plus considérable que dans le manuscrit B, on ne s'étonnera pas que deux clercs occupés à chercher les suppressions qu'il était possible de faire aient pu de temps en temps se rencontrer pour sacrifier les mêmes mots. C'est ainsi qu'auront disparu les adjectifs *totes* (136) et *proz* (291); les adverbes *encore* (117), *mult* (169), *alsi* (425), *arrieres* (494); les noms de *Sursac* (111), *Boniface* (141 et 456), *Baudoin* (316); ou une portion quelconque des titres de dignité, comme

de Flandre (147) et de Hennaut (201), de Rome (377). J'en dis autant des lacunes suivantes : « *Sachiez qu'il peust bien mielz faire* (§ 39); *et bien fu droiz* (46); *mult granz mervoille ere la bialtez à regarder* (127); après envoia l'emperere Alexis un message as contes et as barons *et ses letres* (141); *par l'acort et par le conseil*¹ (144); il ere plus près logiez *et plus sovent i avint* (169); ensi se reposèrent cil de l'ost *cele nuit* (246); fu si granz li gaainz *faiz* (250); or oiez se ceste genz devoient terre tenir *ou perdre* (271); et les envoia en Constantinople, *et vindrent al duc de Venise* (282); la veille de la feste *monseignor saint Johan Baptiste* (428). »

Toutes ces omissions portent sur des mots qui ont pu disparaître sans altérer le sens des phrases. Voici la seule qui fasse exception : « et s'en fu alez *sor* Lasgur (324). » Le texte non mutilé signifie que le marquis de Montferrat « marcha contre Lasgur; » tandis que, si l'on retranche la préposition *sor*, le sens devient « et Lasgur s'en alla. » Si extraordinaire que soit une telle coïncidence, je persiste à croire qu'elle est purement fortuite.

C'est, au contraire, par une communauté d'origine qu'il faut expliquer d'autres lacunes beaucoup plus nombreuses qui existent à la fois dans les textes des trois dernières familles. J'en ai noté plus de cent quarante, sans compter les seize bourdons que je vais citer.

§ 24. « Li message s'en vont et distrent que il parleroient ensemble², et lor en respondront l'endemain. » — § 45. « Oedes ses freres, *Guis de Pesmes, Haimmes ses freres, Guis de Cove-*

¹ Cette lacune pourrait être rangée dans la classe des bourdons, à cause de la répétition du mot *par*.

² Les mots *parlèrent ensemble* se pré-

sentent plus bas; c'est pour abrégé les citations que je ne les étends pas toujours jusqu'à l'endroit où se retrouvent les mots qui ont causé le bourdon.

« lans. » — § 56. « Et li Venisien lor firent marchié si plene-
 « teuros *con il convint*¹ [de totes les choses que il covient] à
 « chevaus et à cors d'omes. » — § 113. « Une granz partie de
 « cels *qui voloient l'ost depecier et qui avoient. . . .* » — § 172.
 « et cels dedenz desfendre *des murs et des tours mult*
 « *durement*². » — § 182. « Et donc pristrent messages *par le*
 « *conseil* l'empereor Sursac. » — § 185. « La trovèrent l'empereor
 « Sursac si richement vestu *que por noient demandast on*
 « *home plus richement vestu.* » — § 198. « Et puis nos en irons [*en*
 « *Surie*³.] » — § 213. « Vos lor avez juré, vos et vostre peres,
 « la convenance à tenir *que vos lor avez convent.* » — § 214.
 « que vos lor taignoiz la convenance *qui est entre vos et*
 « *als*⁴. » — § 361. « Johans ses freres, *Eustaises de Heumont,*
 « *Johans ses freres, Baudoins de Nueville.* — § 427. « à
 « toz cels qui iroient et qui morroient en la bataille. » — § 449.
 « en la terre dont il ere nez *o d'autre part.* » — § 486.
 « *Et fist tendre ses trés et ses paveillons.* » — § 491. « Et l'endemain
 « *si mut et* chevaucha vers la terre Johannis, [et chevaucha par
 « *iii jors, et al cinquiesme jor]* si vint *al pie de* la montaigne de
 « *Blaquie*⁵. » — § 492. « Et cil d'Andrenople, qui avoient lor
 « chars mené avec aus, et erent povre et diseteus *de la viande*
 « [les chargièrent de froment et d'autre blé, et il trovèrent
 « grant plenté de la viande; et les autres chars qu'il avoient

¹ CDE omettent ce qui est en italique
 BF ce qui est entre crochets. Cette lacune
 n'est donc pas commune aux trois familles
 de manuscrits.

² CDEF omettent le tout; B ce qui
 est en italique.

³ DF omettent le tout; CE ce qui est
 en italique; B ce qui est entre crochets.

⁴ F omet le tout; BCDE ce qui est
 en italique.

⁵ Les cinq manuscrits s'accordent à
 omettre ce qui est entre crochets, et à con-
 tinuer la phrase par *tant que il vint* au lieu
 de *si vint*, qui est la leçon de A. Voici main-
 tenant les différences de détail qui existent
 entre les cinq manuscrits où le bourdon
 s'est produit. D seul conserve les mots *al*
pie de la, que BCEF remplacent par *à la*;
 CDE omettent *si mut et*; CE changent *la*
montaigne en la cité.

« gaaigné,] chargièrent à mult grant plenté¹. » Ce dernier bourdon, comme ceux des paragraphes 56, 172, 198 et 214, peut ne pas dériver d'un texte commun aux trois familles de manuscrits; les autres, au contraire, qui s'y reproduisent d'une manière identique, doivent avoir leur origine dans un exemplaire antérieur.

En dehors des bourdons proprement dits, il y a un si grand nombre de lacunes communes aux manuscrits des trois dernières familles, qu'il est absolument impossible d'admettre qu'elles soient le résultat d'omissions purement fortuites, qui auraient été commises par les différents copistes. Comment supposer par exemple que le hasard ait fait omettre trois fois le nom de *Nichomie* (§ 485 et 486), trois fois la mention de *Païen d'Orléans* (476, 477 et 479), six fois le surnom de *Geoffroi de Ville Hardouin* (174, 283, 325, 364, 436 et 460), autant de fois les mots de *Champagne* après son titre de sénéchal (5, 12, 33, 371, 373, 466), quatre fois le nom de *Henri* (455, 487, 493 et 496), quatre fois celui de *Boniface* (91, 98, 495 et 496), en les faisant désigner seulement, l'un par son titre d'empereur, l'autre par son titre de marquis; alors que tous ces mots, manquant à la fois dans cinq manuscrits, se lisent dans le manuscrit A aux vingt-six passages correspondants ?

Les citations que je vais faire n'ont pas pour objet d'ajouter à une démonstration que je crois complète, mais de faire connaître quelques lacunes d'un autre genre. « Toute ceste navie
« *que nos vos devisons* (§ 22); se vos le porroiz faire *ne soffrir*
« (23); et il si firent *mult volentiers* (25); et prist le signe de la

¹ Les cinq manuscrits omettent ce qui est entre crochets; le manuscrit B, qui omet en outre les trois mots précédents

(*de la viande*), continue la phrase par *s'en chargièrent*, et les manuscrits CDEF par *en chargièrent*.

« crois (41); si mette chascuns de son avoir *tant que nos poissons*
 « *paier noz convenances* (59); si fu mult iriez *et destroyz* (83); et
 « *de ce cop fu morz* (90); si le met en la Dieu main *qui le gart*
 « *de mort* (92); uns halz hom *de l'ost qui ere d'Alemaigne*; et se
 « trèrent à une part *et parlèrent ensamble* (117); ce qui remaint
 « en la nef *dou mien* (122); le jor de la feste monseignor saint
 « *Johan Baptiste en juing* (132); et drecent les voiles *al vent*
 « (136); une compagnie *de mult bone gent*. . . . quatre vins
 « *chevaliers de mult bone gent* (138); la meillor gens *qui soient*
 « *sanz corone* (143). »

J'arrive à la comparaison des deux dernières familles. Les bourdons communs au groupe des manuscrits de la troisième famille et au manuscrit F, sont au nombre de quinze. § 7. « *Ro-*
 « *berz Malvoisins, Drues de Cresonessart.* » — § 19. « *En quel ma-*
 « *nière, fait li dux?* » — § 43. « *Enqui requistrent le marchis*
 « *que il avoient mandé et li prient por Dieu que il preigne la croiz.* »
 — § 52. « . . . *encontre les pelerins et encontre le conte.* » —
 § 94. « . . . *si halte convenance ne fu onques mais offerte à gent.* »
 — § 117. « . . . *lor seignors et lor parenz et lor amis.* » —
 § 125. « . . . *si con cil qui ne s'osoient defendre, et il si fisent mult*
 « *bien garder.* » — § 185. « *Et on lor ovri la porte.* » — § 328.
 « . . . *et ce fu une mervoille de gent.* » — § 348. « *Et fu tels lor*
 « *consels que il distrent que il s'en istroient.* » — § 365 et 366.
 « . . . *et Joffrois li mareschaus feroit l'arriere garde, et cil qui*
 « *avec lui estoient. Ensigne attendirent trosqu'à la nuit; et quant il*
 « *fu nuiz, li dux de Venise se parti de l'ost, si con devisé ere, et*
 « *Joffrois li mareschaus fist l'arriere garde.* » — § 399. « *Et cil de*
 « *Phinepople qui ere Renier de Trit, cui l'empereres Baudoins*
 « *l'ot donée, orent oï que l'empereres Baudoins ere perduz, et mult*
 « *des barons, et li marchis la Serre avoit perdue; et virent que li pa-*
 « *rent Renier de Trit et ses fils et ses niés l'avoient guerpi.* » —

§ 407. « Et li Commain et li Blac et li Grieu de la terre. » —

§ 430. « . . . la septisme *Henris li freres l'empereor Baudoin.* » —

§ 441. « *Et chevauchièrent par lor journées tant que il vindrent en Costantinoble.* »

Les quinze bourdons que je viens de citer étant communs à quatre manuscrits, il est difficile qu'ils aient pu s'y produire fortuitement, et je suis autorisé à les considérer comme dérivant d'un texte antérieur. Je me contenterai donc de citer un très-petit nombre d'autres lacunes choisies parmi celles que j'ai notées dans les manuscrits CDEF. « L'endemain *al tierz jor* (§ 25); *que onques plus grant ne vit nus hom* (29); « *assez i ot paroles dites avant et ariere, mais la fins de la parole fu telx que tuit s'i acordèrent* (42); les trente quatre mil mars « *d'argent que il nos doivent* (63); *messire Folques, li bons hom, li sains hom* (73); *ensi sejourna l'oz des François à Jadres tot cel yver contre le roi de Hongrie* (100); *que il ere moissons* (136); « *por l'ost garder que on ne li feist mal* (138); *maint autre bon chevalier de lor terre et de lor pais qui avec els estoient* (148); « *li autre qui avec lui estoient* (222); *ceste chace si fu entre none et vespres ensinques retenue* (363).

Je m'arrête ici dans l'examen comparatif des lacunes que présentent les différents manuscrits de Ville-Hardouin, et je rappelle que cet examen a conduit aux résultats suivants : 1° distinction de quatre familles, et attribution à la première du manuscrit A; à la seconde, du manuscrit B; à la troisième, des manuscrits CDE; à la quatrième, du manuscrit F; 2° traits de ressemblance qui unissent certaines familles trois à trois (seconde, troisième et quatrième), ou deux à deux (seconde et troisième, troisième et quatrième). J'ai essayé de montrer en même temps que, s'il existe quelques traits de ressemblance entre la seconde et la quatrième famille, ou bien entre la pre-

mière et quelqu'une des trois autres, c'est par des circonstances toutes fortuites qu'il faut les expliquer, sans en rechercher l'origine dans un texte plus ancien. Je voudrais faire voir maintenant que, si j'avais tenu compte, non-seulement des traits de ressemblance nombreux et certains, mais encore de ceux qui ne sont que rares et douteux, j'aurais été amené à des résultats contradictoires.

Que trouverait-on aujourd'hui dans le manuscrit A? Trois sortes de lacunes, celles qui lui sont propres, celles qui lui seraient communes avec une autre famille seulement, celles enfin qui lui seraient communes avec deux autres à la fois. Ces trois sortes de lacunes se retrouveraient également dans les autres familles. Or, si l'on désigne par le chiffre 1 les lacunes de la première famille, par le chiffre 2 celles de la seconde, par le chiffre 3 celles de la troisième, par le chiffre 4 celles de la quatrième, en employant ces mêmes chiffres isolément pour les lacunes simples ou propres à une seule famille, en les rapprochant deux à deux pour les lacunes doubles ou communes à deux familles, enfin trois à trois pour les lacunes triples ou communes à trois familles, il sera facile de réunir dans un tableau synoptique et d'y représenter clairement les éléments divers que renfermeraient aujourd'hui les manuscrits de chaque famille. C'est ce tableau que je mets sous les yeux du lecteur; les chiffres correspondant aux lacunes que je ne crois pas purement fortuites sont accompagnés d'un astérisque.

1 ^{re} Famille ...	*1	12	13	14		123	124	134		
2 ^e Famille ...	*2	12			*23	24	123	124	*234	
3 ^e Famille ..	*3		13		*23		*34	123	134	*234
4 ^e Famille ...	*4			14		24	*34	124	134	*234

Il résulte de ce tableau que, si l'on tenait compte des lacunes

fortuites, il n'y aurait plus à distinguer certaines familles par des traits de ressemblance qui les uniraient entre elles, et qui n'existeraient pas dans les autres. Toute famille aurait trois séries de lacunes doubles, et trois séries de lacunes triples; or, comme chaque série de lacunes doubles lui serait commune avec une autre famille, et chaque série de lacunes triples avec deux autres, il en résulterait que ces traits de ressemblance, répartis en nombre égal entre les familles, ne pourraient servir qu'à les confondre, et non à les distinguer. Elles seraient en effet tellement confondues, qu'on ne pourrait imaginer un système de filiation qui expliquât pourquoi telle ou telle de ces familles aurait les trois séries de lacunes doubles et les trois séries de lacunes triples que le tableau lui attribue, sans avoir aussi les trois séries de lacunes doubles et la série de lacunes triples que le tableau ne lui attribue pas. Il y avait donc lieu d'examiner si la présence simultanée de quelques lacunes dans certains manuscrits pouvait s'expliquer par une coïncidence purement fortuite, puisque c'était le seul moyen d'échapper à d'inextricables contradictions.

Pour justifier complètement l'hypothèse à laquelle je me suis arrêté, il faudrait y trouver l'explication de tous les faits que j'ai admis comme certains. Dégagé de beaucoup de complications inutiles, le problème a pu cesser d'être insoluble, sans être devenu pour cela facile à résoudre. Laissant la première famille isolée des trois autres, auxquelles on ne doit pas la rattacher à cause de quelques traits de ressemblance purement fortuits, il s'agit de trouver un système de filiation qui explique comment il existe aujourd'hui dans la troisième famille, d'abord une série de lacunes doubles qui lui est commune avec la seconde, et une autre série de lacunes doubles qui lui est commune avec la quatrième, ensuite une série de

lacunes triples qui lui est commune avec la seconde et la quatrième famille.

Cette série de lacunes triples est un héritage transmis à chacune des familles par le texte commun d'où elles dérivent. Quand ces lacunes, les plus anciennes de toutes, existaient seules, les trois dernières familles n'étaient pas encore constituées; elles étaient réunies et confondues dans une branche d'où elles devaient sortir plus tard comme trois rameaux distincts, destinés à avoir ensuite leur vie propre. C'est dans chacun de ces rameaux que les lacunes doubles ont pris naissance. De là l'existence des lacunes 23 dans le rameau de la seconde famille, et celle des lacunes 34 dans le rameau de la quatrième : c'est la règle ordinaire de la filiation des manuscrits. Ce qui n'est pas ordinaire, et ce qui est difficile à expliquer, c'est que, dans le rameau intermédiaire de la troisième famille, se rencontrent à la fois les lacunes 23, qui n'existent pas dans la quatrième, et les lacunes 34, qui n'existent pas dans la seconde. Comment ces deux séries de lacunes, qui diffèrent entre elles, et qui ont pris naissance, l'une dans le rameau de la seconde famille, l'autre dans le rameau de la quatrième, lorsque ces rameaux, déjà sortis de la branche mère, avaient leur vie propre, ont-elles pu naître toutes réunies dans un rameau également distinct et indépendant, celui de la troisième famille?

Le caractère général des lacunes dont il s'agit, c'est qu'elles portent sur des mots qui ne sont pas nécessaires au sens, et que, par conséquent, elles proviennent de retranchements faits avec intention. Cette circonstance autorise à croire qu'avant d'exécuter ces retranchements on avait pu les indiquer dans le texte commun aux trois familles, soit par des points placés au-dessous des mots inutiles, soit au moyen de quelque signe

analogue. On peut supposer alors que ce travail préparatoire aura été exécuté, pour les lacunes 23, sur un exemplaire de ce texte commun, et, pour les lacunes 34, sur un autre exemplaire du même texte. Le texte de la seconde famille dériverait de l'exemplaire préparé pour les retranchements 23, et le texte de la quatrième dériverait de l'exemplaire préparé pour les retranchements 34. Une collation qui aura pu être exécutée plus tard entre ces deux exemplaires du texte commun aura permis d'ajouter à l'un ou à l'autre l'indication de la série de retranchements qui n'y avait pas été marquée au moment du premier travail; ce serait sur cet exemplaire ainsi révisé qu'aurait été copié le texte de la troisième famille, où concourent les lacunes 23 et 34.

On dira peut-être que c'était prendre plus de peine pour gâter un texte, qu'on n'en prenait ordinairement pour le conserver pur et intact. Mais il ne faut pas oublier que le fait même de ces retranchements volontaires est incontestable. Ils avaient été déjà pratiqués dans le texte commun d'où dérivent les trois dernières familles, puisque j'ai noté dans ce texte plus de cent quarante omissions; ils ont continué de l'être plus tard, puisque les lacunes doubles de la seconde famille s'élèvent à une soixantaine, et que les lacunes doubles de la quatrième famille, encore plus nombreuses, se retrouvent combinées dans le texte de la troisième famille avec celles de la seconde. Enfin à ce nombre déjà trop considérable de lacunes triples et de lacunes doubles, le même système, appliqué avec une funeste persévérance, a fini par ajouter des lacunes simples que je n'évalue pas à moins de cent dans les manuscrits CDE, qui s'élèvent à deux cent cinquante dans le manuscrit B, et peut-être à six ou sept cents dans le manuscrit F. Il n'y a donc rien d'in vraisemblable à supposer que plusieurs de ces retran-

chements aient pu être préparés dans les exemplaires qui devaient servir de modèle à une édition plus abrégée.

Mais d'où vient ce besoin d'abrégé un texte qui n'est assurément ni long ni diffus? Ne serait-ce pas, comme j'en ai déjà exprimé la pensée, parce que ce texte était récité en public et qu'il fallait le réduire à de certaines proportions pour ne pas trop exiger de l'organe des jongleurs ou de l'attention de leur auditoire? C'est une opinion que j'énonce, et non une démonstration que je me propose de faire. Je dirai seulement, à cette occasion, pour rentrer dans mon sujet, que ces retranchements, indiqués à l'avance sur un certain nombre d'exemplaires, auraient pu l'être par les jongleurs eux-mêmes, à mesure que, se familiarisant avec les récits de Ville-Hardouin, ils se sentaient plus capables de juger ce qu'il était possible d'en retrancher sans en altérer la clarté.

Quand même on repousserait l'hypothèse que je propose pour expliquer comment les lacunes doubles de la seconde famille et celles de la quatrième se trouvent réunies dans le texte de la troisième, je pourrais toujours considérer comme démontrés les faits suivants : 1° Il a existé dans un texte antérieur à la séparation des trois dernières familles une série considérable de lacunes triples qui se retrouvent aujourd'hui dans le texte propre à chacune de ces familles; 2° de ce texte commun sont sortis trois textes distincts, qui se sont constitués en reproduisant les lacunes triples dont je viens de parler, puis en y ajoutant, l'un des lacunes doubles (23) appartenant au texte de la seconde famille; l'autre, des lacunes doubles (34) appartenant au texte de la quatrième; le dernier, ces mêmes lacunes réunies qui se retrouvent en effet dans le texte de la troisième famille. Chacun de ces trois textes a produit un ou plusieurs manuscrits. Du texte contenant les lacunes triples 234 et les lacunes

doubles 23, est sorti le manuscrit B, qui s'est constitué en ajoutant à ces deux séries de lacunes les lacunes simples qui lui sont propres. Du texte contenant les lacunes 234 et 34 est sorti le manuscrit F, qui s'est constitué en ajoutant à ces deux séries de lacunes les lacunes simples qui lui sont propres. Du texte contenant les lacunes 234, avec les lacunes 23 et 34 réunies, est sorti un texte qui s'est constitué en ajoutant à ces deux séries de lacunes les lacunes simples qui sont propres à la troisième famille. De ce dernier texte contenant les lacunes 234, 23, 34 et 3, sont sortis les manuscrits C, D, E, appartenant tous trois à cette même famille.

Il est temps de revenir au manuscrit A et d'en tracer aussi la filiation. Pour plus de simplicité, je le considérerai comme représentant à lui seul le texte de la première famille; car il se confond tout à fait avec le manuscrit d'Oxford, et paraît être le manuscrit même qui a servi aux premiers éditeurs. Je rappelle que le manuscrit A n'a qu'un très-petit nombre de lacunes triples et de lacunes doubles, et que ces lacunes ne peuvent dériver d'un texte antérieur, mais qu'il faut les considérer comme purement fortuites, parce qu'il serait impossible d'en expliquer la filiation. Il en résulte que le manuscrit A n'est pas un rameau sorti de la branche qui a donné naissance aux trois dernières familles, mais qu'il est lui-même une branche principale, sortie directement de la souche commune. Or cette branche principale, qui ne s'est pas divisée depuis qu'elle est sortie de la souche commune, a la même importance que l'autre branche avec ses trois rameaux; en d'autres termes, l'autorité du manuscrit A contre-balance à elle seule l'autorité des manuscrits appartenant aux dernières familles. Telle est, du moins, la conséquence des observations recueillies jusqu'ici, abstraction faite de la valeur relative des deux textes qui nous

ont apporté chacun une représentation diverse de l'œuvre originale, l'un ayant conservé dans le manuscrit A son unité première, l'autre subdivisé en trois familles, où subsistent les traits les plus saillants de sa physionomie, mêlés aux traits particuliers de chaque famille.

III.

OBSERVATIONS SUR LE FOND DU TEXTE.

La valeur qu'on attribuerait au manuscrit A, en ne tenant compte que de sa dérivation directe du texte original, est-elle en rapport avec la valeur réelle de ce manuscrit? C'est une question qu'il importe de résoudre, mais elle est trop complexe pour qu'on y puisse faire une seule réponse. Il faut se placer à différents points de vue pour soumettre à plusieurs comparaisons successives le texte de la première famille et celui des trois autres. Sans vouloir entrer dans tous les détails d'un pareil examen, il est possible de poser et de résoudre quelques-unes des questions qui s'y rattachent.

Je rappellerai d'abord un résultat constaté par le relevé des lacunes. Il y en a deux cent dix dans A contre trois cents dans B. Je n'ai pas compté celles des deux dernières familles; mais une évaluation probable porte à sept cents celles de F. D'après un relevé spécial, les lacunes triples communes aux trois dernières familles s'élèvent à cent quarante; les lacunes triples du manuscrit A n'atteignent pas dix; les lacunes doubles et triples du même manuscrit, les unes et les autres purement fortuites, ne dépassent pas trente-trois. Ces résultats donnent au manuscrit A une autorité non-seulement égale, mais encore supérieure à celle de tous les autres manuscrits réunis.

J'ai fait un relevé spécial des bourdons, duquel il résulte que le nombre des bourdons simples s'élève à trente et un dans B, à dix-huit dans CDE, à vingt-cinq dans F, ou, en moyenne, pour ces trois familles, à plus de vingt-quatre; il y en a vingt-quatre dans A. Je trouve dans le même manuscrit huit bourdons doubles et huit bourdons triples, les uns et les autres purement fortuits; j'en trouve dans les trois dernières familles vingt-quatre doubles et dix-sept triples, sans compter les seize bourdons doubles ou triples, mais purement fortuits, qui se sont produits à la fois dans le manuscrit A et dans certains manuscrits des trois dernières familles. L'autorité du manuscrit A se trouve encore ici plutôt accrue que diminuée.

Je prends un troisième terme de comparaison dans le texte de quelques passages où des bourdons se sont produits parce qu'il s'y trouvait des mots semblables ou susceptibles d'être confondus par l'œil d'un copiste. On peut, en effet, acquérir quelquefois la preuve que certains manuscrits ont altéré le texte original, parce que, tout en conservant ces passages, ils en ont fait disparaître la cause du bourdon, soit par des changements de mots, soit par de simples changements de construction. Pour plus de clarté, je citerai d'abord le manuscrit où existe la lacune, en rétablissant entre crochets ce qui est omis et en mettant en italique ce qui a causé le bourdon. Après le texte ainsi complété viendra celui qui me paraît avoir été modifié. Voici, pour premier exemple, un passage d'où l'on pourrait conclure, à la rigueur, qu'une légère modification a été introduite dans le texte par le manuscrit A.

§ 452 F. « que il ne porent plus *ostoier* por l'iver; et
« lors s'en torna [l'empereres Henris et tuit si baron] vers Cos-
« tentinoble [qui mult furent lassé d'*ostoier*]. » A. « que il

« ne porent plus guerroier por l'hiver. . . . » La répétition du mot *ostoier* est la cause possible du bourdon qui existe dans F; ce mot ne se trouve dans A qu'à la fin de la phrase; il est remplacé au commencement par *guerroier*. J'aurais écarté cet exemple, qui est peut-être le moins significatif de tous, si je n'avais pas dû faire connaître le seul passage où le mot, cause du bourdon, ne serait pas fidèlement reproduit dans le manuscrit A. J'ajoute que la finale commune des deux verbes suffirait pour avoir causé le bourdon, et que *guerroier* a pu être changé à tort dans le texte des trois dernières familles.

En continuant cet examen, je suivrai l'ordre des manuscrits qui ont modifié le texte original depuis le manuscrit B jusqu'au manuscrit F.

Modifications du manuscrit B. — § 387 F. « Et quant il vindrent à Salembrie une cité [qui *ere* à deus journées de Costantinoble], *qui ere*¹ l'empereor Baudoin. » B. « qui estoit à deus journées de Costentinoble et estoit l'emperceur Baudoin. » — § 251 C. « Et fu granz la joie de l'onor et de la victoire *que Diex lor ot donée*²; [que cil qui avoient esté en poverté estoient en richece et en delit. Ensi firent la Pasque Florie et la Grant Pasque après, en cele honor et en cele joie *que Diex lor ot donée*]. » B. « et fu grant la joie de l'onneur et de la victoire que Nostre Sires leur avoit fete. . . . »

Modifications des manuscrits BCDEF. — § 24. « Li message s'en vont et distrent que il *parleroient* [*ensemble*³ et lor en respondroient] l'endemain; conseillèrent soi et parlèrent

¹ B, substitue *et estoit* à *qui ere*.

² B, substitue *fete* à *donée*.

³ Les quatre premiers manuscrits suppriment ce qui est entre crochets et conservent le reste. F, en faisant disparaître

comme les autres manuscrits la répétition du mot *ensemble*, cause du bourdon, transforme la première partie de la phrase et supprime dans la seconde les mots *conseillèrent soi et cele nuit*.

« ensemble cele nuit. » B C D E. « que il parleroient à aus
« l'endemain; » F. « de ce pristrent li message jor de respondre
« à l'endemain; si parlèrent ensemble. »

Modifications du manuscrit C. — § 350 A. « et mult
« plaine *de gent*. [Et il les assirent à mult poi *de gent*¹] devant
« deus des portes. » C. « et se logièrent no gent. . . . » —
§ 370 B. « Et cil trovèrent que ce estoient cil qui *retornoient* de
« la desconfiture: [si *retornèrent* à als, et lor distrent] que²
« perduz ert li empereres Baudoins. » C. « et il trouvèrent que
« c'estoient cil ki repairoient de la desconfiture: si tournèrent
« à aus, et uo gens ki d'Andrenople venoient disent as autres
« la douloureuse journée ki estoit avenue, et coment³ l'empereur
« Baudoin estoit perduz. » — § 483 B. « Mult le fist bien
« Tyerris de Los et *sa gens*; [et fu abatus deus fois, et par force
« le remontèrent *sa gens*⁴]. » C. « et par forche remontés de
« ses gens. » — § 161 et 162 F. « Là en i ot assez de mors et de
« pris⁵. [Ensi fu li chastiaus de Galathas *pris*]. » C. « là en ot
« asés de mors et d'alolés. Ensi fu li castiaus de Galathas pris. »
— § 363 F. « Et hardièrent à cele *bataille* [as ars et as sajettes; et
« cil de la *bataille*⁶] se tindrent quoi. » C. « et enhardidirent (*sic*)
« en cele bataille as ars et as sajettes; et cil de nostre costé se
« tinrent tout coi en lor bataille. » — § 402 A D E F. « Et comanda
« que il *tenissent* la guerre contre les Grecs et [*meintennissent*⁷
« la marche. » C. « et gardaient la marche. »

¹ Les mots *de gent* répétés suffisaient pour causer le bourdon; mais les mots *mult poi*, confondus avec *mult plaine*, ont pu y contribuer. C supprime *mult poi*, et remplace *de gent* par *no gent*.

² Le texte mutilé de B offre un sens parce que on y remplace *que*.

³ Cette paraphrase des mots *et lor distrent* n'existe pas dans D E; mais *retor-*

noient, cause du bourdon, y est remplacé, comme dans C, par *repaïroient*.

⁴ C change *sa gens* en *ses gens*.

⁵ C change *pris* en *afolés*.

⁶ C remplace ici *la bataille* par *nostre costé*, et ajoute *en lor bataille* à la fin de la phrase.

⁷ C, *gardaient*, au lieu de *meintennissent*, qui a été confondu avec *tenissent*.

Modifications des manuscrits CD. — § 60 A. « *Por ce le di-*
« *soient que li os se departist [por aler¹ en son país chascun.]*
C. « *et retournaest; »* D. « *si s'en ralast. »* — § 357 F. « *Et li Com-*
« *main [corent² trosque à lor paveillons, et li criz lieve, et il]*
« *corent as armes. »* C. « *et li Comain acoururent à lor paveillons;*
« *et li cris lieve; ils keurent as armes; »* D. « *et lors acoururent*
« *li Commain en lor paveillons. . . . »*

Modifications des manuscrits CDE. — § 287 A. « *Et ansi*
« *lié cum li Franc en furent, [en furent³] li Grieu dolant. »* CE.
« *. . . en estoient, en estoient. . . . ; »* D. « *. . . en estoient, en*
« *ierent. . . »* — § 283 B. « *Et furent [mult destroit et] mult⁴ irié. »*
CDE. « *et furent molt iriet et destroit. »* — § 224 AF. « *Et si i*
« *furent li evesque et toz li clergiez⁵; [à ce s'acorda toz⁶ li cler-*
« *giez. . . .]* » CE. « *. . . tout li evesque et tout li croisiet; à çou*
« *s'acorda li clergies. »* D. « *. . . li evesque et toz li clergies et*
« *avoec tout li croisié; à che s'acorda li clergies. . . »*

Modifications des manuscrits CDEF. — § 384 B. « *Quex*
« *damages fu que [ceste assemblée⁷ de] ceste force qui estoit*
« *iqui, ne fu avec les autres. »* C. « *quels damages fu quant li*
« *assemblée de celle force ki ore estoit asssemblée ne ot esté⁸*
« *avec les autres. »* F. « *con granz damages ce fu que cel as-*
« *semblée qui fu ilec ne fu avec les autres. »* — § 425 B. « *Et*
« *il li distrent⁹ [que il ne feroient et distrent :] Sire, quant nos*

¹ Les manuscrits C et D modifient cha-
cun le texte d'une manière différente; E,
troisième manuscrit de la même famille,
pour *ruler*.

² CD, *acoururent*; E, au contraire, ré-
pète *keurent* équivalent de *corent*.

³ CE changent *furent en estoient*; D fait
disparaître toute cause de bourdon.

⁴ Suppression de *mult*, intervention des
adjectifs.

⁵ CE, *tout li croisiet*; D ajoute ces mots
sans supprimer la cause du bourdon.

⁶ CDE omettent *toz*.

⁷ CDE, *li asssemblée*; F, *cel asssemblée*,
en supprimant *de ceste force*.

⁸ DE, *de ceste force qui estoit illuec ou*
enqui, ne fu. F maintient aussi les mots *ne*
fu qui sont du texte original; C les rem-
place par *ne ot esté*.

⁹ CDE, *respondirent*; F, *disent*, en mo-

« nos rendimes. » CDE. « et il respondirent . . . et li disent . . . »
F. « et il disent. »

Modifications des manuscrits CF. — § 408 A. « Et si com
« Diex volt *souffrir*¹ les aventures, cil ne [le] porent [plus *souf-*
« *frir,*] ainz furent desconfit. » C. « si comme Diex suefre les
« mesaventures, cil ne le porent plus souffrir, ains furent des-
« confit. » F. « si come Dex suefre les mesaventures, li nostre fu-
« rent desconfiz come cil qui plus ne porent souffrir. » — § 28 AB.
« Et li dus et tuit li autre [*s'escrevèrent* à plorer de la pitié et]
« *s'escrèrent* tuit à une voiz. » C. « . . . commencièrent à plou-
« rer de la pité. . . » F. « . . . commencièrent² molt durement
« à plourel (*sic*) de la pitié qu'il en orent. . . »

Modifications du manuscrit D. — § 307 CF. « Ensi *fu menez*³
« à la colonne l'empereres Morchufles, [*et fu menez*⁴ sus.] » D.
« . . . et fu mis sus; » E. « . . . et montés sus. » — § 438 C.
« Bien le poez savoir que il orent *grant joie*. [Lors s'en issirent
« et alèrent contre lor amis; si firent *grant joie*⁵] li un as autres⁶. »
D. « . . . menèrent grant leece li un as autres. »

Modifications des manuscrits DF. — § 317 A. « La novele
« li vint [de *Constantinoble* que li message son signour li contè-
« rent,] que *Costantinoble*⁷ ere conquise. » D. « la novele li vint

disant ainsi ce qui suit : « Et il disent que
« non feroient. Quar quant nos nos ren-
« dimes. »

¹ C et F changent *souffrir*, cause du
bourdon, en *scufre*; F modifie, en outre,
la construction.

² C et F ont altéré le texte en substi-
tuant *commencièrent* à *s'escrevèrent*; car il
n'est pas douteux que le bourdon a été
causé par la ressemblance de *s'escrevèrent*
et de *s'escrèrent*. En outre, la leçon de C
est contredite par les deux autres manus-
crits de la troisième famille, en sorte que

l'altération serait encore certaine sans la
circonstance du bourdon.

³ Leçon de ABDE; dans CF, *montés*.

⁴ D substitue *mis* à *menez*; E répète
montez.

⁵ D conserve *joie* plus haut, et met ici
leccc.

⁶ C remplace *li un as autres* par *l'un et*
l'autre.

⁷ D remplace *Costantinoble* par *elle*; F
conserve le nom de la ville, mais en le
rejetant plus loin et en changeant la tour-
nure de la phrase.

« de *Costantinoble*, [que li message son signour li contèrent,]
« que elle estoit prise. » F. la novele vint de *Costentinoble* des
« messages son seigneur, qui li firent dont primes savoir la
« prise de *Costentinoble*. »

Modifications du manuscrit F. — § 183 A. « Et quant *il l'oï-*
rent, de la joie [qu'il¹ *orent*] ne convient mie à parler. » F. « et
« quant *il l'oïrent*, si en *orent* grant joie à demander. » — § 295
A. « Ensi s'en vint² l'empereres Baudoins [par ses journées tant
« qu'il vint] en Constantinople. » F. « dont fist tant li empereres
« par ses journées qu'il vint en Constantinoble. » — § 360 A.
« [*Telx i ot* qui bien le firent et] *telx i ot*³ qui le guerpirent. » F.
« et tiex i ot qui le guerpirent, et de tiex qui bien le firent. » —
§ 381 A. « . . . que il se hastast [*plus tost*⁴] de venir à als. » F.
« qu'il hastast erramment de venir à als. » — § 260 B. « Seignor,
« nos somes acordé, la Dieu merci! de faire *empereor*; [et vos
« avez tuit juré que celui cui nos eslirons à empereor, vos lo
« tendrez por *empereor*⁵.] » F. « seigneur, la Dieu merci! nos nos
« somez tuit acordé de sere empereur, et vos avez tuit juré
« seur sainz que celui que nos eslironz, que voz pour empereur
« recevroiz et pour seigneur. » — § 360 B. « Iqui remest el
« champ l'empereres Baudoins qui onques ne volt fuir [et li *cuens*
Loeys; l'empereres Baudoins fu pris vis,] et li *cuens* *Loeys* lu
« ocis. » F. « illec remest li empereres Baudoins come cil qui
« foir ne volt, et li quens Looyz et li empereres Baudoins furent
« pris vif; et puis fu⁶ li quens Looyz ocis. » — § 395 B. « Et lors

¹ F supprime *il*, une des causes du bourdon.

² F supprime *vint*.

³ F supprime *i ot*.

⁴ Le bourdon porte sur les mots *plus tost* qui ont été déjà employés un peu avant. F les remplace par *erramment*.

⁵ F modifie la construction, et termine la phrase par *seigneur*.

⁶ Les mots *puis fu*, qui coupent la série des mots répétés, confirment l'erreur déjà exprimée dans F, à savoir que le comte de Blois aurait été fait prisonnier avant d'être tué.

« si se clostent *par defors* de lices et de *barres*¹, et devisèrent une
 « partie de lor gent [porce que il gardassent *par defors* lor lices
 « et lor *barres*,] et li autre² assaudroient devers la vile. » F. « et
 « lors se clostrent li nostre de lices *par defors* et devisèrent. . . »
 — § 439 B. « . . . qui estoit al pié del *chastel* [et qui tenoit adès
 « assegié le *chastel*³. »] F. « . . . le *chastel* asiegé. » — § 265 BC.
 « . . . uns des plus proissiez *chevaliers* dou monde et des plus
 « amez [des *chevaliers*⁴. »] F. « . . . et des plus amez et des gentiz
 « homez. » — § 103 CDE. « . . . et *que il* lor mandast sa volenté,
 « *que il* feroient [ce *que il*⁵ lor manderoit. »] F. « . . . et il feroient
 « son commandement. » — § 115 CDE. « [Et *que il* ne se honis-
 « sent,] et *que il*⁶ ne nos toillent la rescosse d'outremer. » F. « et
 « qu'il ne se honissent ne tollent la rescousse de la sainte terre
 « d'outremer. » — § 362 CDE. « Et lors orent plus grant *ba-*
 « *taille*; [et tuit cil qui vinrent en la chace qu'il porent retenir,
 « si les mistrent en lor *bataille*⁷. »] F. « et lors orent il plus grant
 « bataille; et touz retindrent avec euz celz qui venoient en la
 « chace qu'ils porent retenir. » — § 403 CDE. « Et uns Griens
 « qui *se tenoit à als*⁸; [et nuls des Griens ne *se tenoit à als* que
 « cil;] et cil de ces citez. . . » F. « uns Griens se tenoit devers les
 « Frans et nus Griens ne se tenoit à elz fors que cist tant seule-
 « ment; et cil des cités. . . » — § 174 AB. « Et cil des vissiers
 « saillent fors *et vont à la terre*⁹; [et cil des granz nés entrent ès
 « barges *et vont à la terre*. » F. « dont vindrent cil à terre des
 « huissiez, et saillirent hors des huissiers, et cil des granz nés

¹ F supprime *barres*.

² B remplace *et li autre* par *qui*, pour raccorder les deux parties du texte mutilé.

³ F conserve *chastel*, mais sans le maintenir à la fin de la phrase.

⁴ F, *gentiz homez*.

⁵ F supprime *que il*.

⁶ F supprime *et que il*.

⁷ *Bataille* disparaît dans le texte remanié de F.

⁸ F change *à als* en *devers les Frans*.

⁹ F, *A terre*, au lieu de *et vont à la terre*; les deux mots conservés ont changé de place.

« vindrent tuit à terre. » — § 141 BCDE. « Et après les autres
« paroles [qui furent,] si furent de creance¹. » F. « et en la fin
« disoient les lettres. » — § 255 BCDE. « Mult i ot de cels qui
« en retindrent [des petiz et des *granz*²; mais ne fu mie seu;]
« bien poez savoir que *granz* fu li avoires. » F. « et assez en i ot
« de cex qui en retindrent quoiement; si point n'en furent
« aperceu. . . . » — § 185 BCDE. « Là trovèrent l'empereor
« Sursac si *richement vestu* [que por noient demandast on home
« plus *richement vestu*³. »] F. là trovèrent li emperceur Jursach si
« richement apareillié come empereres devoit estre. » — § 414
D. « [. . . *et toz les autres qui noient valurent des Grex et des La-*
« *tins;*] *et totes les*⁴ menues gens lames et ansanz. . . » F. « et
« touz les autres qui rien valoient de Griex et de Latins, les
« meenes genz, lames et ansanz. . . »

Ce contrôle des passages altérés par des bourdons a son importance : deux premières épreuves avaient permis de constater que, pour l'intégrité du texte, l'autorité du manuscrit A était au moins égale à celle des autres manuscrits réunis; celle-ci montre que, quand il s'agit de la pureté du texte, le même manuscrit offre à lui seul la plus sûre de toutes les garanties. En effet, la seule altération qui lui serait imputable (celle du mot *ostoier*) pourrait tout aussi bien avoir été commise dans les autres familles. On voit, au contraire, que, sur trente-neuf passages vérifiés, le texte se trouve altéré trois fois dans B, six fois dans E, dix fois dans D, quatorze fois dans C, vingt-deux

¹ Tous les mots sont changés dans F.

² CDE n'omettent que les cinq mots suivants; F supprime *granz*, cause du bourdon.

³ Dans le texte remanié et abrégé de F, *apareillié* est substitué à *vestu* sans être répété.

⁴ Les manuscrits BCDE portent ici *et toutes* ou *et tous les autres*; il y avait donc répétition de quatre mots dans le texte de la seconde famille et dans celui de la troisième: ni cette leçon ni celle de A ne subsistent dans F, où une fausse lecture a changé en outre *menues* en *meenes*.

fois dans F. Si l'on retranche les altérations communes à plusieurs familles ou celles qui ne se trouvent pas dans tous les manuscrits de la troisième, il en reste deux pour la seconde, six pour la troisième, dix-huit pour la quatrième. Je ne veux pas conclure de là que le manuscrit A soit exempt de tous défauts; il en a, au contraire, beaucoup et de fort regrettables. Mais il est, du moins, bien probable que, s'il a souffert de l'incurie des copistes, il a échappé au système des retranchements volontaires et des remaniements. Copié à Venise sous le règne de Philippe de Valois, il est sans doute la reproduction d'un exemplaire authentique, conservé et plus ou moins oublié dans les archives de la République, dont la flotte avait pris une si grande part à la prise de Constantinople. Les descendants des croisés vénitiens savaient peut-être qu'ils étaient en possession de ce vieux récit, mais ils se dispensaient de le lire, pendant que des copies rajeunies et arrangées se multipliaient en France et en Flandre. C'est ainsi qu'un ancien exemplaire de Ville-Hardouin, échappant par bonheur aux dangers de la gloire littéraire, n'obtenait peut-être au delà des Alpes que le succès modeste d'une seconde édition; tandis que, chez nous, publié à plusieurs reprises, il allait s'altérant de plus en plus par la négligence des copistes et la licence des jongleurs.

En vérifiant des passages mutilés par des bourdons dans certains manuscrits et restés complets dans quelques autres, j'ai constaté que des synonymes, des changements de construction ou des altérations quelconques avaient certainement dénaturé le texte original, puisque les mots mêmes qui avaient causé les bourdons avaient disparu de la phrase ou n'y occupaient plus la même place. Il est nécessaire de poursuivre cette vérification et de rechercher si, en dehors des passages correspondant aux bourdons, le manuscrit A mérite, en général,

d'être préféré aux autres quand il s'agit de discerner une leçon originale de celle qui n'en serait que l'équivalent.

Je commence par citer quelques passages où le manuscrit A me paraît s'écarter du texte original. On y lit, au paragraphe 13 : « . . . il tendroient ferm ce que cil six feroient par toz les porz « de mer en quelque leu que il *i* alassent *de totes convenances que* « *il feroient.* » Les mots soulignés dans ce membre de phrase sont évidemment inutiles. L'adverbe *i* fait double emploi avec *en quelque lieu*, de même que les mots *de totes convenances que il feroient* répètent ce qui est exprimé déjà par *ce que cil six feroient*. La leçon de B, qui suit celle de A de plus près que les autres, autorise à supprimer l'adverbe *i*, et à remplacer *ce que* par *totes les convenances que*, mais en terminant la phrase au mot *alassent*. Il semble, en effet, que des signes de correction inaperçus et un renvoi mal compris ont pu causer la rédaction boiteuse du manuscrit A : le copiste aura conservé ce qui devait être retranché et transposé la rédaction nouvelle. Mais la double erreur qu'il a commise témoigne en même temps de sa bonne foi, puisqu'il a respecté ce qu'il devait lui-même trouver surabondant. Je crois que le texte doit être rétabli comme il suit : « il tendroient ferm totes les convenances que « cil six feroient par toz les pors de mer en quelque leu que il « alassent. » C'est la leçon de A, moins les doubles emplois et la transposition ; c'est aussi la leçon de B, si ce n'est que je maintiens, d'après A, les mots *cil six*, désignant clairement les six messagers des barons, au lieu d'y substituer, d'après B, le pronom *il*, qui vient d'être employé devant le verbe *tendroient* pour désigner les barons eux-mêmes. En conservant ainsi tout ce qu'on n'est pas obligé de sacrifier dans A, on reste certainement plus près du texte original qu'en adoptant la leçon de la troisième famille, « il tenroient ferm toutes les convenances

« que il feroient par tous lieux; » ou bien celle de la quatrième, « por confremer tout plainement tex convenances com il feroient. » Comment supposer, en effet, que le texte original ne contînt pas ces mots conservés dans A et dans B, « par toz les porz de mer en quelque leu que il alassent? » Si l'on y a substitué, dans la troisième famille, *par tous lieux*, et si on les a complètement supprimés dans la quatrième, ne voit-on pas que c'est un nouvel exemple de ce système de retranchements auquel le texte de la première famille a heureusement échappé, et qui se trouve ne pas avoir été pratiqué ici dans celui de la seconde? Il ne faudrait pas objecter que Ville-Hardouin a pu ne pas exprimer ce qui manque dans le texte des deux dernières familles. Du moment que les trois dernières familles, qui descendent de la même branche, cessent de s'accorder, la bonne leçon est certainement celle qui est confirmée par le texte de la première.

Je trouve au paragraphe 58, dans le manuscrit A, un autre exemple d'une altération de texte qui peut se corriger par une légère modification. « Porchaciez su li passage (passages) par l'ost; et avoit assez de cels qui disoit (disoient) que il ne pooit (pooient) mie paier son (lor) passage; et li baron em prenoient ce qu'il pooient avoir. Ensi paierent ce que il en poroient (porent) avoir *le passage*. Quant il l'orent quis et porchacié, et quant il orent païé, si ne furent ne emi (en mi) ne assum (à sum). » Il y a dans les trois phrases qui précèdent quelques fautes d'orthographe et de grammaire auxquelles je ne m'arrête pas; j'en ai indiqué la correction entre parenthèses. Ce que je veux signaler ici c'est la seconde phrase, que les mots *le passage* rendent inintelligible. Ces mots ont été supprimés dans B, où, au lieu de *ensy paierent*, etc., on lit : « Et quant il orent quis et pourchachié ce qu'il en porent

« avoir, si ne furent ne en mi ne en son. » La phrase *ensi païèrent* manque aussi dans la troisième famille; il y reste seulement : « Quant il orent quis le passage païé et finé, si ne furent ne à mi, ne à son. » Au contraire la trace de cette seconde phrase subsiste dans la quatrième famille : « Einsint païèrent le passage au mielz qu'il porent. Quant il orent païé ne fu ce ne an mi ne à some. » On est donc autorisé par la leçon de la quatrième famille à conserver la seconde phrase de A, et par celle de la troisième à transporter les mots *le passage* dans la phrase suivante, d'où un signe de renvoi mal compris les a fait sortir : « Quant il orent quis et porchacié le passage, et quant il orent païé, si ne furent ne en mi ne en sum. » On reconnaîtra à n'en pas douter que la seconde phrase de A doit être rétablie comme dérivant du texte original, puisqu'elle existe en détail dans les trois dernières familles (*ensi païèrent* dans F, *ce que il en porent avoir* dans B, enfin les mots *le passage* dans F et mieux encore dans la troisième famille, où ils sont à leur place véritable).

Voici un troisième exemple d'une altération imputable au manuscrit A : « Telx est la convenance que vostre filz nos a se le vos assure par sairementz. » Dans ce passage du paragraphe 188, B rétablit le sens en supprimant *se le vos* et en changeant *assure* en *assurée*. C'est une leçon claire et correcte, mais plus éloignée du texte original que la leçon obscure et fautive du copiste italien. Le véritable texte nous a été conservé par la troisième et la quatrième famille : « Telx est la convenance que vostre filz nos a; et si le nos a assurée par sairementz. » Ici encore la mauvaise leçon du manuscrit A permet de choisir entre les variantes des autres manuscrits, parce que le copiste, inhabile, mais sincère, n'a pas cherché à se tirer d'embarras en supprimant la cause de la difficulté.

Je passe à d'autres exemples où ce même copiste, plus heureux, a mieux conservé le texte original, plus ou moins altéré dans les autres manuscrits. Il s'agit, au paragraphe 106, de messagers chargés de justifier près du pape la prise de Zara par les croisés. Leur discours est en style direct dans le manuscrit A : « et distrent à l'apostoile : Li baron merci vos « crient; » c'est le style indirect qui est adopté dans les autres manuscrits, « et distrent à l'apostoile que li baron merci li « crioient. » La première forme, qui est la plus vive, est celle que Ville-Hardouin emploie de préférence; elle se maintient dans A jusqu'à la fin du discours : « et sor ce mandent à vos, comme « à lor bon pere, que vos à lor commandoiz vostre comande- « ment, que il sont prest de faire. » Voici maintenant la leçon de B : « et seur ce die son commandement; il sont apareillié « de fere. » On lit dans la troisième famille : « et sour chou il « mant son commandement; et il sont prest dou faire; » et dans la quatrième : « et seur ce si mant aus barons son couman- « dement; ne porroient mie l'ost detenir. » Sans insister sur les différences de ces trois leçons, qui indiquent un remaniement du texte original, je dis que celle du manuscrit A mérite certainement la préférence.

Je trouve au paragraphe 180 dans le même manuscrit : « Et « quant l'emperere Alexis vit ce, si comença ses genz à retraire; « et quant il ot ses gens raliez, si s'en retorna ariere. » Cette phrase exprime clairement deux pensées distinctes : l'empereur commence à faire replier ses troupes; puis, quand il les a ralliées, il bat en retraite. Dans la leçon de B, ces deux pensées sont confondues et l'on ne trouve plus que deux membres de phrase au lieu de quatre : « Et quant li emperieres Alexit vit « ce, si comença ses olz à trere ariere et toutes ses batailles « ordenément. » Dans le texte de la troisième famille, la phrase

est divisée en trois membres : « Quant li empereres Alexis vit
« che, si commencha ses gens à retraire à toutes ses batailles
« ordenées, et s'en commencha arriere à raler. » La leçon de F,
beaucoup plus diffuse, se rapproche de la seconde famille au
commencement, et de la troisième à la fin, mais avec des dif-
férences notables : « Et quant l'empereres Alexis vit ce, si com-
« mença ses genz à fere trere arriere et toutes ses batailles si
« ordenées come eles estoient, et s'en commença à raler arriere
« en tel meniere come il estoient venuz. »

Ville-Hardouin racontant, au paragraphe 300, le départ du
marquis de Montferrat pour Salonique, après sa réconciliation
avec l'empereur Baudouin, ajoute : « et avec lui chevauchièrent
« li message l'empereor. » Cette leçon est remplacée dans les
trois dernières familles par ces mots : « et chevaucha par ses
« journées; » en sorte qu'il n'est plus question des messagers qui
étaient chargés de faire rendre à Boniface les châteaux dont
l'empereur s'était emparé au moment de leur rupture. La pré-
sence de ces messagers était une circonstance importante que
le copiste du manuscrit A n'a pu imaginer, et que d'autres
ont eu le tort d'omettre.

Je crois que le passage suivant du manuscrit A (§ 317),
quoique péniblement construit, est encore la représentation
la plus fidèle du texte original : « Entre les autres fu venue une
« novele à l'empereor Baudoin, dont il fu mult dolenz; que la
« contesse Marie sa fame que il avoit laissie en Flandres en-
« çainte, por ce qu'ele ne pot avec lui movoir (qui adonc ere
« cuens), la dame si ajut d'une file. » Dom Brial a remédié à
cette construction embarrassée en mettant *de la contesse* au lieu
de *que la contesse*. Moyennant ce léger changement, le verbe
ajut a pour sujet unique les mots *la dame*, qui, dans la phrase
textuelle font double emploi avec *la contesse*. Mais cette cor-

rection, si simple et si ingénieuse, ne peut être admise parce que le mot *que* se trouve dans quatre manuscrits, et que, dans les deux autres, il est remplacé par son équivalent *car* ou *quar*. La difficulté semble résolue d'une autre façon dans C et dans F, où les mots *la contesse*, par la suppression des mots *la dame*, restent le seul sujet du verbe; mais les mêmes manuscrits suppriment aussi la phrase incidente (*qui adonc ere cuens*) qui précède immédiatement ces mots. C'est donc un nouvel exemple du système de retranchements dont j'ai déjà parlé. Le manuscrit B donne une idée plus exacte de la leçon que pouvait offrir le texte d'où dérivent les trois dernières familles : « Que la contesse Marie sa l'ame qui estoit remese en Flandres « enceinte, pour ce qu'ele ne pot mouvoir avec lui (*qui adonc « iert quens*), et ele estoit grosse, dont ele ot une fille. » On voit que, dans cette phrase, il n'y a pas de verbe auquel on puisse régulièrement rattacher le sujet principal (*la contesse*), et que, malgré la suppression des mots *la dame*, remplacés d'ailleurs par le pronom *ele*, la construction est devenue plus embarrassée à cause d'une addition (*et ele estoit grosse*), que le mot *enceinte* rend tout à fait inutile. La leçon des manuscrits DE est calquée sur celle de B, si ce n'est qu'après le mot *grosse*, elle porte : « si gut d'enfant d'une fille. » La leçon de C diffère des trois précédentes par la suppression des mots *qui adonc ere cuens*; en outre elle se termine ainsi : « Pour ce que elle « estoit grosse d'enfant, si agut d'une fille. » On lit enfin dans F : « Quar la contesse Marie sa fame, qui remese estoit « grosse en Flandres pour ce qu'ele ne se pooit movoir avec « lui, si acoucha d'une fille. » Cette leçon est sans contredit la plus simple et la plus claire; mais comment croire qu'on l'eût abandonnée pour en venir à la leçon embarrassée et obscure des manuscrits B DE? Ici encore il est de bonne critique de

constater ce qu'il y a de commun entre le texte de la première famille et celui des trois autres : ce qu'il y a de commun, ce sont des embarras de construction dont la plupart des manuscrits fournissent la preuve, et qu'une édition exacte doit nécessairement reproduire.

Le manuscrit A offre ailleurs (§ 475) une construction qui mérite d'être citée. *Johannis*, au moment de s'emparer d'Andrinople, avait subitement levé le siège. « Et sachiez, dit Ville-
« Hardouin, que on le tint à grant miracle, de vile qui ere
« aprochie de prandre con ere ceste, que il la laissa, qui hom
« si poeteis ere. » Ce n'est pas une irrégularité que je signale, c'est une liberté d'allure dont notre langue usait alors plus qu'aujourd'hui. Voilà ce que cette phrase est devenue dans le texte des trois dernières familles : « Et sachiez que en le tint à
« grant miracle que *Johannis*, qui estoit si riches et si pois-
« sant, lessa la vile qui si estoit aprochiée de prendre. » Je n'ai pas besoin cette fois d'expliquer pourquoi le manuscrit A est préférable aux autres.

Je vais maintenant indiquer rapidement quelques variantes de mots ; la préférence que je donne aux leçons du manuscrit A se justifie assez par le résultat des comparaisons qui précèdent ; elle l'est d'ailleurs quelquefois par le désaccord des trois dernières familles. § 423. « Ensi fu la convenance
« faite et assovie. » Le mot *assovie* est remplacé par *asseurée* dans B C E, par *assommée* dans D, par *achevée* dans F. — § 437. « Reniers de Trit ere as bailles des murs. » Le mot *bailles* est remplacé par *batailles* dans B E et par *bretesches* dans C D ; la leçon de F offre plus de différence : « Et Renier estoit à istre
« del mur. » — § 469. « Et voguèrent cele part. » Le mot *voguèrent* est remplacé par *nagent* dans B, par *s'en alèrent* dans C D E, et par *alèrent* dans F. — § 466. « Lors veissiez la cité de

« Costantinoble mult esformier de Venissiens et de Pisans. » Le mot *esformier* est remplacé par le participe *estormie* dans B et par l'infinitif *estormir* ou *estourmir* dans C D E F. Ailleurs les cinq derniers manuscrits sont d'accord pour remplacer *vuissiers* par *vaissiaus* ou *vessiax* (21); *fondist* par *tremblast* (28); *si fu li uns* par *si fu premiers* (99); *la meillor gens qui soient sans corone* par *la meillor gens dou monde* (143); *ne se fu mie obliez* par *ne se fu mie atargiez* ou *ne s'atarja mie* (172); *choses qui mestier ont à cors d'ome* par *choses qui mestier lor fu* ou *estoit* (310); *qui sor mer estoit* par *qui siet sor mer* (330); *près d'estre desconfiz* par *près de desconfire* (493).

Le texte de Ville-Hardouin, qui a subi des retranchements et des remaniements divers, a-t-il aussi été altéré par des interpolations? On peut dire, en thèse générale, que c'est le genre d'altérations dont il a le moins souffert. Je n'ai remarqué nulle part une addition qui eût quelque étendue, ni surtout qui eût pour objet de fausser le sens. L'étourderie des copistes et le système de remaniements pratiqué dans les manuscrits des trois dernières familles sont les deux causes qui ont pu de temps en temps introduire un petit nombre de mots étrangers au texte original. J'essaierai de montrer dans quelle proportion ces inexactitudes sont imputables aux différents manuscrits, en m'attachant à distinguer les simples inadver- tances des modifications volontaires.

Je commence par citer les faits qui concernent le manuscrit A. « Lors véissiez cels dedenz desfendre des murs et des tours mult durement *que en plusors leus*, et les eschieles « des nés aprochier si durement *que en plusors leus s'entre-* « feroient d'espées et de lances (§ 172). » Il est facile de voir que le copiste a écrit par erreur, une première fois, les mots en italique, qui reparaisent ensuite à leur place véritable. C'est

ainsi qu'au paragraphe 291 il a répété à tort, à l'occasion de la mort de Girard de Manchicourt, ce qu'il venait d'écrire après avoir parlé de la mort d'un autre chevalier : « Et mult « en pesa à toz cels de l'ost. » Les autres manuscrits prouvent que ces mots ne doivent exister que dans la phrase où il est question de Pierre d'Amiens. Une erreur du même genre s'est produite au paragraphe 458 : « Et la saluèrent de par lor seignor et l'amenèrent *de par lor seignor* à grant honor en « Constantinoble. » Voici encore des mots qui manquent dans les autres manuscrits et qu'on peut retrancher du manuscrit A comme des additions inutiles : « Ordenèrent *lor gent et lor* « batailles (139); d'autre part del Braz *de la Turchie* devers la « Turchie (304); si i ot navrez et morz homes *et fames* et che- « vaus (447); envoya le plus de sa gent à *tote sa force* (480); « et la gens Tierri de Los, qui avoient fermé le mostier de « Sainte Sofie, et *cil qui estoient dedenz*, mandèrent « (480). » Dans ce dernier exemple les mots *cil qui* ne sont pas seulement inutiles; ils altèrent le sens, puisque ceux qui étaient dans l'église de Sainte-Sophie étaient ceux-là même qui l'avaient fortifiée. Du reste, il est facile de voir que cette addition et toutes celles qui précèdent peuvent être attribuées à de simples inadvertances.

Il en est de même des additions qui sont communes à tous les manuscrits des trois dernières familles. Ce sont tantôt des adverbes, *ainsint* (42), *volentiers* (60), *veraiement* (231), *lors* (235), *mult* (287), *plus* (474); tantôt des noms, des surnoms ou des titres de dignité, *Hues* (255), *Johannis* (345), *Joffroi* (352), *Henriz* (451), *de Nueilli* (73), *dus de Venise* (388). D'autres additions également fort courtes consistent dans des mots qui pourraient être supprimés ou sous-entendus : « li chevalier « furent tuit armé et li cheval *furent tuit* covert et en-

« selé (155); li halt baron *de l'ost* (194); à l'issue de mars *qui*
« *entrer devoit en un an* (235); le *grant* pueple (244); chevaucha
« *par ses journées* tant qu'il vint . . . (275); tote l'*autre* terre (387);
« à touz cels de l'ost de Renier de Trit (440); il vint à *la cité*
« *d'Andrenople* (448); or se poroit *de lui* vengier (459); il vit
« le *chastel de Chivetot* (467); si prist conseil à *ses barons* (481). »

Quelque insignifiante que soit chacune de ces additions, qui peuvent entrer dans le récit de Ville-Hardouin ou en disparaître sans dommage réel, on peut se demander s'il ne vaudrait pas mieux les considérer comme de petites lacunes qui existeraient dans le texte de la première famille. Cette hypothèse ne choque en rien la vraisemblance; seulement il faut se rappeler que le manuscrit A mérite en général autant ou même un peu plus de confiance que tous les autres, et que, par conséquent, il est préférable de s'en tenir à ses leçons toutes les fois qu'on n'a pas un motif suffisant de les abandonner. Il faut le faire à plus forte raison lorsque tous les manuscrits des trois dernières familles ne sont pas d'accord. Ainsi je trouve dans B D E F, « la veille *de la feste* de la saint Martin (77); » mais les mots en italique qui manquent dans A ne sont pas non plus dans C. On lit dans C E « il avoit avoec lui *grant partie* de bone « gent, » et dans F « *grant partie* de mout bone gent; » mais les mots *grant partie*, qui sont omis dans A, « il avoit avec lui de « mult bone gent, » le sont aussi dans D, « il avoit avoec lui de « la boine gent (322). » Je pense aussi qu'il faut maintenir cette leçon du manuscrit A « si avoient pris quatre cens mil homes « ou plus, » sans ajouter après le mot *pris*, comme le font les manuscrits D E F, les mots *en la vile* qui manquent dans C, et qui, d'ailleurs, font double emploi avec ce qui suit immédiatement: « et en la plus fort vile qui fust en tot le monde (251). »

On peut écarter avec plus de sécurité encore les additions

qui ne sont communes qu'à deux des trois dernières familles. Je ne cite pas celles qui ne portent que sur des adverbess, des adjectifs, des noms de personnes, des titres de dignité, ou des mots tout à fait isolés qui ne changent rien au sens : il sullit de signaler celles qui ont un autre caractère. Il y en a qui consistent dans des mots faciles à sous-entendre : « ne onques
 « plus bels estores ne partit de nul port *que fu cil* ou *com cil*
 « *fist* (76); il vindrent à Andrinople, où li sieges ere et quant
 « li marchis l'oï *dire*¹. . . . (284); qui tel murtre *et tel traïson*
 « avoit faite (306); mult bele *et molt riche* (344); si guerpirent
 « *une cité qui Archadiople estoit apelée* (413). » Comme il s'agit
 de l'abandon d'Archadiople par les Vénitiens, il semble que
 les mots en italique étaient bien inutiles, après ce que Ville-
 Hardouin avait dit un peu plus haut : « et une autre cité qui
 « Archadiople ert apelée garnirent li Venisien (403). » Il est
 encore plus certain que le texte de la seconde famille et de la
 « troisième a été altéré dans le passage suivant : « Li marinier. . .
 « laissent les voiles al vent aler, *ensi s'en passent*, et Diex lor done
 « bon vent; si s'en passent très pardevant Constantinople (133). »
 Les mots en italique doivent être supprimés; ils sont répétés
 dans BD à leur véritable place après *bon vent*, mais on ne les
 trouve dans CE qu'après *aler*, là où ils troublent le sens. Un
 signe de renvoi mal compris peut avoir causé cette erreur. Je
 trouve ailleurs (483) dans BCDE une répétition qui n'est pas
 moins fautive : « Si furent desconlit li Franc, *Thierriz de Loz*
 « *et sa gent et Guillaumes dou Perche*. » Ces deux chevaliers, déjà

¹ B, oï *dire* qu'il venoient au lieu de l'oï *dire*. L'addition du mot *dire* seul n'aurait pas valu la peine d'être mentionnée; mais ce qui mérite d'être signalé, c'est une faute singulière du manuscrit A, où on lit

Loeys au lieu de l'oï. Il semble que l'oreille a dû, plutôt que l'œil, commettre cette confusion; et ce n'est pas le seul indice qui permettrait de croire que certains copistes écrivaient sous la dictée.

nommés deux lignes plus haut comme ayant pris part au combat, le sont encore deux lignes plus bas. C'est donc avec raison que le manuscrit A s'abstient d'une troisième mention, qui ne peut appartenir au texte original.

Je ne dois pas oublier de rappeler ici l'addition du mot *seigneur*, en tête du premier paragraphe, dans les manuscrits BCDE. On peut s'étonner que cette addition n'existe pas dans F, autre manuscrit sorti de la même branche, ayant d'ailleurs un trait de ressemblance notable avec CDE, c'est de contenir, à la suite du texte de Ville-Hardouin, la continuation de Henri de Valenciennes, qui ne se trouve ni dans A ni dans B. Il est à remarquer aussi que F omet encore ce mot dans un passage (104) où le texte de la première famille est d'accord avec celui de la seconde et de la troisième : « Or poez « savoir, seignor, que se Diex ne amast ceste ost, qu'ele ne « peust mie tenir ensemble à ce que tant de gent li queroient « mal. » Ce mot *seigneurs*, qui, au début du livre, me paraît mieux placé dans la bouche d'un jongleur s'adressant à son auditoire, peut-il être considéré ici comme une apostrophe de Ville-Hardouin à ses lecteurs? Ce qui permet de le croire, c'est qu'en effet, depuis le commencement de son récit jusqu'à la fin, il a devant lui ses lecteurs et ne cesse pas de leur parler. De là ce verbe *sachez*, qui revient si souvent (§ 1, 2, 3, 39, 47, 76, 89, 100, etc.); de là encore ces formules : *or oiez* (§ 70, 416), *or poez savoir* (§ 104, 192). C'est par la même raison qu'on trouve *je vous di* (§ 1); *vos avez oï* (§ 14, 69, 81, etc.); *vos oez* (§ 345, 394); *vos raconter* (§ 20, 30); *vos lairons* (§ 51, 380); *vos avons conté* (§ 73); *vos retrait* (§ 99). De ces exemples et de tous ceux qu'il serait facile d'y ajouter faut-il conclure que le mot *seigneurs*, au début du livre, soit aussi une apostrophe de l'auteur? Ce qui m'empêche de le croire.

c'est que ce mot manque dans le manuscrit A; j'en conclus que c'est une addition faite au texte original. Dans le second passage, au contraire, ce même mot me paraît authentique, parce qu'il est omis seulement par le plus inexact des manuscrits.

Plusieurs des additions communes aux deux dernières familles pourraient entrer dans le texte sans grand inconvénient : « et reparti son avoir que il devoit porter à *sa haute maisnie* ou « à *sa mesnie* et à ses homes et à ses compaignons (36); en « Surie ne poez vos *mie aler ne* ou *mie aler quar vos n'i porriez* « riens faire (96); lor venoient aidier en barges *et en nés* (160); « ensi s'en alèrent herbergier d'altre part *del port* (191); il « sembla que terre *et mers* deust fondre (241); l'empereres Bau- « doins chevaucha adès droit à Salenique à *tel gent com il* « *ot* (280). »

Voici d'autres passages où l'intention d'ajouter au texte semble plus clairement indiquée : « Des saintuaires *qui i estoient* « ou *ki i estoient à cel jor*, ou *ki estoient en cel jour en Constanti-* « *nople* ne convient *mie* à parler (192). » Ces additions étaient inutiles parce que Ville-Hardouin venait de nommer Constantinople; la dernière leçon surtout, celle du manuscrit C, a le caractère d'un commentaire ajouté au texte. Il raconte ailleurs comment l'incendie de la ville troubla les relations amicales des Francs et des Grecs : « Ensi furent desacointié li Franc et « li Grec; que il ne furent *mie* si comunel con il avoient esté « devant (205). » C'est après ces mots que les manuscrits des deux dernières familles ajoutent bien inutilement *si se sont des-* « *compaigniet*. Il semble que ce soit une glose qui de la marge aura passé dans le texte. Lorsque l'empereur Baudoin se préparait à entrer dans le royaume de Salonique malgré le marquis de Montferrat, Boniface lui dit : « se tu i entres, ne me

« semble mie que tu le faces por mon bien (277). » Les manuscrits C D E, en ajoutant à ces paroles *il ne me siet mie*, et le manuscrit F, *ce me desplest*, s'écartent, selon moi, de la mesure que Ville-Hardouin observe toujours dans ses récits. Ce qui me confirme dans cette pensée, c'est que le manuscrit F, au paragraphe précédent, place dans la bouche de l'empereur une interruption inconvenante, à laquelle le marquis réplique sur le même ton. Au moment où le marquis s'offre à ramener des vivres à l'empereur, le manuscrit F introduit seul dans le texte le dialogue suivant : « Non ferés, ore dist li empereres; je irai à « Salenique avant, et verrai que ce est. — Non ferez, dist li « marchiz. » La vraisemblance est parfaitement d'accord ici avec les cinq manuscrits, qui ne reproduisent pas un langage si différent de celui que Ville-Hardouin met ailleurs dans la bouche des mêmes personnages.

Je reviendrai plus tard aux additions qui n'existent que dans le manuscrit F; je dois maintenant en citer quelques-unes qui lui sont communes avec certains manuscrits de la troisième famille. « Li marchis. . . . chevaucha. . . . droit vers « Boche de Lion; et quant il vint là, si li fu renduz *li palais*, « salves les vies à cels qui dedenz estoient (249 C F). » L'addition a été faite pour ceux qui auraient pu ne pas comprendre que le nom de *Boche de Lion*¹ désignait un palais. — « Et cil « li rendirent la vile, qui ere une des meillors et des plus « riches de la crestienté à cel jor, par tel couvent *li rendirent* « que il les tendroit. . . . (280 D F). » Pour un lecteur la répétition des mots *li rendirent* n'est pas nécessaire; elle pouvait

¹ Le nom de *Buoleon* est transformé dans les manuscrits de bien des manières. On y trouve *Bochelion*, *Bouchelion*, *Bokelion*, *Boukelion*, *Boquelion*; mais ce qui

domine parmi ces nombreuses variantes, c'est la séparation de ce nom en trois mots *Boche*, *Boce*, *Bouche*, *Boke* ou *Bouque de Lion* ou *de Lyon*.

être utile pour des auditeurs. C'est peut-être ainsi qu'il faut expliquer une addition faite au passage suivant : « Et quant li « autre chevalier Renier de Trit. . . . (346). » Pour un lecteur *Renier* sans *s* finale, c'est l'équivalent du génitif latin *Reneri*; pour des auditeurs ce nom était tout aussi bien au nominatif. C'est probablement pour éviter toute obscurité qu'entre *chevalier* et *Renier* on a intercalé dans C, *qui demourèrent avoec*; et dans F, *qui estoient avec*. J'expliquerais de la même manière une autre addition faite dans un passage où Ville-Hardouin nomme certains chevaliers qui arrivèrent à Constantinople, rappelés par l'empereur : « Et il s'en commencièrent à venir par mer, « Eustaices li freres l'empereor Henri, et Ansials de Cacu, et « de lor gent li plus (462). » Cette phrase est coupée en deux dans les manuscrits C F, et après les mots *par mer* commence une seconde phrase : « *Premiers* ou *premièrement* vint Eustaices... » § 356. « Et furent mandé li baron en l'ostel *le conte et l'empereor* Baudoin. » Comme le conseil n'a pu se tenir en deux endroits différents, il est certain que les mots *le conte et* n'appartiennent pas au texte original. Il est possible qu'ils eussent été ajoutés par mégarde dans un ancien exemplaire, et que la suppression en fût indiquée par des points qui auront échappé à l'attention de certains copistes. On peut même conjecturer que ce signe de correction mal compris par d'autres copistes aura causé l'omission des mots *li baron en l'ostel* qui manque dans le manuscrit A. Ce sont les leçons de B et de C qui permettent ici de rétablir le texte, si ce n'est que les mots *en l'ostel*, donnés par quatre manuscrits, sont remplacés à tort dans C par *et logis*.

Je suis arrivé aux additions qui sont propres à une seule famille. Comme ce sont les plus nombreuses et qu'on ne peut guère supposer qu'elles dérivent du texte original, je laisserai

de côté celles qui consistent dans des mots isolés, des noms de personnes et des titres de dignités. Quant à celles qui ont un autre caractère, je n'en donnerai l'indication complète que pour le manuscrit B. « Et si jura sor sains. . . . que dedenz
 « la quinzaine que il seroient arivé et *tantost comme il* auroient
 « fait lor message. . . . (102); ainz s'en alèrent en Surie, où ils
 « savoient *bien et eus et les autres gens* que il ne feroient nul es-
 « ploit (103); ensi s'en vont. . . . bien une lieue *vers une abaïe*¹
 « desor Constantinople (136); ensi fu devisez li assaus que des
 « sept batailles *qui y estoient, demorroient les trois qui garderoient*
 « l'ost² (170); si le vestirent *et apareillièrent*³ (182); et de si
 « grant essil furent torné à *si grant joie et à si grant haltesce*
 « (190); et ensi-fu. . . . la pais mise en l'ost *d'ambes deus parz*
 « (199); granz fu la guerre *et la noise* entre les Frans et les
 « Grecs (226); nul exploit ne firent. . . . *en tout le país ne en*
 « *toute la terre* (229); il getoient à perrieres et à mangonials,
 « *et aus arbalestes*, li un as autres, *maintes foiz* (238); à une
 « *cité qui Andrenople estoit apelée* (269): ensi foï tant qu'il s'en
 « ala trosque vers Messinople (270); conut l'empereres clere-
 « ment *qu'il avoit tort et qu'il avoit esté mal conseilliez* (296);
 « *et il si fist et chevauchièrent tant. . . .* (298); et en i ot mult
 « de morz et de pris, *et molt fu grans la bataille*, et mult fu granz
 « li gaienz (323); et comencièrent à aporer lor rentes *et granz*
 « *honneurs* (323); li autre alèrent devant Naples, *si l'asaillirent*
 « *et l'asistrent* (324); je te porteroie mult *grant enneur et bone*
 « *foi* (325); n'orent mie la felonie fort *dou cors ne dou cuer*⁴
 « (332); si s'en alèrent *et avalèrent* à une altre cité (344); et

¹ Comme les mots *bien une lieue* manquent dans le manuscrit B, il est probable qu'ils auront été mal lus et remplacés par *vers une abaïe*.

² Voici la leçon correcte : « que les

Ville-Hardouin.

trois batailles des sept garderoient l'ost. »

³ Ou plutôt « vestirent emperialment; » les mots *et apareillièrent* ont été lus au lieu de *emperialment*.

⁴ A, *fors de lor cuers*.

« *en tout tans*¹ tote la grans plentez des Grex ere à Andrenople
 « (344); et ordenèrent lor batailles et *il si firent, si les devisèrent*
 « mult bien (349); et fu devisé que Joffrois li mareschans *gar-*
 « *deroit vers la vile* et Manessiers de l'Isle garderoit² l'ost (354);
 « issi cum il le devisa, *si fu fet, qu'il firent*³ mult volentiers *son*
 « *comandement* (372); il avoient plus grant paor *de la cité* de
 « Costantinoble que d'als meismes; si pristrent bons messages,
 « et les envoièrent par mer *en Constantinople* et par jor et par
 « nuit, et mandèrent à cels de la vile que il ne s'esmaïassent
 « mie⁴ (375); et li païs, et les citez, et li chastel, *et touz li païs*
 « *d'entour* se tenoient à lui (386); et li autre remestrent en
 « Costantinoble à tant de gent que il avoient, à grant mesaise les
 « cuers (388); Hugues de Colemi i fu morz qui estoit le meilleur
 « d'euls touz⁵ (392); et les autres qui auques valoient, fist mener
 « defors l'ost et les testes coper (394); or laïrons de Phinepople,
 « si dirons⁶ de Renier de Trit (402); à moult grant merveille et
 « à grant miracle (432); li rois de Blaquoie enmenoit les homes
 « et les femes, *et les enfans* et les autres proies (444); si prirent
 « conseil, si fu tels lor conseils (468); une cité. . . . que Jo-
 « hannis avoit novelement *refermée et repoplée* de gent (491);

¹ Cette addition trouble le sens.

² Ce verbe est au pluriel dans les autres manuscrits, où les mots en italique n'existent pas.

³ « Il le firent, » dans les autres manuscrits.

⁴ B, qui ajoute dans ce passage les mots en italique, en omet d'autres. Au reste, le désaccord qui règne ici dans les manuscrits me fait croire que le texte original devait être surchargé de corrections et de renvois. Les mots *que d'als meismes*, omis dans E, sont remplacés dans CD par *que de riens*, et par *qu'il ne se desconfortassent*

trop dans F, qui a changé *plus grant* en *mout grant*. Il manque dans CDEF *si pristrent bons messages*; dans ADEF, *et les envoièrent*; dans CDF, *par mer*; dans BF, *et par jor et par nuit*; enfin, après *s'esmaïassent mie*, C ajoute *pour choze k'il oïsent*. Il n'est pas étonnant que, dans un texte aussi confus, le manuscrit A et trois autres aient omis les mots *et les envoièrent*.

⁵ Ces mots appartiennent à la phrase suivante, où ils sont précédés comme ici des mots *fu morz*.

⁶ Ces deux mots, qui changent le sens, doivent être remplacés par *et*.

« ce fu une des graignors joies que il aust onques *en sa vie* (500).

Parmi les additions communes aux manuscrits de la troisième famille, il y en a qui s'expliquent par des erreurs de copiste. J'y ai remarqué par exemple : § 22, « faire le service à *la crestienté* Dieu et as pelerins. » C'est répéter la même idée bien inutilement, et, en comparant la leçon de AB (le servise Dieu et la crestienté) avec celle de F (le servise de Deu et des pelerins), on reconnaît que le mot *pelerins* a dû être pointé pour être remplacé par le mot *crestienté*, et que cette correction mal comprise a produit la mauvaise leçon de CDE. Si les mêmes manuscrits ajoutent à la fin de la première phrase du paragraphe 47 les mots *et de lor gens et de lor amis ou parens* appartenant à la phrase suivante, c'est parce que la première phrase se termine par *de lor païs*, et que, dans la seconde, on trouve « al departir de lor païs, de lor genz et de lor amis. » Il s'est produit là un bourdon d'une nature toute particulière, qui a eu pour résultat d'allonger le texte au lieu de l'écourter. En voici un autre exemple : § 454, « et i ot maintes foiz assemblées, et i perdoient li un et li autre; et iqui ere la guerre granz et perillouse; *et i perdoient souvent li un et li autre.* » A propos du partage du butin, Ville-Hardouin raconte que personne n'eut rien de plus que sa part, sinon ce qui fut volé, *se emblé ne fu* (§ 254). Les manuscrits CDE ajoutent à cet endroit « de cheus qui furent repris d'emblé. » Mais une pareille addition ne peut être imputée à l'auteur, ni même à ceux qui se permettraient d'introduire quelques mots dans un passage dont le sens ne semblait point assez clair. On reconnaît là une de ces notes marginales, qui devaient se transformer en rubriques dans un exemplaire de choix, ou qui avaient simplement pour objet de signaler au lecteur un passage intéressant.

Je crois reconnaître ailleurs des additions introduites volontairement dans le texte : « Estenes del Perche ne le fist mie « si bien *que* ou *comme il deust* (79); et Nostre Sires les comença « mains à amer *k'il n'avoit fait* ou *devant fait* (253). » Ces deux additions ont pour objet d'exprimer le second terme d'une comparaison qui se supplée sans difficulté. En voici d'autres qui sont encore plus inutiles : « dont li nom ne sont mie en « escrit *ne embrievé en livre* (45); il lor avint une mult granz « mesaventure *qui molt grans meschiés fu* (291); bien distrent « totes les gens qui les virent *k'elles estoient bien atournées ne que* « onques mais galies ne furent mielz armées ne de meillors genz (478). » Ville-Hardouin fait parler ainsi les messagers envoyés aux croisés par le roi d'Allemagne (§ 91) : « Seignor, « li rois Phelippes nos envoie à vos, et li fils l'empereor de « Constantinople qui freres sa fame est. Seignor, fait li rois, je « vos envoie le frere ma fame. . . . » On voit qu'après avoir annoncé leur mission en peu de mots, les messagers font parler le roi absent comme s'il s'adressait lui-même aux croisés. Ce changement est indiqué dans AB, sous forme incidente, par les mots *fait li rois*, tandis que, après la phrase d'introduction des messagers, les manuscrits CDE ajoutent avant les paroles du roi « et dist en tel manière. » Le manuscrit F supprime cette addition; mais c'est pour continuer sous la forme indirecte « et vos mande qu'il le vos envoie, » qui s'éloigne bien plus encore du texte original. J'ai noté ailleurs (§ 213) une autre addition des mots « et dist en tel manière, » qui a pour objet aussi de mieux indiquer le point où commence un discours. Ce sont de petits remaniements qu'on peut attribuer à une seule et même personne. Je citerai une dernière addition, que je crois avoir été faite volontairement : « Et cum il vindrent là, si descendirent à pié *de lor chevaus*

« (116). » Les mots *de lor chevaus* sont un commentaire oiseux; dans la langue du temps *descendre à pié* signifiait *descendre de cheval* : « si que par vive force covint les chevaliers descendre à pié (493). » Le verbe *descendre* se disait même absolument dans le même sens : « ensique descendirent à la porte (212); « uns suens chevaliers fu descendus (359). » On pouvait dire aussi, comme nous le faisons aujourd'hui, « si descendirent de lor chevaus (116); » mais pas plus que nous et moins encore, on n'ajoutait à la fois à *pié* et *de lor chevaus* à un verbe qui pouvait à la rigueur se passer de l'une comme de l'autre addition.

Les citations que je viens de faire sont communes aux manuscrits de la troisième famille; mais je dois dire que le manuscrit C contient d'autres additions qui lui sont propres, c'est-à-dire qui manquent dans les cinq autres manuscrits. J'en ferai connaître quelques-unes : « vos feroiz *que sage et ce* « que vos devoiz (146); et dist que por le tort que l'empereres « li avoit fait, avoit il *chou fait et issi exploitié* (285); il avoit « esté mal *avisés et maisement conseilliez* (296); et meinten- « sent la marche *et la frontière* (402); et estoit repariez en « Costantinoble *pour aucun affaire* (407). » Il était difficile d'allonger plus inutilement le texte que dans ces passages ou dans d'autres que je pourrais citer; on n'y retrouve guère cette vivacité de style qui, aux yeux de Buchon, rendait le manuscrit C préférable à tous les autres. Deux autres additions ont cela de remarquable qu'on y voit figurer deux mots que Ville-Hardouin n'emploie nulle part ailleurs : « et maint riche tré, « et maint paveillon, *et mainte aucube* (78); et vindrent à la « matinée devant la Rousse, et i furent grant pièce; et la vile « ere garnie de pou de gent, *et là jokièrent grant pièce.* » Buchon, en faisant remarquer que le mot *aucube* est omis dans les autres

manuscripts, le traduit par *tenture intérieure*; mais on lui donne ordinairement le sens de *tente*, qui convient bien ici, de même que dans un passage de Henri de Valenciennes et dans tous ceux que cite Du Cange. Quant au verbe *jokièrent*, il le dérive bien à tort de *jacere*, et il n'est pas plus exact en citant, comme variante des autres manuscrits, *là furent, illuec furent* ou *ifurent grant pièce*; ces mots se trouvent aussi dans C, mais une ligne plus haut (après *la Rousse*); le manuscrit E, que Buchon ne connaissait pas, est le seul qui après *pou de gent* répète par erreur « si furent grant pièce illuec; » et c'est là que C substitue *jokièrent* à *furent*. Cette répétition complètement inutile des mots *si furent*, etc., a causé un bourdon dans D, où le copiste a omis, « et la vile ere garnie de pou de gent. » En résumé le manuscrit C contient un assez grand nombre d'additions qui manquent dans les deux autres manuscrits de la troisième famille, et l'on en peut conclure qu'il a subi plus de remaniements.

Mais c'est dans le manuscrit F que le texte de Ville-Hardouin a le plus souffert de ce genre d'altérations. Plus le fait est évident, moins il est nécessaire d'en multiplier les preuves; je citerai donc quelques passages seulement, pour lesquels je donnerai d'abord la leçon du manuscrit A, puis celle du manuscrit F. Le lecteur pourra voir plus clairement en quoi consistent les additions; il pourra aussi constater, à l'occasion, que les changements de construction, l'emploi des synonymes ou (dans un petit nombre de passages) les contre-sens finissent quelquefois par dénaturer complètement la langue ou même la pensée de l'auteur.

161 A, « enqui refu granz li estors à la porte; F, là lu li « estours dedenz la porte molt granz et mout merveilleuz. » —
163 A, « et là si a un flum qui fiert en la mer; F, et lessa la

« navie¹ el flun qui estoit en la mer. » — 165 A, « et sachiez qu'il
« n'avoient viande comunalment à tote l'ost por trois semaines;
« F, et sachiés qu'il n'avoient viandes entr'ex touz à passer tout
« l'ost communalment à plus haut de trois semaines. » — 169 A,
« par une porte desore; F, par une autre porte qui estoit en
« mont. » — 222 A, « or oiez se onques si horrible traïson fu faite
« par nule gent; F, or oiez se onques més fu lete si grant traïson
« puis la Jhesu Crist. » — 225 A², « Pourquoi nos vos disons,
« fait li clergiez, que la bataille est droite et juste; et se vos avez
« droite entention de conquerre la terre et de metre à l'obe-
« dience de Rome, vous avez le pardon tel cum l'apostoiles le
« vos a otroié, tuit cil qui confés i morront. Sachiez que ceste
« chose fu granz confors as barons et as pelerins. F, Pourquoi
« nos disons que, s'il n'avoit autre mesfet fet, si seroit il drois
« qu'on alast seur elz et qu'il perdissent la terre; et quant il
« est donc einsint qu'il ont fet si vilein murtre, et avec tout ce
« sont soustrés de l'obedience de Rome, nous ostroions le pardon
« de par l'apostole de Rome à tous ceuz qui confés morront por
« cest forfet adrecier. Ceste parole fu granz conforz à touz les
« barons et au chevalierz de l'ost et au pelerinz. » — 241 A, « il
« sembla que terre fondist; F, il sembloit que terre et mer deust
« assembler et fondre. » — 247 A, « et plus ot arses maisons; F,
« et plus i ot arses de mesons à ces trois feus. » — 252 A, « si
« con il ere assuré et juré, et fais escomuniemenz; F, si come
« il estoit trovés, et seur escommuniment qui point en reten-
« roit. » — 265 A, « et fu mult granz joie par tot l'ost; F, si fu

¹ Avec le changement de *là si a* en *lessa*, et l'addition des mots *la navie*, le sens véritable « et là il y a un fleuve qui se jette dans la mer, » se trouve défiguré ainsi : « et il laissa la flotte dans le fleuve qui était dans la mer. »

² Je cite ce paragraphe en entier, parce que le texte de F y est remanié d'un bout à l'autre, tandis qu'il est à peu près identique dans les autres familles. C'est un des passages qui obligent à se défier du manuscrit F.

« mout grant la joie partout l'ost de ce que li marchiz estoit re-
« tenuz. » — 326 A, « et se tornèrent li chastel qu'il avoit gar-
« niz contre lui; F, et se torna tout maintenant encontre lui, et
« fist torner tous les chateaus qu'il avoient conquis entre lui et
« son pere; quant Gifroi vit ce, si en fu mout corrouciés. » —
407 A, « l'arriere garde faisoit la masnie Tierris de Los, qui ere
« seneschaus, et estoit repariez en Costantinoble; F, et Tierris
« de Lox fesoit adonc l'arriere garde, et ne mie Tierris, més
« sa mesnie¹; quar il estoit en Constantinoble. » — 439 A, « et
« Reniers de Trit dist que pour voir ere morz, et il le crurent;
« F, et Renier leur dist pour voir qu'il estoit mors voirement,
« et bien en fussent certain; et il le crurent adonc. » — 469 A,
« si reculèrent sor lor gent qui estoient sor le rivage; F, si reu-
« sèrent arriere seur lor gent qui estoient rengié seur le rivage
« encontre eus et à pié et à cheval, si comé nos avons dit. » —
471 A, « et le chastel esgarda l'empereres et sa genz, et virent
« que il ere si febles que il ne laisoit à tenir; F, et li empereres
« regarda le chastel et ses genz, et virent qu'il estoient si feible
« qu'il ne faisoient point à retenir, ne li chastiaus ausint, quar
« mout estoit afebloiez². »

Au moment où je termine cette revue sommaire des additions faites au texte de Ville-Hardouin dans les manuscrits des

¹ Comment s'expliquer cette singulière altération? Est-ce qu'un copiste, au lieu d'effacer l'erreur dont il se serait aperçu, l'aurait signalée lui-même en ajoutant : « non, ce n'était pas Thierris, c'étaient ses gens; car lui était en Constantinoble. » Ce procédé ne serait-il pas plutôt celui d'un jongleur qui débitait, sans livre, en jouant l'improvisateur? Arrivé là, il commettait son erreur méditée à loisir; puis s'interrompait, et se reprenait afin de montrer

qu'il était à la fois le mieux instruit et le plus scrupuleux des narrateurs. Qui sait même s'il ne se donnait pas pour un croisé revenu de Constantinoble?

² Ici le texte est non-seulement allongé mais dénaturé. Ce n'est plus seulement le château que l'empereur examine et qu'il juge trop faible pour être occupé; l'examen porte à la fois sur les gens et sur le château; il en résulte que les gens sont trop faibles et le château aussi.

trois dernières familles, je dois expliquer comment il se fait qu'on ait ainsi travaillé à détruire le triste avantage qu'avait produit dans ces mêmes manuscrits le système des retranchements volontaires.

Je dirai d'abord qu'on a beaucoup plus retranché qu'ajouté, et qu'en somme le texte a été diminué. Néanmoins il y a toujours une contradiction entre la première opération et la seconde; mais on peut facilement s'en rendre compte. Il suffit de supposer que ce ne sont pas les mêmes personnes qui ont fait ce double travail, et que, parmi les copistes, il y en avait qui retranchaient et d'autres qui ajoutaient. Nous savons que le texte des trois dernières familles a passé successivement par les trois périodes des lacunes triples, des lacunes doubles et des lacunes simples; mais on peut admettre, et on doit même croire, qu'il y a eu bien des copies de faites dans l'intervalle de chacune de ces périodes. On reconnaîtra même, en y réfléchissant, que la diversité des résultats auxquels conduit l'examen attentif des manuscrits n'a rien qui ne soit conforme à la vraisemblance; et qu'il y aurait bien plus lieu de s'étonner si tant de copies faites à des dates éloignées et dans des régions diverses avaient conservé les traces d'une seule et même direction, toujours conséquente avec elle-même.

J'espère avoir montré que le manuscrit A et les textes collationnés par Du Cange n'ont pas eu à souffrir des retranchements volontaires, de l'emploi des synonymes, des changements de construction et des additions, tandis que ces différentes causes ont altéré plus ou moins les manuscrits des trois dernières familles. Il en résulte que l'autorité du manuscrit A doit être prépondérante, quand les règles ordinaires de la critique ne suffisent pas à décider si un passage a été abrégé ou allongé, si une construction a été remaniée, une expression changée.

C'est précisément parce que les questions douteuses se représentent souvent qu'il importe de bien déterminer la valeur relative de chaque manuscrit, afin de pouvoir agir comme les bons juges qui pèsent les témoignages au lieu de les compter. Mais les manuscrits parfaits ne se rencontrent pas souvent et les meilleurs peuvent avoir leurs défauts. J'ai déjà dit que ceux du manuscrit A étaient graves et nombreux. On peut se rappeler que, s'il a échappé au système des retranchements volontaires, il a souffert beaucoup de l'inadvertance du copiste, et qu'on y rencontre bien des lacunes qui ont souvent l'inconvénient d'altérer le sens. On va voir aussi qu'il s'y trouve beaucoup de mauvaises leçons, qui constituent évidemment de graves atteintes au texte original. Aucun des manuscrits n'est exempt de ce genre de fautes; mais, par une circonstance heureuse, les plus nombreuses sont celles qui appartiennent à une famille en particulier, et qui peuvent être corrigées par les leçons de plusieurs autres manuscrits.

Parmi les fautes propres au manuscrit A, j'en signalerai d'abord plusieurs où il subsiste des vestiges certains du texte original, modifié dans d'autres manuscrits qui en ont respecté le sens plus que la forme. « Et manda al prodome que il *penchast* des croiz par s'autorité (§ 2). » Le sens exige *prechast*; c'est aussi, sauf des variantes d'orthographe, la leçon des manuscrits BCDE. Il est probable que la première syllable du verbe était représentée par un *p* surmonté d'une abréviation que le copiste aura mal interprétée. La faute même qu'il a commise prouve qu'il tâchait de reproduire ce qu'il avait sous les yeux, puisqu'il est facile de s'expliquer qu'il ait lu *penchast* au lieu de *prechast*. On est certain par la même raison que le texte de F, où on lit *sarmonast*, n'est pas conforme à l'original.

Ville-Hardouin, après avoir parlé de la convocation d'un par-

lement à Soissons, nomme les principaux seigneurs qui s'y trouvèrent « Enqui furent li cuens Balduins de Flandres et « de Hennaut, et li cuens Loeis de Blois et de Chartain « et maint autre preudome (40). » Dans le manuscrit A, cette phrase commence par *cil qui* au lieu de *enqui*, en sorte qu'elle ne présente pas de sens raisonnable; mais il est encore facile de s'expliquer l'erreur du copiste. On ne le pourrait pas, au contraire, si l'on n'avait que la leçon de BF, où le synonyme *là* remplace *enqui*, donné par CDE.

Une partie des croisés s'opposait au siège de Zara, disant qu'ils ne devaient pas attaquer des chrétiens, eux qui s'étaient engagés à combattre les infidèles : « et distrent qu'il ne s'i « accorderoient mie, que ce ere *tresor* crestiens (95). » Le texte de B, « car ce estoit sus crestiens, » permet de corriger cette singulière faute; au lieu de *ce estoit sus*, il y avait dans le texte original *ce ere sor*; le copiste ayant sous les yeux un exemplaire où le mot *ere* avait été répété par erreur, ou bien, lisant comme si ce doublon avait existé, aura vu dans les lettres *ere* rapprochées de *sor*, la première syllabe du mot *tresor*. De là une leçon inintelligible, mais facile à rétablir quand on la compare à celle de B, qui en reproduit tous les éléments légèrement modifiés. On acquiert en même temps la certitude que le texte original est altéré dans la leçon de CDE, « que il alassent sor « crestiens, » comme dans celle de F, « que s'il aloient seur « crestienz. »

C'est aussi par un doublon qu'on peut expliquer une faute commise par le copiste du manuscrit A dans le passage suivant, dont je reproduis d'abord la bonne leçon d'après les manuscrits CDE : « et la chevalerie qui ere erbergie el palais de « Calcedoine ala encoste par terre (136). » La flotte avait fait un mouvement jusqu'à l'Escutaire (Scutari), et l'armée avait

suivi ce mouvement, en partant de Chalcédoine, sur la rive du Bosphore opposée à Constantinople. Au lieu de *ala encoste par terre*, on lit dans le manuscrit A, *ala costoiant Costantinople par terre*. Le copiste aura pris les deux dernières syllabes du mot *encoste*, répétées par erreur, pour l'abréviation du nom de Constantinople, ou bien il aura relu, en le transposant, ce nom qui se trouve deux ou trois lignes plus haut. Quoi qu'il en soit, le sens justifie la leçon de CDE, *ala encoste par terre*; B la reproduit moins le mot *ala*, qu'il omet; F la confirme, mais en introduisant le synonyme *dejoste*, que la faute de A condamne.

L'armée passa neuf jours à l'Escutaire pour se procurer des vivres. « Dedenz ces neuf jorz, dit le manuscrit F, issi une « compagnie. . . » BCDE remplacent *ces neuf jorz* par *ce, cel* ou *che sejour*; c'est une même pensée exprimée en termes également clairs et corrects; la faute de A, *dedenz cel jor*, ramène sûrement à la leçon du texte original, *dedenz cel sejour*. De même, au paragraphe 122, où il est question d'un sergent qui se laisse glisser d'une nef dans une barque, si l'on n'admettait pas d'après A le verbe *corrre* (que je conserve avec quelque scrupule, n'en connaissant pas d'autre exemple), on serait sûr du moins que *couler* dans BCDE représente mieux la leçon originale que *aler* dans F.

Voici encore une faute du manuscrit A qui permet de retrouver la véritable leçon. Ville-Hardouin parle d'une panique causée par les ravages de Johannis : « Si con Diex sueffre les « mesaventures avenir as genz, li Venicien se lerirent ès vaisials, « qui ainz ainz, qui mielz mielz; si que por poi que li uns ne « véoit l'autre (415). » Buchon, dans sa première édition, reproduit d'après Dom Brial le mot *véoit*, en ajoutant entre parenthèses la traduction *empêchoit*, ce qui signifierait que

des gens qui se précipitaient tous à la fois dans des vaisseaux faillirent se faire obstacle entre eux : ce n'était certainement point en dire assez. Dans les manuscrits des trois dernières familles on trouve *n'ocioit* au lieu de *ne véoit*. J'avais d'abord accueilli cette variante; il m'a paru ensuite que, si la première leçon restait en deçà de la vérité, l'autre allait au delà. D'ailleurs *ocioit* ne ressemble guère à *véoit*; tandis qu'il y a un mot presque semblable qui donne un sens plus satisfaisant; c'est le mot *néoit*. J'y reconnais donc la véritable leçon, et j'en conclus que Ville-Hardouin a voulu parler de gens qui faillirent se noyer et non s'entre-tuer.

Mais toutes les fautes du manuscrit A ne peuvent avoir la même utilité. Il y en a qui diffèrent complètement du texte original; comme *al mains* au lieu de *plus* (23), et *plus* au lieu de *mains* (241). D'autres conservent quelque chose de la forme, mais en sacrifiant le fonds, dans des passages où les manuscrits des trois dernières familles sont restés exacts : *pierres*, au lieu de *perrieres* (85); *seurer*, au lieu d'*asseurer* (94); *adonc*, au lieu de *doner* (188); *isseroit*, au lieu de *i seroit* (234); *omages*, au lieu de *domage* (476). Je signalerai, en outre, des mots et des noms propres tout à fait altérés : *chaldeals*, au lieu de *chastials* (75); *outraval*, au lieu de *contreval* (308); *Hantimeris*, au lieu de *Haimmeris* (10); *Clarishauz* ou *Clarashauz de Mez*, au lieu de *Clarembaus ses niés* (114).

Il suffisait de faire un choix parmi les fautes propres au manuscrit A; je citerai, au contraire, sans exception, les quatre fautes qui lui sont communes avec d'autres manuscrits, afin de montrer qu'elles sont antérieures à la séparation des familles¹.

¹ Je laisse de côté une cinquième faute qui est purement accidentelle, *contreval* au lieu de *contremont* dans les manuscrits A et D (136).

Je signalerai d'abord une leçon inintelligible des manuscrits A et B, « que il *seussent* ceste convenance (97), » dans un passage où le sens exige un verbe signifiant *conclure* et non *savoir*. Les manuscrits CE remplacent *seussent* par *tenissent*, et Dom Brial y a substitué *receussent*; mais il aurait préféré, s'il l'avait connue, la leçon *feussent*, que donnent les manuscrits DF. Il est bien probable, en effet, que, dans un ancien exemplaire on avait écrit *feussent* et qu'on avait corrigé l'erreur en marquant un point au-dessous de l'un des jambages de l'*u*. Des copistes auxquels cette correction avait échappé auront pu lire *seussent* ou maintenir *feussent*, et cette erreur se sera conservée dans AB parce qu'elle était antérieure à la formation des familles; elle existait encore dans le texte commun aux trois dernières familles, puisque B la reproduit, tandis que c'est après la séparation de ces mêmes familles qu'elle a été rectifiée dans CE par une leçon qui n'est pas celle de DF.

Les trois fautes que je vais citer sont aussi antérieures à la séparation des familles, puisqu'elles existent dans le manuscrit A et dans certains manuscrits des trois dernières familles; elles n'ont été rectifiées dans certains manuscrits qu'après la formation de la troisième famille, puisque tous les manuscrits de cette famille ne contiennent pas en même temps cette rectification. « Et il nos mandent que nos creons ce que vos nos direz, « et *tenons* ferm ce que vos ferez (§ 16, A B D E); » le sens exige *tenront* ou *tendront* comme dans CF. « Onques si granz affaires « ne fu enpris de *tant de gent* (128); » D seul contient la bonne leçon, *de nulle gent*. — « Ensi se retraistrent à lor tors que il « avoient *laissies* et conquises (176, A D E F); » la véritable leçon est rétablie dans C par le mot *saisies*, auquel B substitue le synonyme *gaaigniées*.

Le manuscrit B n'a qu'un petit nombre de mauvaises leçons

qui lui soient propres. Ville-Hardouin raconte qu'à Zara bien des menues gens quittèrent l'armée en s'embarquant dans des vaisseaux marchands; « en une nef s'en emblèrent bien cinq « *cenz* (101); » B seul met *nuit* au lieu de *nef*. Quand le doge de Venise conseille aux croisés de ne pas débarquer en terre ferme, de peur que leurs gens ne se dispersent en cherchant des vivres, il ajoute : « Si ne porriens tot garder que nos n'en « perdissions (130); » B altère un peu le sens et l'expression en mettant : « si nous conviendrait garder que nous ne les per- « dissions. » Ailleurs il change complètement le sens d'un passage : « si que cil lor pooient aidier de traire et de lancier (469), » en mettant « si que cil ne se pooient aidier de trefe ne de lan- « cier. » Enfin il commet une erreur évidente en nommant « li « quens de Bretagne », au lieu de « Coenes de Bethune. »

C'est peut-être accidentellement que le mot *vaissiers* est remplacé par *vaissiaus* (69) dans B et dans CDE. Ce n'est pas non plus d'un texte commun à ces manuscrits que dérive l'altération des mots *le traï* (326) remplacés dans B par *le retrest*, et dans CDE par *l'outra*; car la leçon de B est déjà plus corrompue que l'autre, où il suffit d'ajouter l'*i* final pour retrouver *lou traï* équivalent de *le traï*. J'incline aussi à croire que l'altération du passage suivant s'est produite accidentellement dans les mêmes manuscrits. Au lieu de « il ses cors ira (93), » on lit dans B *si secourra*, et dans CDE *ou secours ira*. Si le sens de ces deux mauvaises leçons est le même, la forme en est différente. Ailleurs on trouve dans B les mots « en la terre de « Babiloine » qui manquent dans C, tandis que E conserve *en la terre*, mais sans ajouter *de Babiloine*, que D remplace par *d'outremer*. Je cite un dernier passage dans lesquels ces manuscrits présentent des leçons de forme différente, quoique le sens y ait subi la même altération : « En cel termine après,

« vint uns granz passages *de cels* de la terre de Surie *et* de cels « qui l'ost avoient laissie (315). » Ville-Hardouin établit ici une distinction entre ceux de la terre de Syrie, qui y étaient fixés depuis longtemps, et ceux qui venaient d'y faire un séjour momentané, après avoir abandonné l'armée des croisés. Cette distinction disparaît dans le texte de la seconde et de la troisième famille, où il est question seulement de ceux qui avaient abandonné les croisés. Mais la leçon de B ne diffère du texte original que par l'omission des trois mots soulignés plus haut, tandis que celle de CDE s'en éloigne bien davantage : « En cel « termine vint uns grans passages de Surie de cels *de France* (ou *du país*) qui l'ost avoient laissie. » Je crois donc que cette altération s'est produite après la séparation de la seconde et de la troisième famille.

Il y a, au contraire, dans le manuscrit B quelques fautes qui lui sont communes avec les deux dernières familles et qui doivent dériver d'un texte antérieur à la séparation de ces familles. « Lors furent assemblé à un dimanche à l'glise Saint « Marc; si ere une mult grans feste (64). » Les autres manuscrits, à la différence du manuscrit A, ne désignent point expressément l'église de Saint-Marc, et le dimanche y est indiqué comme coïncidant avec une fête de ce saint. Or le martyrologe de Chastelain ne marque, outre la fête principale du 25 avril, qu'une fête au 24 mars, et ni l'une ni l'autre ne put coïncider avec une réunion qui se tint entre la Pentecôte et le mois de septembre¹, c'est-à-dire au mois de juillet ou mois d'août. Il y a donc là une erreur qui doit dériver d'un texte antérieur. Ville-Hardouin raconte un peu plus loin qu'une flotte montée

¹ Il résulte du récit de Ville-Hardouin que les croisés avaient quitté la France vers la Pentecôte, qui tomba le 2 juin 1202

(§ 47), et lui-même nous apprend que la réunion dont il s'agit se tint avant le mois de septembre (§ 69).

par des croisés flamands était arrivée à Marseille, et il ajoute que les chefs de cette flotte « mandèrent le conte de Flandres « lor seignor que il *ivernoient* à Marseille (103). » Les manuscrits BCE remplacent *ivernoient* par *venoient*, mot qui n'offre point un sens raisonnable, puisque l'arrivée de la flotte était un fait accompli. Cette leçon vicieuse, qui dérivait d'un texte antérieur, a été remplacée, après la séparation des trois dernières familles, dans D par *il estoient*, et dans F par *il estoient arivé*. On voit ici comment une faute de copie, rappelant encore par sa forme extérieure la leçon originale, engendre des corrections plus ou moins plausibles qui s'en éloignent tout à fait. Il est question ailleurs d'un seigneur nommé Guillaume *de Igi* dans B, *d'Ogi* dans CDE et *d'Onqi* dans F (169). L'origine et l'explication de ces différences se trouve dans la bonne leçon de A, *del Gi*, que devait reproduire le texte commun aux trois dernières familles; *de Igi* est une mauvaise lecture pour *del Gi*, qui a pu se transformer régulièrement en *dou Gi* dont on aura fait *d'Onqi*, *d'Ogi* et *d'Onqi*. Une dernière altération dérive plus certainement encore d'un texte commun, c'est le nom imaginaire de *Saint Chinon* ou *Saint Chienon* (5) substitué, dans les trois dernières familles, à *Saint Chéron*¹.

Si l'unité d'origine des trois dernières familles n'était pas suffisamment établie par les nombreuses lacunes qui leur sont communes, on pourrait en trouver la preuve dans les fautes que je viens de citer. Il me serait facile aussi de démontrer qu'indépendamment des omissions communes aux manuscrits CDE, on y trouve beaucoup de fautes dérivant nécessairement d'un texte commun. J'en donnerai quelques exemples : *assanler*, au lieu de *acorder* (11); *apris*, au lieu de *pris à conseil*

¹ Le mot *saint* est écrit dans A, ici et ailleurs, sans le *t* final.

(20); *nous vous conseillerons*, au lieu de *vos vos conseilleroiz* (20); *vous ferez*, au lieu de *nos ferons* (23); *le havene*, au lieu de *la chaaine* (78); *se mist*, au lieu de *s'en vint* (79); *por l'ost*, au lieu de *por la defaute* (106); *une vile*, au lieu de *une mult bone yslé* (123); *les huissiers des galies*, au lieu de *les portes des vissiers* (157); *des isles*, au lieu de *des nés* (172); *s'aroutèrent*, au lieu de *s'arestèrent* (363); *en Salenique*, au lieu de *en Blaquie* (394).

A cette énumération rapide, j'ajouterai quelques indications particulières. Ville-Hardouin, la première fois qu'il nomme Foulque, curé de Neuilli, ajoute : « Cil Nuillis siet entre Laigni « sor Marne et Paris (§ 1). » Les manuscrits CDE remplacent *Laigni* par *Nuilli*, en sorte qu'une erreur évidente, introduite par distraction dans un texte plus ancien, a été fidèlement reproduite par trois autres copistes. J'ai eu occasion de parler du participe *assovie* et des synonymes qui le remplacent dans plusieurs manuscrits; les manuscrits CDE substituent ailleurs le verbe *avoir* au verbe *assovir* dont il tient fort mal la place dans la phrase suivante : « Dedenz si cort terme ne puis votre « couvent assovir (195). » Le manuscrit F le remplace moins malheureusement par *tenir*.

Dans une énumération des richesses qui furent trouvées à Constantinople, Ville-Hardouin parle « de pierres précieuses « et de *samiz*, et de dras de soie (250). » Il paraît que, dans le texte d'où dérivent les manuscrits de la troisième famille, les étoffes de *samit* avaient été transformées en reliques et qu'on y lisait le mot *sainz*, qui est fidèlement reproduit dans DE; mais le copiste de C, pour rendre la leçon plus claire, a écrit *cors sainz*. Une modification bien légère a suffi pour dénaturer une autre expression : Ville-Hardouin employait le verbe *s'oublier* dans le sens de *rester inactif*; on en trouve un premier exemple au paragraphe 172, « et li dux de Venise ne se fu mie obliez. »

Il dit ailleurs : « et Johannis li rois de Blaquie et de Bougrie « ne s'oblia mie (404). » Un copiste, qui lisait *nes oblia* au lieu de *ne s'oblia*, a traduit *nes* par son équivalent *ne les*, et les manuscrits CDE ont reproduit cette leçon vicieuse, qui altère complètement le sens. Je dirai enfin que les mêmes manuscrits s'accordent à nommer les Grecs comme auteurs des dommages faits à la ville d'Andrinople (491), tandis que Johannis est seul indiqué par les autres textes et par les récits qui précèdent.

Voici maintenant quelques exemples de fautes qui existent seulement dans certains manuscrits de la troisième famille. Je trouve dans CD *mande*, au lieu de *viande* (93); dans CE, « Guillaume *avoec aus* de Bethune, » au lieu de « Guillemes *l'avoec* « de Bethune (8); » *qui ot esté prise à terre*, au lieu de *qui ot prise terre* (174); *Sursac*, au lieu d'*Alexis* (201). Les mêmes manuscrits CE parlent d'une guerre que les Grecs auraient commencée, tandis qu'il s'agit d'une guerre commencée contre eux (305); et les manuscrits DE, dans un autre passage, n'altèrent pas moins gravement le sens en mettant *qui cachie estoient* au lieu de *qui chaçoient* (363). Le sens est encore altéré dans un autre passage, mais par le manuscrit C seulement. Les manuscrits A et B s'accordent à donner la leçon suivante : « Or poez savoir que mainte robe i ot faite por le coronement, « et il orent bien de quoi (261). » Nous employons encore cette locution *avoir de quoi*; Joinville la met lui-même dans la bouche de saint Louis : « Li roys me respondi que il n'avoit de quoy » (chap. xxx). Le sens est devenu un peu louche dans les manuscrits DEF où on lit : « il i ot bien de quoi; » car cela peut signifier ou qu'il y avait bien de l'argent, ou qu'il y avait bon motif pour cela. Ce dernier sens, qui ne peut convenir au texte original, est le seul que comporte la leçon du manus-

crit C : « il i ot bien raison pour coi. » C'est une des preuves qui peuvent servir à démontrer, contrairement à l'opinion de Buchon, que le manuscrit C ne renferme pas la copie la plus fidèle du texte original.

De même qu'il existe dans les manuscrits des deux dernières familles un grand nombre de lacunes dont l'origine remonte à un texte antérieur à la séparation de ces familles, on y trouve un assez grand nombre de fautes qui doivent dériver de la même source. C'est ainsi que le doge de Venise y est nommé *Anquins*, *Hanquis* ou *Hanguis* aux paragraphes 15 et 29, tandis que le véritable nom *Henri* paraît dans les manuscrits CDE au paragraphe 65¹. Ville-Hardouin raconte que Simon de Montfort se sépara des croisés après la prise de Zara, et il ajoute : « Avec lui ala Guis de Montfort ses frères, Symons « de Nealle et Robert Malvoisins (109). » Dans les manuscrits des deux dernières familles, Simon de Neauphle est désigné par erreur comme frère de Simon de Montfort; le nom de l'empereur Alexis y est remplacé par celui de l'empereur Isaac (203 et 207); Esturion, amiral de Théodore Lascaris, y est donné pour fils de ce prince (476); le nombre des galères fournies gratuitement par les Vénitiens pour l'expédition y est fixé à deux au lieu de cinquante (23); les mots *le jour, che jour* ou *cel jor* y sont substitués aux mots *là lor* (51). Voici un autre passage où le sens est complètement changé. Au moment où l'élection de Baudoin à l'empire vient d'être proclamée, Ville-Hardouin ajoute (§ 261) : « Et li criz fu levez de joie el « palais; si l'enportent del palais. » Les manuscrits CDEF s'ac-

¹ Cette altération du nom d'un personnage si important se reproduit au paragraphe 16 dans les manuscrits CDE; le véritable nom y reparaît, au contraire, dans

deux autres passages (§ 351 et 388); mais le manuscrit F, à ces trois endroits, ne désigne le doge que par son titre de dignité.

cordent à remplacer *li criz* par *li cuens*, en sorte qu'au lieu d'un cri de joie qui s'élève, c'est le comte qui est enlevé dans un transport de joie. Nous ne dirions pas aujourd'hui « li criz « fu levez, » mais Ville-Hardouin emploie ailleurs la même locution (161). Il n'y a donc pas d'objection à élever contre une leçon dont l'accord des manuscrits A et B garantit d'ailleurs l'authenticité. La dernière faute que j'ai à citer est encore plus évidente. Les Grecs, décidés à rompre avec Johannis, lui disent : « Sire, quant nos nos rendimes à toi et nos nos revelames contre les Frans, tu nos juras que tu nos garderoies « en bone foi et salveroies (425). » Les quatre manuscrits remplacent *nos nos revelames* par les mots *nous et no roialme*, qui ne peuvent supporter l'examen.

Il me reste à faire connaître quelques fautes propres au manuscrit F ; je les choisirai parmi celles qui altèrent évidemment le sens. Les autres manuscrits s'accordent à dire que l'exemple du doge décida les Vénitiens à se croiser « à mult grant foison « et à grant planté, » tandis que, jusqu'alors, un bien petit nombre avait pris la croix. Voici comment le manuscrit F abrège et dénature ce passage : « Dont se commencièrent li « Venicien à croisier, et ne porquant celui jor n'en i ot il mie « mont de croisiez (68). » Le doge de Venise conseille d'aborder dans des îles habitées où les croisés trouveront des vivres. Dans le manuscrit F il est question, au contraire, d'îles inhabitées « qui ne sont mie habitées de gent, et de laboreeurs de « blez et d'autres gens (131). » Le conseil du doge de Venise n'est pas suivi ; c'est à la terre ferme qu'on jette l'ancre. La leçon de F annonce le contraire : « Einsint s'en alèrent vers les « illes au plus droit qu'il onques porent (134). » Ailleurs on voit des menues gens qui ne doivent pas prendre part au combat, et qui cependant sont armés on ne sait pourquoi : la con-

tradiction n'existe que dans le texte du manuscrit F, qui applique à ces menus gens ce que Ville-Hardouin dit des galères qu'on arme et qu'on équipe pour la lutte. Quand Murzuphle, récemment détrôné, arrive près de Messinople où résidait Alexis, détrôné comme lui, Ville-Hardouin ajoute : « Ensi se-
 « jornèrent ne sai quanz jorz, cil en l'ost et cil en la vile (271). »
 Le manuscrit F dénature encore ce passage : « Einsint sejour-
 « nèrent cil de l'ost ne sai quanz jors et cil de la vile ausint. »
 Ce n'est plus l'un des deux empereurs qui séjourne au camp et l'autre dans la ville ; ce sont les gens du camp et les gens de la ville qui séjournent sans qu'on dise où. Je citerai enfin un passage dont le manuscrit a changé à la fois le sens et la construction. Je commence par reproduire la leçon du manuscrit A : « Cil qui ceste ystoire traita, ne sot s'il fu à tort ou
 « à droit, mais il en oï un chevalier blasmer, qui avoit à nom
 « Ansols de Remi, qui ere hom liges Tyerri de Los le senes-
 « chal, et chevetaines de sa gent. . . . (484). » Dans le manuscrit F, les mots *il en oï* sont remplacés par *il oublia*, en sorte que Ville-Hardouin déclare avoir oublié le chevalier dont il cite le nom et dont il raconte la conduite : « Cil qui ceste es-
 « toire treita, il oublia un chevalier qui Anssiaus de Remi avoit
 « non, et estoit hom liges Tierri de Lox et chevetaines de sa
 « gent. Cil Anssiaus en fu mout durement blasmés ; més li au-
 « teur ne set mie se ce fu à droit ou à tort. » Sans étendre davantage mes citations, je crois avoir le droit de conclure en disant que, si Buchon s'est exagéré la valeur du manuscrit C, il a, au contraire, prononcé un jugement équitable quand il a déclaré que le manuscrit F contient le plus contestable de tous les textes. J'espère aussi avoir prouvé que le manuscrit A, délaissé par les derniers éditeurs, doit reprendre le premier rang où Dom Brial l'avait placé.

IV.

OBSERVATIONS SUR L'ORTHOGRAPHE.

Si le manuscrit A doit être préféré à tous les autres pour le fonds du texte, doit-il l'être aussi pour les différents détails de l'orthographe? Il y a ici une distinction importante à établir entre l'orthographe grammaticale et celle qui a pour objet de représenter la prononciation. C'est dans les manuscrits CD de la troisième famille¹, et dans le manuscrit D en particulier, que l'orthographe grammaticale est le plus fidèlement observée; mais ce n'est pas parce qu'elle a été le plus fidèlement copiée dans un ancien exemplaire de Ville-Hardouin, c'est parce que le texte de ces manuscrits appartient au dialecte flamand, où les règles de cette orthographe, établies presque aussitôt que dans notre vieille Lorraine, ont aussi duré plus longtemps que dans aucune autre province. Au contraire, si l'on admet, selon l'hypothèse la plus vraisemblable, que la langue de Ville-Hardouin devait offrir, pour la prononciation, de nombreux traits de ressemblance avec la langue de Joinville, par la raison qu'elles appartaient l'une et l'autre au dialecte champenois, il en faut conclure que cette prononciation n'est représentée nulle part plus inexactement que dans les manuscrits de la troisième famille. En effet ce sont les habitudes du dialecte flamand qui dominent dans cette famille pour la prononciation comme pour la grammaire. Ces résultats n'ont rien qui doive surprendre, car ils sont d'accord avec ceux que l'on observe généralement dans les manuscrits; quand la langue

¹ Je mets de côté le manuscrit E, qui est trop récent: il appartient, si je ne me trompe, au xv^e siècle.

de l'auteur y est respectée, c'est parce qu'elle est en même temps la langue des copistes.

Les manuscrits de la troisième famille une fois écartés, en reste-t-il qui paraissent avoir été copiés par des Champenois contemporains de Ville-Hardouin? S'il fallait hasarder une conjecture dans une question aussi délicate, je dirais que le manuscrit B et le manuscrit F semblent appartenir au dialecte de l'Île-de-France, qui avait bien des traits de ressemblance avec les dialectes voisins, surtout avec celui de la Champagne; par conséquent, on n'y rencontre rien qui soit en opposition formelle avec la prononciation présumée du dialecte champenois. Mais en même temps il est incontestable que ces manuscrits ne sont pas antérieurs aux dernières années du XIII^e siècle ou même au commencement du siècle suivant, en sorte que la prononciation représentée dans ces manuscrits est séparée de celle qui régnait au temps de Ville-Hardouin, par un intervalle de quatre-vingts ou de cent années.

Si le manuscrit A représentait aussi la prononciation du scribe italien qui l'a copié sous le règne de Philippe de Valois, il faudrait sans aucune hésitation le reléguer au dernier rang. Mais, tout en reconnaissant qu'on y rencontre plus d'une trace de cette origine étrangère, je crois pouvoir affirmer que ces taches ne sont ni nombreuses ni difficiles à constater. Ce qui domine au milieu de ces fautes grossières qui attestent l'inexpérience du copiste, c'est une orthographe dont il ignorait les règles, et qu'il s'efforçait de reproduire parce qu'il était incapable de les modifier¹. De plus habiles que lui ont abrégé le

¹ J'en donnerai ici un exemple qui mérite d'être cité. La finale du futur, à la seconde personne du pluriel s'écrivait quelquefois *oiz*; le copiste reproduit exactement

cette finale dans le mot *conseilleroiz* (§ 214), mais il coupe le verbe en trois et en fait deux substantifs séparés par un article, *conseil le roiz*.

texte de Ville-Hardouin, changé la construction des phrases, trouvé des synonymes pour des expressions obscures ou surannées; quant à lui, il s'est contenté de transcrire ce qu'il comprenait mal, et, par la même raison qu'il respectait le fond des récits, il en respectait aussi la forme. J'accorderai volontiers qu'il n'a pas toujours atteint le but, qu'il a été inattentif ou négligent, qu'il s'est trompé à l'occasion plus grossièrement que d'autres; mais il me sera facile de montrer qu'il n'est coupable que de méprises involontaires, et qu'il a reproduit dans son ensemble une orthographe qui doit dériver d'un manuscrit plus ancien, puisqu'elle ne convient ni à son temps ni à son pays.

Pour acquérir toute certitude à cet égard, j'ai voulu vérifier si le manuscrit A, contrairement au génie de la langue italienne, reproduisait presque toujours la finale *s*, qui, dans la langue de Ville-Hardouin, est le signe caractéristique d'un grand nombre de sujets singuliers et de tous les régimes pluriels. Le résultat de cette vérification est que, dans les paragraphes 11 à 20, pris au hasard, il se trouve cent vingt-sept mots qui doivent avoir la finale *s*, et que le manuscrit a suivi la règle cent vingt-deux fois. J'ajoute qu'aucun des cinq mots auxquels cette finale manque n'a reçu une terminaison italienne, en sorte que, si le copiste a failli, ce n'est point en obéissant aux habitudes de sa propre langue. Ce qui le prouve surabondamment, c'est que quatre de ces fautes (*fin*, *Joffroi*, *Johan*, *gent*) se retrouvent dans le manuscrit B, où le mot *croisiez* seul a reçu la finale omise par le copiste italien; mais en somme les fautes du manuscrit B, dans ces mêmes paragraphes, s'élèvent au nombre de seize, en sorte que le copiste étranger se trouve avoir montré ici beaucoup plus d'exactitude que le copiste français.

Un tel résultat montre assez que, prise dans son ensemble, l'orthographe du manuscrit A n'est pas une orthographe italienne, et que les fautes par lesquelles le copiste a trahi ses habitudes personnelles sont des exceptions dont le compte n'est pas impossible à faire. Je n'ai remarqué qu'un seul mot dont il ait constamment altéré l'orthographe, c'est le mot *saint* qu'il écrit le plus ordinairement *sain* ou *san*, et très-rarement *sen*¹, supprimant toujours le *t* final, à cause de la forme abrégée *san*, qui remplace si souvent en italien le mot *santo*. Il a commis plusieurs fois la faute de remplacer la conjonction *et* par *e*; mais je suis sûr que presque toujours il a reproduit la forme française, et que, si l'on avait la patience de faire un relevé de cette particule dont Ville-Hardouin fait un si fréquent usage, on verrait que les manquements du copiste italien sont extrêmement rares, et n'atteignent pas à beaucoup près la proportion d'un centième.

Les fautes que je vais citer maintenant se comptent par unités, et j'ai pu essayer d'en faire un relevé complet. Il est plus que probable que j'ai commis des omissions involontaires, mais les fautes qui m'auraient échappé ne seraient toujours que des exceptions, et, toute vérification faite, on reconnaîtra que le copiste italien a reproduit presque partout la forme française de ces mots, ou, quand il s'agit d'exemples uniques, des mots analogues qui peuvent leur être comparés. J'ai noté *canceliere* au lieu de *chancelier* (105), *terra* au lieu de *terre* (241 et 304), *era* au lieu de *ere* ou *ert* (112 et 136), *esta* au lieu de *est* (372), *sua* au lieu de *sa* (112), *soa*, qui n'a d'italien que la désinence, au lieu de *soe* (170) et au lieu de *sa* (483); *Dio* au lieu de *Dieu* (90), *Archadiopio* au lieu d'*Archa-*

¹ Je cite pour exemples *sain Pol* (9), *san Pol* (40), *sen Martin* (310).

diople (344). Il est possible que la négation italienne *non* ait pu induire le copiste à changer *ne* en *no* (168, 218 et 301)¹. Le latin plutôt que l'italien paraît avoir fait changer le pronom *il* en *ille*² (489), mais c'est l'italien *egli* qui peut expliquer la forme *elli* (289). J'explique aussi par l'italien *piu* la forme *plu* (156 et 301), de même que *plutost* (362); par *sentimento*, *disleale*, *archievescovo*, les formes *consentiment* au lieu de *consentement* (222), *disloiaument* au lieu de *desloiaument* (146), *arcevesque* au lieu de *archevesque*³ (401); par la désinence ordinaire des adverbes italiens l'e final de *ancienemente* (454). L'adverbe *tot* n'a été transformé en *tutte* (261) que par réminiscence du pluriel féminin *tutte*. Les prépositions *da* (459), *in* (72, 147 et 443) et *per* (100, 182 et 397) sont purement italiennes; il en est de même de *che* ou *ch'* pour *qui* ou *que* (202, 289, 311, 330 et 335).

Le copiste a employé aussi *ch* au lieu de *qu* dans des mots étrangers à la langue italienne : *enchi* (275), *Jaches* (160), *Turchie* (125, 134, 266, 304, 459), *Saleniche* (280), *Niche* (486). Il est certain que, dans ces mots, il entendait conserver aux lettres *ch* la valeur qu'elles ont dans l'italien *che*, puisqu'il a écrit ailleurs *enqui*, *Jaques*, *Turquie*, *Salenique*, *Nike*. J'incline également à croire qu'en écrivant *parroiche* au lieu de *parroisse* (§ 1), il se rappelait la prononciation de l'italien *parrochia*. Il est plus difficile de s'expliquer pourquoi, sans y être

¹ Je considère comme une faute accidentelle *los* au lieu de *lieus* (359), de même que l'article *il* au lieu de *li* devant *ost* (199), puisque, en pareil cas, l'italien emploie *l'* comme le français. Quant à l'article *lo* au régime, les chartes de Joinville en fournissent quelques exemples; d'ailleurs on eût mis *il* en italien et non *lo*, devant le mot *vesque* (107). Au contraire

l'italien *suo* a dû causer la substitution de *so* à *son* (299 et 322).

² La preuve que le copiste de manuscrit A obéissait aussi à l'influence du latin, c'est qu'il a écrit *fuereut* au lieu de *fuèrent* (12).

³ On peut croire aussi que *infermita* a fait écrire *enfermité* au lieu de *enfermé* (229).

sollicité ni par l'étymologie ni par la prononciation, il a substitué le *ch* au *c* simple dans les mots *chardonal* (2), *chardonaus* (427), *chorone* (16), *reschosse*¹ (29), *chompaigne* (138 et 367), *champaigne* (178).

Au contraire, c'est presque toujours sous l'influence de l'orthographe italienne qu'il a commis un assez grand nombre d'erreurs en remplaçant le *ch* par le *c* dans les mots *aproca* (69), *aproica* (263), *camp*² (364), *Campaigne*³ (3), *candelor* (405 et 410), *capitre* (45), *car*⁴ (128), *cargièrent*⁵ (39 et 260), *cargiez* (448), *Cartain* (348), *cartres* (13), *cascuns* (44), *cassist*⁶ (239), *chevauca* (249 et 272), *escampé* (375), *escampèrent* (409), *escapé* (384), *escange* (46), *marescaus* (283), *porçaça* (137), *porçaçassent*⁷ (165), *precoient* (97), *senescaus* (407). Je cite à part quelques mots où le *ch* est remplacé par le *c* devant les voyelles *e* et *i*. Il semble que, dans ce cas, la prononciation du *c* italien ressemble assez à celle de notre *ch* pour avoir contribué aux fautes suivantes : *arcivesque* (401), *chevaucent* (243), *chevaucèrent* (350), *marcié* (56), *trencier* (345).

¹ Ce mot est écrit *rescholve*; mais c'est par suite d'une erreur de lecture qui faisait quelquefois confondre par le copiste les lettres *l* et *s*. De là vient qu'il a écrit *tost* au lieu de *lost* (63) et *vost* au lieu de *volt* (61).

² Le copiste, qui s'est trompé ailleurs en ajoutant une *h* à notre mot *compagne*, supprime ici, par une erreur inverse, l'*h* de notre mot *champ*.

³ Le *ch* est nécessaire parce qu'il s'agit de la province de Champagne.

⁴ C'est notre substantif féminin *chair* que le copiste écrit ailleurs plus correctement *char* (165).

⁵ Le copiste écrit plus loin *charchierent* (492); mais, en général, toutes les erreurs

que je cite sont rectifiées dans le manuscrit même par beaucoup d'autres leçons correctes.

⁶ Ici encore le copiste italien a dû confondre les lettres *l* et *s*, en sorte que, si le *ch* était réellement remplacé par le *c* dans le texte qu'il avait sous les yeux, le mot devait y être écrit *calisist* et non *cassist*. Ce mot est en effet l'imparfait du subjonctif de *chaloir*, que le copiste a écrit à l'imparfait de l'indicatif *chaloit* (199). On serait donc autorisé à remplacer *cassist* par *chalsist*, mais il est plus sûr d'adopter la leçon de B. *chausist*.

⁷ D'autres leçons du manuscrit A, *porçaça* (404), *porçaçons* (258), permettent de corriger ces erreurs.

C'est aussi à l'orthographe de sa langue qu'il a emprunté la combinaison du *g* et de l'*h* dans *Hughes* (45), le *p* de *nepou* (493), le double *c* de *Ricchart* (1), la suppression de l'*e* initial dans *escanper* (361), *estrangla* et *estranglé* (223). S'il a écrit *testimoigne* au lieu de *tesmoigne* (114), *croisia* au lieu de *croisa* (10), *bouque* et *boque* au lieu de *bouche* et *boche* (71, 125, 310), *imperialment* (182), *inpercor* ou *impereor* (111 et 186), *inperere* ou *impereres* (186 et 264) au lieu de *emperialment*, *empereor*, etc., on ne peut pas douter qu'il n'eût dans la pensée les mots *testimoniare*, *crociare*, *bocca*, *imperatore*.

Les derniers exemples que j'ai à citer sont les articles *dell* (166) et *alla*¹ (65, 90 et 97), qui sont de véritables emprunts faits à la langue italienne. Il n'en est pas de même de *allor* au lieu de *à lor* (111); ces deux mots, soudés de cette façon, ne sont ni italiens, ni français. Malgré le redoublement de la consonne, qui peut indiquer qu'ils étaient comme confondus dans la prononciation, il est certain que partout ailleurs ils s'écrivaient séparément et qu'ils formaient, alors comme aujourd'hui, deux mots parfaitement distincts. De *allor* mis pour *à lor* on peut rapprocher d'autres soudures de mots non moins irrégulières, quoiqu'elles ne soient pas toutes étrangères aux habitudes de certains copistes français : *assoissons* au lieu de *à Soissons* (43), *assaillir* au lieu de *à saillir* (243), *tornassen* au lieu de *torna s'en* (288), *asses* au lieu de *à ses* (36), *ennavint* au lieu de *en avint* (50).

J'ai cité, jusqu'ici, des fautes faciles à reconnaître, et qui peuvent se corriger sans aucune hésitation parce qu'elles sont en opposition manifeste avec l'orthographe régulière, et que presque toujours elles se trouvent isolées dans le manuscrit,

¹ J'ai noté comme une faute accidentelle *à la obediencia* (225); l'italien exigerait *all'* et le français *à l'*.

au milieu de nombreuses leçons qui les rectifient. Il y a, au contraire, une question fort difficile à résoudre parce qu'il ne s'agit plus de choisir entre une bonne et une mauvaise leçon, mais entre deux formes d'orthographe qui sont également régulières et qui ont appartenu l'une et l'autre à notre langue, mais dans des proportions qui ont varié suivant les siècles. Je veux parler des formes *al, el, il, ol, ul*, qui, après avoir été fréquemment employées dans les plus anciens textes de la langue d'oïl, ont fini par diminuer peu à peu, tandis que l'emploi des formes *au, eu* et *ou*, devenait plus ordinaire. Or tout le monde sait que les diphthongues *au, eu* et *ou* n'ont jamais pénétré dans la langue italienne, où les formes *al, el, il, ol, ul*, dominant exclusivement. Il est donc possible que le scribe italien, au lieu de copier nos diphthongues françaises, les ait souvent remplacées par la forme équivalente qu'elles avaient dans sa langue. Si ce reproche peut lui être adressé, c'est surtout dans un cas tout spécial dont je dois parler tout d'abord.

La forme dominante du nom de Guillaume dans le manuscrit A est *Guillelme*; on y trouve par exception *Guilelme, Guierme* et *Willelme*. Quant aux leçons *Guilleme, Guillealme, Guielme* et *Guielle*, on peut les considérer comme des fautes. Je crois qu'il vaudrait mieux maintenir la forme *Guillelme*, malgré l'accord presque constant des autres manuscrits à préférer la finale *qume*, s'il n'y avait pas lieu de penser que, par une circonstance toute particulière, le copiste s'est trouvé libre de choisir la finale *elme*, qui se rapprochait le plus du nom italien *Guglielmo*. Il est probable, en effet, que, suivant l'usage, le nom de Guillaume devait être écrit en abrégé dans le texte que le copiste avait sous les yeux, et que, s'il a erré, c'est en interprétant des abréviations et non en altérant des leçons qui en réalité n'existaient pas. Après avoir présenté cette explication,

qui justifie seulement la bonne foi du copiste, je dois dire que ni les chartes de Joinville ni le Livre des vassaux du comté de Champagne ne sont d'accord ici avec le manuscrit A. Il semble donc plus sûr de préférer à une orthographe peut-être arbitraire, la finale *aume*, dont il existe un grand nombre d'exemples fournis par le Livre des vassaux, écrit du vivant de Ville-Hardouin et dans son pays. Mais, en renonçant à la finale *elme* qui pouvait être un italianisme, il faut conserver l'exemple isolé de *Guilherme*, qui doit avoir été transcrit d'après une leçon textuelle, et non interprété d'après une abréviation.

Pour les autres noms propres, les résultats ne sont plus les mêmes. Si la leçon *Folques* se présente cinq fois dans A, on rencontre une fois l'équivalent *Forques* dans B, où la forme *Fouques* est d'ailleurs préférée. Avec deux exemples d'*Ansols* on en trouve aussi un de *Raols*, mais celui-là existe aussi dans F (316). Le copiste italien a écrit six fois *Ansials* et trois fois *Ansiaus*. Telles seraient les inexactitudes les plus nombreuses qu'on aurait à lui reprocher. Mais qui pourrait être sûr que ce sont des inexactitudes, quand le même copiste écrit une fois *Renalt* contre cinq fois *Renaus*, quatre fois *Baldoin* contre quatre-vingt-quatre fois *Baudoin*; quand, d'ailleurs, les formes *Bertous*, *Clarembaus*, *Gautier*, *Thibaus*, employées sans mélange, fournissent trente et un autres exemples de sa fidélité à reproduire les diphthongues françaises? Ce relevé prouve que le copiste italien, loin de se laisser dominer par ses habitudes personnelles, s'attachait à reproduire les formes propres à notre langue, et qu'il atteignait ce but, sinon toujours, du moins dans la plupart des cas.

S'il était exact pour les noms propres, on en doit conclure qu'il l'était aussi pour les autres espèces de mots, et que les diphthongues françaises n'étaient employées dans le texte ori-

ginal que concurremment avec les formes *al, el, il, ol, ul*, qui s'y maintenaient encore par l'influence de l'étymologie latine. Ce n'est pas, en effet, l'emploi exclusif de ces dernières formes, c'est leur mélange avec les diphthongues qui caractérise l'orthographe du manuscrit A. Si l'on y rencontre *amirals* (476), *assals* (236), *assalt* (353), *alsi* (188), *altant* (351), *altre* (89), *bals* et *balz* (391 et 395), *chevalcha* (35), *chevalchièrent* (328), *desloialment* (272), *halt* (217), *halz* (101), *malvaisement* (36), *mareschals* (392), *novials* (194), *oltremer* (18), *roialme* (247), *salves* (249), *vaissials* (217), *volrent* (180), on y rencontre en même temps *amiraus* (479), *assaus* (241), *asaut* (170), *ausi* (422), *autant* (15), *autre* (28), *baus* et *bauz* (385 et 386), *chevaucha* (35), *chevauchièrent* (53), *disloiaument* (146), *haut* (16), *hauz* (185), *mauvaisement* (253), *mareschaus* (5), *noviaus* (193), *outremer* (27), *roiaume* (200), *saue* (496), *vaissiaus* (113), *vourent* (493). Le même mélange existe dans les autres manuscrits, avec cette différence que les diphthongues françaises s'y rencontrent bien plus souvent. Comme exception à l'emploi de ces diphthongues, je puis citer, dans le manuscrit B, *chevalcha* (280 et 405), *chevalcheroit* (273), *molt* (353) à côté de *moult*, dont les exemples sont innombrables; j'ai noté dans C le même adverbe représenté très-souvent par l'abréviation *mlt*, plusieurs formes du verbe *vouloir*, telles que *voelt* (89), *voellent* (71) et *volrent* (61), puis *icx* (146), *micx* (36) et *qués* (121), qui remplacent plutôt la finale *els* que la diphthongue *eus*; le participe *colpé* (163), leçon qui se retrouve dans A et dans E, mais qui est remplacée par *coupé* dans B, par *caupé* dans D et par *rompu* dans F. Il existe des exemples analogues dans les autres manuscrits: *molt, cels, quels, els, ielx, fils*, dans D; *cils, quels, nuls, tels, volroient, vol-sissent, Biel'veoir*, dans E; *molt, els, cels, genolz, yelz, mielz, vuilt*,

chevalchies, malvais, malvaisement, dans F. Il est donc certain que le mélange de ces formes existait aussi dans le texte original, et que rien n'autorise à chercher ailleurs des indications plus exactes que celles du manuscrit A.

Je vais montrer par un exemple combien il serait dangereux et difficile d'établir un texte en prenant pour guides les autres manuscrits. Je disais tout à l'heure que la leçon *colpé*, des manuscrits CE, est remplacée par *coupé* dans B et par *caupé* dans D. Le manuscrit F n'étant ici d'aucune utilité, puisqu'il introduit le synonyme *rompu*, on devrait, abstraction faite du manuscrit A, préférer la leçon de B ou celle de D, qui sont généralement plus exactes que CE. On adopterait donc une leçon qui n'est certainement pas celle du texte original. Au paragraphe 394, on préférerait, par la même raison, à la leçon *colper* de CE, l'une des leçons suivantes : *couper* de B, *cauper* de D, ou *coper* de F, et l'on sacrifierait encore la bonne leçon *colper*, qui est dans A. Ailleurs se présenterait un problème presque identique, celui de savoir comment nos mots *coulpe* et *disculper* pouvaient être écrits dans le texte de Ville-Hardouin. On trouverait, au paragraphe 231, *courpes* dans B, *coupes* dans CD, *coulpe* dans E et rien dans F, qui passe le mot; puis au paragraphe 285, *descourpa* dans B, *descoupa* dans CD, *descopa* dans E et *descorda* dans F. Le choix qu'on pourrait faire serait plus ou moins arbitraire, et ne donnerait certainement pas une leçon aussi satisfaisante que celle du manuscrit A, *colpes* et *descolper*.

Je citerai comme une nouvelle preuve de l'exactitude habituelle du copiste italien sa fidélité à reproduire notre *l* mouillée dans des mots qui reviennent fréquemment, et dont il n'a jamais altéré l'orthographe en y introduisant la combinaison des lettres *gl*, si usitée dans sa langue pour représenter le même

son. Ainsi, les mots *battaglia, consigliere, migliore, padiglione*, n'ont exercé aucune influence sur l'orthographe des mots *bataille, conseiller, conseillèrent, conseilliez, meillor, paveillon*. On n'y observe pas d'autres variations que celles dont les chartes de Joinville fournissent des exemples, c'est-à-dire l'emploi alternatif de la consonne *l* simple ou redoublée.

Il est un autre détail d'orthographe pour lequel la langue des chartes de Joinville peut se comparer avec les manuscrits de Ville-Hardouin, je veux parler de l'emploi simultané des sons *or, our* et *eur*, représentant la désinence latine *or*. Aujourd'hui, c'est la finale *eur* qui a remplacé presque entièrement les deux autres; dans les chartes de Joinville, c'est la finale *our* qui domine; c'est, au contraire, la finale *or* qui se présente pour ainsi dire exclusivement dans les leçons du manuscrit A¹. Au lieu de supposer que le copiste s'est écarté de son exactitude ordinaire, il vaut mieux accepter le fait et en conclure qu'au temps de Ville-Hardouin l'étymologie latine avait conservé plus d'influence qu'au temps de Joinville. Il est, en effet, bien naturel que les mots latins en *or* aient produit d'abord des mots français de même désinence, et que la forme *our*, qui s'écarte un peu plus de l'étymologie latine, ne soit point aussi ancienne que celle qui s'en rapproche davantage, mais qu'elle ait servi comme de transition pour conduire à la forme *eur*, qui est la plus récente des trois. Ce sont donc les leçons du manuscrit A qui méritent ici encore d'être préférées, d'autant plus que les autres manuscrits en reproduisent au moins quelques exemples. C'est ainsi que, dans le manuscrit B, où la désinence

¹ La diphthongue *ou*, remplacée aujourd'hui par *eu* dans les désinences qui répondent à la finale latine *or*, représente l'*o* et l'*u* latin dans un grand nombre de mots, tels que *nous, vous, jour, tour*. Là aussi le

manuscrit A emploie les formes *nos, vos, jour, tor*, etc., qui doivent être plus anciennes que *nous, vous*, etc., et dont les exemples ne sont pas rares dans les manuscrits des autres familles.

eur domine à peu près sans exception, j'ai rencontré une fois *honor*, plusieurs fois *lor*¹, et, malgré les nombreuses leçons de *seigneur*, le mot *seignorie* qui suppose l'emploi de la forme *seignor*; la désinence *our* y est aussi très-rare. Le manuscrit F abandonne bien rarement la désinence *eur*; les exceptions portent sur des leçons isolées pour le pronom *lor*, et peut-être uniques pour les mots *amor*, *emperecr*, *meillor*, *poor*, *plusor*. Les mêmes exemples, sauf celui du mot *amor*, se retrouvent dans E, et en outre *gregnors*, *honor*, *mineors*, *seignor*, *seror*. Il faut y ajouter le mot *cremor*, qui doit remplacer la leçon *tremor*, introduite dans A par une de ces fausses lectures que cause la confusion du *c* et du *t*². En dehors de ces exceptions, la forme *our* domine dans E, comme dans CD; mais ces deux derniers manuscrits s'en écartent plus rarement. En résumé, on ne peut abandonner ici le texte de la première famille, puisqu'il faudrait ou s'attacher à celui de la troisième, qui appartient au dialecte flamand, ou faire un choix arbitraire entre ceux de la seconde et de la quatrième, dont les leçons, souvent diverses, représentent une orthographe bien postérieure au temps de Ville-Hardouin et déjà en désaccord avec les chartes de Joinville. Il est vrai qu'on trouve dans les chartes de Joinville, comme dans les manuscrits B et F, les trois formes *or*, *our* et *eur*; mais elles n'y sont pas dans la même proportion que dans ces manuscrits, et c'est en cela que consiste le désaccord. Puisque la désinence *eur*, qui ne domine pas encore dans ces chartes, domine déjà dans BF, il est peu vraisemblable que ces manuscrits l'aient empruntée au texte original de Ville-Hardouin,

¹ Ce pronom, dérivé de *illorum*, peut être assimilé aux mots qui viennent de la troisième déclinaison en *or*, puisqu'il a passé en français par les trois formes *lor*, *lour* et *leur*.

² Je n'ai trouvé aucun autre exemple du mot *tremor* dans les dictionnaires; les autres manuscrits le remplacent ici par *cremeur* ou *cremour*, dont l'emploi était très-fréquent.

qu'ils altèrent si souvent; il est plus probable qu'elle y était aussi rare que dans le manuscrit A, qui nous a conservé le portrait le plus fidèle de ce texte¹.

En essayant de prouver qu'un éditeur de Ville-Hardouin doit, à l'exemple de Dom Brial, s'attacher à reproduire le texte du manuscrit A, je ne prétends pas lui interdire des corrections qui porteraient sur des leçons condamnées par des règles ou par des habitudes généralement suivies. Il y a, au contraire, tout avantage à user discrètement de cette liberté, pourvu que le lecteur puisse toujours retrouver dans le glossaire l'indication des leçons qui ont été abandonnées. En effet, à côté de fautes purement involontaires, il y en a qui peuvent avoir été commises sciemment. C'est bien involontairement que, contrairement à des exemples innombrables, le copiste a écrit *le* au lieu de *la* devant *tint* et *tendroient* (144 et 235), devant *fins* et *parole* (42), devant *pais* (299); ou bien encore *de le estoire* (229) et *de le marchis* (299) pour *de l'estoire* et *del marchis*. C'est aussi par erreur qu'il a écrit *co* (111), *compaigne* (74), *crestes* (293), *dom* (227), *ex* (376), *ieroit* (285), *il* (130), *laissi* (445), *Mahuris* (91), *mere* (23), *Monmorencin* (170), *ni* (203), *oit* (381), *pristent* (222), *rich* (259), *saisist* (310), *Sonsons* (44), au lieu de *com*, *compaignie*, *créistes*, *dont*, *es* (*in illis*), *iroit*, *el* (*in illo*), *laissie*, *Mahius*, *mer*, *Monmorenci*, *ne*, *ot* (*habuit*), *pristent*, *riche*, *saisi*, *Soissons*. C'est peut-être sciemment qu'il a écrit *assaillierent* (464), *cousierent* (68), *insi* (461), *insue* (497), au lieu de *assaillirent*, *cousirent*, *issi* et *issue*. Quoi qu'il en soit, il est permis de corriger le manuscrit A par le rapprochement des leçons

¹ Voici les exemples que j'ai notés de la désinence *eur* dans le manuscrit A : « *la leur* (61); il *ere leur* (386); *leur* charge-roit (446); *empereeur* (280). » Le copiste

a écrit *empereur*, qu'il faut changer en *empereeur*, si l'on ne suppose pas qu'il ait voulu écrire *empereor*. A ces exemples, on peut ajouter *seigneuric* (41 et 300).

plus régulières qu'on y rencontre, ou, quand il s'agit d'une leçon unique, comme *cousierent*, d'emprunter à un manuscrit voisin la leçon qu'autorisent les règles de la conjugaison.

Je vais indiquer les corrections qu'il me paraît nécessaire ou seulement utile d'introduire dans le texte du manuscrit A; je marquerai d'un astérisque les corrections dont le manuscrit même ne fournit pas les éléments.

AI dans *mais*, au lieu de *més* (34 et 59).

AIN; dans *Chartain*, *gaainz* et *gaaienz*, au lieu *Chatayn* (268), *gaanz* (451) et *gaaiez* (250).

EIN dans *Chartein*, au lieu de *Charten* (283 et 298).

G rétabli dans *arriere garde*, *gaaignié* et *genz*; supprimé dans *semaine*; rapproché de l'u dans *viguerosement*; au lieu de *arriere varde* (497), *gaainié* (492), *jenz* (344), *segmaine* (320), *viguerosement* (217).

ER changé en *ier* dans **denier* au lieu de *dener* (125 et 448).

H rétabli dans *Vile Hardoin* (211), **haubers* (410), *Manehalt*, au lieu de *Manealx* (5) et de *Manealt* (378); supprimée dans *hautres* (5, 6, 90 et 91), *hailassent* (13), au lieu de *alassent*; *alehure* (362) au lieu de **aleure*; *haloient* (239), *hardoir* (401), *hals* (358) au lieu de *als* (*eux*) et *hosches* (132) au lieu de **houces*.

IERS substitué à *iés* dans *arriers* au lieu de *arriés* (399).

IÉS substitué à *iers* dans **niés* au lieu de **niers*¹.

L supprimée dans *assaus*, *baus*, *hauz*, *Hervis*, *toz*, au lieu de *assauls* (170), *bauls* (441), *haulz* (90), **Hervils* (6), *tolz* (168); rétablie dans *Ansel* au lieu de *Anser* (403); remplaçant la double *l* dans *apostoile* (1), *Babiloine* (20 et 93), *chaste-*

¹ C'est une faute qui se représente souvent dans le manuscrit A, sans que la bonne leçon y paraisse une seule fois.

lains (7). * *ensevelir*¹ (223), *navile* (236), *paroles* (20), *voiles* (119, 133, 136 et 377).

O) remplacé par *e* dans *conestable*, *Rotres*, *littieres*, au lieu de *conostable* (408), *Rotro* (72), *littiores* (290).

Q) dans *qu'un*, *Jaques*, *Nique*, *que*, *quoi*, au lieu de *c'un* (491), *Jaques* (345), * *Nique* (455), *qe* (16 et 202), *qoi* (81).

R supprimée dans *toz* au lieu de *torz* (96); rétablie dans *Chartain* et *Chartein*, au lieu de *Chatayn* (268) et *Chatein* (352); redoublée dans le futur * *corrrons* (198) et dans les conditionnels * *conquerriens* (325) et *requerroit* (184); remplaçant l'*r* double dans l'imparfait *requeroit* au lieu de *requerroit* (17).

S supprimée dans *remetoient* au lieu de *resmetoient* (166); remplaçant l'*s* double dans *Marseille* au lieu de *Marsseille* (50).

T^h changé en *o* dans *colonne*, *cosin*, *entention*, *on*, au lieu de *columpne* (307), *cusin* (42), *ententiun* (225), *an*² (167).

Je dois signaler plus particulièrement l'emploi dans le manuscrit A de la consonne *k* pour huit noms propres de lieux, pour deux noms de personnes et, par exception, pour quatre mots appartenant à la langue ordinaire. Comme cette consonne n'appartient pas à la langue italienne, elle ne peut pas avoir été introduite dans ce manuscrit sous l'influence des habitudes personnelles du copiste. On ne peut pas non plus supposer que cette lettre fût usitée dans le dialecte champenois; car les chartes de Joinville en fournissent un seul exemple dont l'autorité est fort contestable. Dans un acte du mois de juillet 1264, Joinville rapporte textuellement, sous forme de *vidimus*, une sentence que venaient de rendre deux arbitres; c'est le texte vidimé qui contient l'exemple unique de la

¹ Ce mot est écrit dans A *ensepellir*.

² Sans compter la leçon *un*, qui est unique et qui doit être le résultat d'une

erreur, le pronom indéfini *on* se présente dans le manuscrit A sous cinq formes différentes. *hom*, *om*, *em*, *on* et *en*.

lettre *k* substituée à *qu* dans le mot *esveske*. Mais, quand Joinville reprend la parole en son nom, il écrit le même mot avec l'orthographe ordinaire. En tout cas, l'exception serait unique, et la lettre *k* ne pourrait être considérée comme appartenant à l'orthographe de Joinville, quand même un de ses clercs aurait écrit une fois *esveske*; car l'usage constant de sa chancellerie était de n'employer cette lettre nulle part ailleurs, pas même pour les mots *qui* et *que*, où elle était d'un si fréquent usage dans le dialecte picard. Par la même raison, il est difficile de supposer que ce soit à un manuscrit copié par un picard ou un flamand que le scribe italien ait emprunté cette orthographe, dont l'emploi, dans cette hypothèse, n'eût pas été pour ainsi dire limité à des noms propres.

Pour s'expliquer ce fait, il faut peut-être tenir compte de cette circonstance que, sur dix noms propres où la lettre *k* a été souvent employée dans le manuscrit A, il y en a huit qui appartiennent originairement à la langue grecque, ou qu'un usage fréquent y avait rattachés. Voici la liste de ces noms, avec l'indication comparative du nombre des leçons dans lesquelles le *k* a ou n'a pas été préféré aux lettres *c*, *ch* ou *qu*.

Blaquerne.....	11	Blakerne.....	4
Blaquie, Blachie.....	16	Blakie.....	24
Bouchelion.....	1	Bokelion, Boke de lion.....	6
Niqe, Niche.....	2	Nike.....	3
Salenique, Saleniche.....	10	Salenike.....	8
Turchie, Turquie.....	7	Turkie.....	1
Jaques, Jaqes, Jaches.....	8	Jakes.....	2
Macaire, Machaire.....	9	Makaire.....	5
Total.....	64	Total.....	53

Ce qui prouverait, au besoin, que ce résultat n'est pas dû à

l'influence du dialecte picard ou flamand, c'est que le *k* se rencontre plus souvent, pour d'autres mots que pour ces noms propres, dans les manuscrits de la troisième famille, et que, pour ces mêmes noms propres, les leçons qui s'y présentent le plus souvent sont, à l'inverse du manuscrit A, celles de *Blakerne* et de *Turkie*, tandis que celles de *Blakie* et de *Bokelion* y sont ou nulles ou extrêmement rares. Il semble plus vraisemblable d'expliquer l'emploi de la consonne *k* dans ces différents noms par un emprunt fait à la langue grecque, dont les clercs qui accompagnaient les croisés ont pu prendre quelque teinture pendant leur séjour en Orient. Ils n'avaient pas besoin d'y avoir fait de grands progrès pour connaître la valeur du *kappa*, et pour savoir qu'il entrait dans l'orthographe des noms cités plus haut. Soit qu'ils aient voulu se montrer plus exacts ou faire un peu parade de leur nouvelle science, ils auront employé cette consonne étrangère pour écrire d'abord des noms étrangers, puis pour l'introduire sans nécessité, sinon par mégarde, dans l'orthographe de quelques autres mots. J'ai noté dans le manuscrit A de rares leçons de l'adverbe *enki*, dont la forme la plus ordinaire est *enqui*; j'y ai noté aussi une leçon peut-être unique de l'adverbe *iki*, une autre du pronom relatif *ki*, et une du mot *markis*¹. Un chevalier flamand, qui tirait peut-être son surnom du hameau de Marq en Hainaut, est mentionné une seule fois; ce surnom est écrit *Marke* dans AC et *Marque* ou *Marque* dans BDEF. Un autre surnom de chevalier tiré de la ville de Cayeux-sur-Mer (Somme), est écrit par un *k* neuf fois sur dix dans A, quatre fois dans B, dix fois dans F, et par un *c* trente et une fois sur trente-trois dans les manuscrits de la troisième famille, qui auraient dû, ce semble,

¹ Dans les manuscrits CDE on ne trouve que *marchis* (orthographe habituelle de A) ou *marcis*.

préférer le *k* pour un nom de lieu appartenant à la Picardie¹.

En résumé, en ce qui concerne le petit nombre de mots où la lettre *k* est employée dans le manuscrit A, elle s'y présente sans accord apparent avec les manuscrits de la troisième famille, et avec des variations difficiles à expliquer. Je pense donc qu'il vaut mieux faire disparaître cette consonne étrangère, et suivre de préférence les leçons où le manuscrit A emploie les consonnes équivalentes qui appartiennent réellement à la langue de Ville-Hardouin. En tout cas, cette correction n'atteint pas la langue elle-même, puisqu'elle porte ou sur des noms propres presque toujours étrangers, ou sur quatre mots dont l'orthographe, altérée par exception, est parfaitement fixée par d'innombrables leçons du même manuscrit.

Il y a une autre correction qui semblerait autorisée par un certain nombre de leçons des manuscrits E et F, ce serait le remplacement de la préposition *à* par la forme archaïque *ad*. Cette forme se rencontre souvent dans la *Chanson de Roland*, mais principalement, sinon toujours, devant des mots commençant par une voyelle, tandis que la forme *à* y était préférée devant les mots commençant par une consonne, comme dans le vers 56 :

Carles serat *ad* Ais, à sa capele.

Dans le manuscrit E, j'ai noté *ad* neuf fois (§ 100 à 259), toujours devant une consonne; dans le manuscrit F, sept fois devant une voyelle et vingt-huit fois devant une consonne (§ 38 à 295). Mais ce qui doit surtout être remarqué, c'est que

¹ Ce nom a dû offrir des difficultés de lecture, car j'en ai relevé près de vingt variantes; dans ce nombre il y en a six où

Ville-Hardouin.

la lettre initiale est transformée en *B*, en *H* ou en *L*, et plusieurs où la désinence est dénaturée.

dans le manuscrit E, *ad* ne représente que la préposition à dans *ad fin* (199), *ad plain* (127), *ad ce* (100, 104, 130, 224), *ad ce jour* (256, 259); tandis que dans F le même mot représente en outre implicitement l'article *les*, en sorte qu'au lieu de *ad* on lit dans les autres manuscrits *as* ou *aus*¹ (§ 38, 40, 51, etc.). Il est donc probable que toutes ces leçons du manuscrit F sont des fautes; quant à celles du manuscrit E, elles sont trop peu nombreuses pour qu'il y ait grand intérêt à les introduire dans le texte. A plus forte raison, ne pourrait-on s'en prévaloir pour changer la préposition à en *ad* dans les passages innombrables où l'autorité douteuse de ce manuscrit fait complètement défaut.

On peut, au contraire, adopter, pour le nominatif de *Nevelon* les formes anciennes *Neules* et *Nevelez*, que fournit le manuscrit B (§ 7 et 388). Il est vrai que, dans un troisième passage, le même manuscrit contient la forme *Nevelons* (105), mais c'est une irrégularité que condamnent, dans Ville-Hardouin et ailleurs, les sujets *Hues*, *Miles* et *Odes*, auxquels correspondent les cas indirects *Huon*, *Milon* et *Odon*. Mon savant confrère, M. Delisle, m'a signalé dans le manuscrit français 15460 la forme *Nieule*, qui est aussi un sujet régulier de *Nevelon*. Cet exemple doit même être considéré comme une variante dont il faut tenir compte; car il est fourni par la grande compilation de Baudoin d'Avesnes, et tiré de l'un des passages qu'elle emprunte aux récits de Ville-Hardouin².

¹ Il n'y aurait que deux exceptions à signaler : 1° au lieu de *ad ceintures* au pluriel dans F (156) il y a, dans les autres manuscrits, *la ceinture*; au lieu de *ad porz*, omis dans A (162), il y a dans B à *cel port*, et dans C *ou port*; mais DE ont le pluriel *es porz*.

² Au milieu de beaucoup d'autres extraits empruntés à différents ouvrages, cette compilation reproduit toute la substance des récits de Geoffroi de Ville-Hardouin et de Henri de Valenciennes. Le manuscrit français 17264 contient la même compilation.

Il ne faut pas davantage se faire scrupule de corriger dans le manuscrit A ce qui est contraire aux règles de notre ancienne déclinaison. Ce n'est pas seulement parce que les leçons défectueuses y sont bien moins nombreuses que les bonnes, et que l'analogie autoriserait à se servir des unes pour rectifier les autres, ou bien à emprunter les leçons correspondantes des autres manuscrits; c'est surtout parce que les chartes de Joinville, à défaut de celles de Ville-Hardouin, fournissent des indications que l'on peut suivre en toute confiance. S'il y avait à s'en écarter, ce serait dans le cas où l'étymologie latine justifierait de légères différences dans certains détails de la déclinaison. Je crois, par exemple, que le sujet *Hue*, sans la finale *s*, doit être conservé dans Ville-Hardouin concurremment avec *Hues*, qui se rencontre seul dans les chartes de Joinville, parce que le sujet *Hue* diffère assez du régime *Huon* pour rendre inutile l'addition de l'*s* finale, qui n'existe pas dans le sujet latin. C'est ainsi qu'on doit expliquer l'emploi alternatif des sujets *emperere* et *empereres*, *emperiere* et *emperieres*, *ber* et *bers*.

Avant de terminer je signalerai une autre différence entre l'orthographe de Joinville et celle de Ville-Hardouin. Joinville, dans sa lettre à Louis le Hutin, écrit au sujet singulier féminin *ma gent*¹ avec un *t*; c'est aussi l'orthographe qui a été suivie dans son histoire. Ville-Hardouin, au contraire, préférerait dans ce cas la forme *gens* justifiée par les règles de la déclinaison; mais, en dehors de ce point particulier, il ne sera pas inutile d'étudier en général l'emploi qu'il a fait de ce mot.

Dans la langue moderne le mot *gent* au singulier est toujours féminin; il signifie *nation*, *race*.

Au pluriel *gens* est féminin quand il signifie *hommes*, *indi-*

¹ Une charte de 1286 fournit un exemple moins certain. *nostre gent*, qui

peut, à la rigueur, être considéré comme un sujet pluriel masculin.

vidus; mais les adjectifs qui s'y rapportent ne se mettent au féminin que quand ils précèdent ce mot, en sorte que l'usage est d'écrire, « il y a de *certaines* gens qui sont bien *sots*. » M. Littré donne la véritable raison de cette singularité en disant qu'elle est due à une lutte entre le genre propre de *gens*, qui est féminin, et le genre de l'idée qu'il exprime (*hommes, individus*), qui est masculin.

Dans les autres cas, c'est l'idée qui l'emporte, et *gens* est masculin, par exemple quand il est suivi de la préposition *de* et d'un substantif, soit que ce substantif désigne une certaine profession (*gens d'église, gens de finance, gens de robe*), soit qu'il exprime simplement une qualité, une manière d'être (*gens de bien, gens de cœur, gens du monde*). Le mot *gens* est encore masculin quand il signifie ceux d'un parti ou d'une nation, la troupe d'un meneur quelconque, les domestiques d'une maison (*nos gens, ses gens, vos gens*).

Dans la langue de Ville-Hardouin comme dans la langue moderne, *gent* au singulier est toujours féminin. On trouve, il est vrai, dans le manuscrit A (§ 26), *maint gent*; mais les manuscrits BDE rétablissent la véritable leçon *maintes genz*, en sorte que ce passage ajoute un exemple de plus aux nombreux exemples du pluriel féminin, au lieu de fournir une exception à la règle du singulier. Deux autres leçons incorrectes du manuscrit A, *par cest genz* (§ 63) et *grant planté de halt genz* (§ 212), sont aussi corrigées, la première, par les manuscrits BCDE (*ceste gent*); la seconde, par cinq manuscrits (B *haute gent*, C *bonne gens*, DE *de boines gens et de hautes*, F *bone gent*), qui donnent tous le féminin, ou avec le singulier ou avec le pluriel. Ces trois mauvaises leçons une fois rectifiées, il resterait un certain nombre d'exemples où le genre du singulier *gent* n'est déterminé par aucun mot accessoire; mais on doit, par

induction, attribuer à ce mot le genre qu'il a indubitablement dans cent autres passages environ où il se présente accompagné d'un article, d'un pronom ou d'un adjectif féminin.

S'il n'y a pas de différence entre la langue de Ville-Hardouin et la langue moderne pour le genre du substantif singulier *gent*, il n'en est pas de même pour les acceptions : elles étaient plus variées qu'aujourd'hui.

1° *Gent* s'employait dans le sens de *nation, peuple*. Ville-Hardouin parlant au doge de Venise, au nom des croisés, lui dit : « Nule genz n'ont si grant pooir d'ans aidier con vos et la « vostre genz » (§ 18 et 27). C'est de la même manière qu'il faut entendre *la genz del pais* (§ 123, 276, 316, 387), et *la genz de la terre* (§ 311, 397, 476 et 500).

2° *Gent* se prenait aussi dans le sens général d'*hommes, d'individus*. « Onques hom ne fu plus amés de ses homes ne de « l'autre gent » (§ 37). On trouve ailleurs « tant de gent li que- « roient mal (§ 104), con la gens sevent (§ 213), voiant tote la « gent » (§ 307).

3° *Gent* s'employait bien plus fréquemment dans le sens de *troupe armée*. Je me borne à citer les exemples suivants : « granz « partie de la bone gent de Champaigne (§ 33), grant plente « de bone gent armée (§ 48), une mervoille de gent (§ 328), « bataille d'autre gent que de chevaliers » (§ 359).

4° *Gent* signifiait aussi les hommes dépendant d'un chef, d'une nation, d'un parti : « li cueus de Flandres et la soe gens » (§ 170), cil qui furent retenu de la nostre gent » (§ 171). Après la prise de Constantinople par les croisés, l'empereur Alexis tenait encore une certaine étendue de pays avec ses partisans. « Cil empereres Alexis, dit Ville-Hardouin, est à une « cité que on apele Messinople, à tote la soe gent » (§ 266). Je reconnais que cette dernière acception peut se confondre

souvent avec celle de troupe armée; néanmoins, comme on la signale dans les dictionnaires modernes pour le mot *gens* au pluriel, j'ai cru bon de montrer qu'elle appartenait aussi au singulier *gent* dans la langue de Ville-Hardouin. Il y a d'ailleurs un passage (§ 329), où *la menue gent* doit s'entendre de gens non armés, par opposition aux combattants.

Outre la variété des acceptions, ce mot avait un autre caractère qu'il a perdu dans la langue moderne, c'est qu'il restait au singulier alors que nous serions obligés aujourd'hui de le mettre au pluriel dans les locutions suivantes : « plenté de « bone gent (§ 150), grant foison de gent (§ 178), grant assem- « blée de gent (§ 259), combien de gent (§ 429), tant de gent « (§ 56), mult de bone gent (§ 291), pou de gent (§ 328), etc. » Ces exemples, qui sont très-nombreux, montrent combien il semblait naturel d'employer le mot *gent* au singulier, puisqu'on l'y maintenait alors même qu'il servait de complément à des mots où se trouvait impliquée l'idée de pluralité. Cela n'empêchait pas que cette idée même, contenue dans le singulier *gent*, n'entraînât souvent à mettre au pluriel les verbes dont il était le sujet : « unle genz n'ont si grant pooir (§ 18 et 27), la « meillor genz ont guerpi tote l'autre gent (§ 29), ceste genz « ne nos puent plus paier (§ 62), la genz del país vindrent « (§ 123), la genz de la terre d'Equise lurent revelé (§ 476)¹. » Ce dernier exemple prouve en même temps que l'on pouvait déjà mettre au masculin les adjectifs ou les participes qui venaient après le mot *gens*. Mais on pouvait aussi faire le contraire, comme dans les deux passages suivants : « grant planté de bone « gent armée (§ 48); onques tant de gent nus hom plus belle « ne vit (§ 56). »

¹ Pour les exemples contraires où le verbe reste au singulier, on peut consulter les paragraphes 97, 177, 242 et 247.

La même lutte avait lieu au pluriel entre l'influence du mot et de l'idée. Voici un passage où c'est le mot qui l'emporte : « ses genz estoient departies d'oltre le Braz en tant de leus » (462). Il est vrai que le manuscrit A est le seul qui mette *departies* au pluriel féminin ; dans les autres on trouve le masculin. Mais, puisque le mot *gent* au singulier pouvait être suivi quelquefois d'un adjectif ou d'un participe féminin, on ne voit pas pourquoi il n'en aurait pas été de même au pluriel. Je rappellerai à cette occasion que Joinville a dit : « laides gens et « hydeuses sont à regarder » (chap. LI), et qu'on trouve dans Marot « les vieilles gens tu rends fortes et vives ¹. » Néanmoins ce qui était le plus ordinaire c'était d'employer le masculin après le mot *gens* au pluriel : « mult i ot genz navrez et morz » (§ 88) ; « les gens qui estoient parti (§ 382) ; l'empereres rot « assemblées ses genz qui orent à garison menez lor gaainz « qu'il avoient fait en l'ost » (§ 451).

Ce qui distingue surtout l'usage ancien de l'usage moderne pour le mot *gens* au pluriel féminin, c'est d'abord qu'on l'employait dans toutes les acceptions que j'ai indiquées plus haut pour le singulier ; c'est ensuite que ce mot, sans être joint à un adjectif féminin, pouvait être précédé du mot *tout* au féminin. Ainsi, tandis que nous disons *tous ces gens*, *tous les gens*, on disait *totes ces gens* (§ 151), *totes les gens* (§ 153, 459 et 478). Je pourrais citer aussi comme une locution propre à l'ancienne langue « unes mult bones genz » (§ 54) ; mais la différence porte plutôt ici sur le mot *unes* que sur le mot *genz*. Il résulte pourtant de cette locution que le mot *gens* au pluriel féminin était bien entré dans la langue, puisqu'il pouvait, comme le mot *lettres* et quelques autres substantifs, faire mettre *une* au pluriel.

¹ Voy. le Dictionnaire de M. Littré, au mot *gens*.

L'influence de l'idée exprimée par le mot *gens* a eu pour résultat de le transformer souvent, dans la langue moderne, en substantif masculin. Il en était déjà ainsi du temps de Ville-Hardouin ; mais alors ce changement de genre était attesté par un changement d'orthographe. En effet le mot *gens* suivait, au masculin comme au féminin, les règles ordinaires de la déclinaison. *Gens* ou *genz* s'écrivait au singulier pour le sujet féminin, et au pluriel, pour le sujet et le régime féminin ; *gent* s'écrivait au singulier pour le régime féminin, et au pluriel, pour le sujet masculin. Les exemples de *gens* ou *genz* pour les deux cas du pluriel féminin, et ceux de *gent* pour le régime singulier féminin sont si nombreux et si concordants, qu'il est inutile de s'y arrêter. Je m'occuperai donc seulement du sujet singulier féminin *gens* ou *genz*, et du sujet pluriel masculin *gent*.

J'ai rencontré *genz* au singulier féminin treize fois dans le manuscrit D, onze fois dans le manuscrit A, deux fois dans le manuscrit C et dans le manuscrit E, et une seule fois dans le manuscrit F. Quant au manuscrit B on n'y trouve que *gent* au sujet singulier féminin. Le manuscrit D, qui est le plus ancien des manuscrits, quoiqu'il ne soit pas antérieur à la fin du XIII^e siècle, ne s'écarte que cinq fois de la règle de la déclinaison, en écrivant *gent* au sujet singulier féminin. Dans vingt autres passages, il substitue le pluriel au singulier. Le manuscrit A, exécuté en Italie après l'an 1330, observe la règle onze fois seulement, et la viole vingt-sept fois ; mais, sur ces vingt-sept fautes, il y en a onze qui sont rectifiées par un des autres manuscrits, en sorte que la forme régulière du sujet singulier doit y être maintenue ou rétablie dans vingt-deux passages sur trente-huit. Il résulte de là que, si le copiste du manuscrit A a violé plus souvent la règle de la déclinaison que celui du manuscrit D, il s'est abstenu généralement de changer le sin-

gulier en pluriel, parce qu'il ne connaissait point assez la langue pour opérer de telles transformations. Néanmoins, à cause du mot italien *gente*, où le *t* persiste toujours, il altérait à son insu l'orthographe française, multipliant surtout ses erreurs à mesure qu'en avançant dans son travail il se relâchait de son attention première. Ainsi, dans les cent premiers paragraphes, il a observé la règle cinq fois sans la violer une seule; du paragraphe 101 au paragraphe 300, il l'a observée quatre fois et violée neuf fois; enfin, du paragraphe 301 au paragraphe 500, on ne trouve plus que deux observations de la règle contre dix-neuf violations.

De ces faits je crois pouvoir conclure qu'on est autorisé à rétablir la forme *gens* ou *genz* pour le sujet singulier féminin, dans tous les passages où le copiste du manuscrit A l'a remplacée par *gent*, attendu que des passages tirés de ce même manuscrit ou des autres prouvent que la règle ordinaire de la déclinaison était applicable à ce mot dans la langue de Ville-Hardouin, comme elle est d'ailleurs appliquée aux substantifs *citez*, *crestientez*, *fins*, *nuiz*, et aux adjectifs féminins, tels que *forz* et *granz*.

J'arrive à la forme *gent* pour le sujet pluriel masculin : elle paraît onze fois dans A, neuf fois dans C, sept fois dans F, cinq fois dans D, quatre fois dans chacun des deux autres manuscrits, ce qui donne en tout quarante exemples portant sur vingt passages différents. Il est vrai que sept de ces exemples sont fournis par le seul manuscrit A, dont le copiste pouvait être entraîné à écrire *gent* au lieu du pluriel féminin *gens*. Mais, d'un autre côté, je trouve, dans quatre manuscrits sur six, « nostre « gent les virent » (§ 139); dans cinq manuscrits sur six, « lor « gent » (§ 344); dans tous les manuscrits enfin, « vostre gent le « m'ont tolu (§ 83), nostre gent corent as armes » (§ 160). Il me

paraît donc certain que le mot *gens*, au temps de Ville-Hardouin, pouvait déjà, comme aujourd'hui, se transformer en masculin pluriel à cause de l'idée qu'il exprimait.

Tous ces faits peuvent se résumer ainsi. Au temps de Ville-Hardouin comme aujourd'hui, *gent* était toujours féminin au singulier, et s'écrivait *gens* ou *genz* au sujet. Ce mot était tantôt masculin, tantôt féminin au pluriel; il s'écrivait *gent* au sujet pluriel masculin, *gens* ou *genz* au sujet comme au régime féminin pluriel. L'influence du mot, en tant que féminin, s'exerçait toujours sur les adjectifs qui le précédaient, et quelquefois seulement sur ceux qui le suivaient; c'est-à-dire que, dans certains cas, l'idée (*hommes*) entraînait à mettre ces adjectifs au masculin. L'influence du mot, en tant que singulier, maintenait quelquefois au singulier le verbe dont il était sujet, quelle que fût la place occupée par le verbe; d'un autre côté l'influence de l'idée entraînait quelquefois à mettre le verbe au pluriel. Les manuscrits peuvent différer entre eux sur tous ces points sans être incorrects, et il est loisible à l'éditeur d'adopter toute leçon qui est conforme à ces faits. Néanmoins, de l'ensemble des observations il résulte que la forme la plus employée était celle du singulier féminin; que les exemples du pluriel féminin étaient déjà nombreux, et que ceux du sujet pluriel masculin étaient les plus rares de tous.

Il est temps de mettre fin à ces longues observations et de les résumer brièvement. En dehors des difficultés secondaires que j'ai essayé de résoudre, je me suis proposé avant tout de prouver que le manuscrit A est de beaucoup préférable à tous les autres. Si je n'avais pas réussi à bien établir cette thèse et les points accessoires qui s'y rattachent, j'aurais du moins réuni un assez grand nombre de renseignements à l'usage de ceux qui voudraient après moi traiter la même question.

TABLEAU renvoyant, des paragraphes établis pour une édition nouvelle, à l'édition de dom Brial, publiée dans le Recueil des historiens des Gaules et de la France, tome XVIII, p. 431 et suivantes.

NOTA BENE. Dans l'édition de dom Brial, chaque page est divisée en cinq sections, de douze lignes chacune, au moyen de lettres marquées à la marge. Dans ce présent tableau, ces lettres sont reproduites entre le chiffre qui désigne la page et un second chiffre qui renvoie à l'une des douze lignes de la section.

NUMÉROS des paragraphes	ÉDITION de D. BRIAL.	NUMÉROS des paragraphes	ÉDITION de D. BRIAL.	NUMÉROS des paragraphes	ÉDITION de D. BRIAL.	NUMÉROS des paragraphes	ÉDITION de D. BRIAL.	NUMÉROS des paragraphes	ÉDITION de D. BRIAL.
1	432 d 5	28	436 a 4	55	440 a 1	82	442 d 2	109	445 c 7
2	e 1	29	a 7	56	a 3	83	d 8	110	d 2
3	433 a 1	30	a 12	57	a 10	84	443 a 3	111	d 7
4	a 7	31	b 7	58	b 3	85	a 7	112	e 1
5	a 10	32	437 a 4	59	b 6	86	b 3	113	446 a 3
6	b 9	33	a 10	60	c 2	87	b 8	114	a 10
7	c 3	34	b 3	61	c 9	88	b 11	115	b 7
8	c 7	35	b 9	62	d 5	89	c 4	116	c 1
9	434 a 11	36	438 a 3	63	d 9	90	c 10	117	c 7
10	b 3	37	a 9	64	e 4	91	d 4	118	d 1
11	b 6	38	b 6	65	c 5	92	d 10	119	d 4
12	c 2	39	b 12	66	441 a 5	93	e 3	120	d 8
13	c 7	40	c 3	67	a 8	94	e 11	121	e 2
14	c 10	41	c 8	68	b 1	95	444 a 5	122	447 a 1
15	d 3	42	d 2	69	b 6	96	a 8	123	a 7
16	d 8	43	d 7	70	b 9	97	a 12	124	b 2
17	d 11	44	e 2	71	c 6	98	b 9	125	b 5
18	435 a 3	45	c 8	72	c 12	99	c 2	126	b 11
19	a 10	46	439 a 6	73	d 8	100	c 8	127	c 4
20	b 4	47	b 1	74	d 10	101	c 11	128	c 9
21	b 8	48	b 7	75	e 4	102	d 6	129	d 5
22	c 1	49	c 1	76	442 a 3	103	e 3	130	d 8
23	c 4	50	c 6	77	a 8	104	445 a 5	131	e 4
24	c 9	51	d 2	78	a 12	105	a 6	132	448 a 4
25	d 1	52	d 6	79	b 7	106	b 1	133	a 8
26	d 10	53	d 11	80	c 3	107	b 9	134	a 11
27	e 1	54	e 3	81	c 7	108	c 4	135	b 6

NUMÉROS des paragraphes.	ÉDITION de D. BRIAL.	NUMÉROS des paragraphes.	ÉDITION de D. BRIAL.	NUMÉROS des paragraphes.	ÉDITION de D. BRIAL.	NUMÉROS des paragraphes.	ÉDITION de D. BRIAL.	NUMÉROS des paragraphes.	ÉDITION de D. BRIAL.
136	448 b 12	173	452 c 9	210	457 a 7	247	462 b 3	284	466 e 2
137	c 6	174	d 1	211	a 12	248	b 8	285	467 a 1
138	c 12	175	d 8	212	b 5	249	c 1	286	a 6
139	d 5	176	453 a 5	213	b 9	250	c 7	287	a 10
140	d 11	177	a 11	214	c 3	251	d 5	288	b 4
141	e 5	178	b 7	215	c 10	252	e 1	289	b 10
142	449 a 3	179	c 1	216	d 3	253	463 a 3	290	c 7
143	a 5	180	c 9	217	d 11	254	a 8	291	d 2
144	b 2	181	d 3	218	c 7	255	b 2	292	d 9
145	c 2	182	d 9	219	458 a 7	256	b 10	293	c 1
146	c 6	183	e 6	220	a 9	257	c 4	294	468 a 1
147	d 5	184	454 a 6	221	b 2	258	c 12	295	a 6
148	d 12	185	b 2	222	b 5	259	d 8	296	b 1
149	e 3	186	b 10	223	b 11	260	d 12	297	b 8
150	e 6	187	c 3	224	c 5	261	464 a 7	298	c 1
151	450 a 1	188	c 9	225	c 10	262	b 1	299	c 7
152	a 6	189	d 4	226	d 4	263	b 6	300	d 3
153	a 10	190	d 12	227	d 12	264	c 1	301	d 8
154	b 2	191	c 6	228	459 a 2	265	c 7	302	469 a 1
155	b 7	192	455 a 4	229	a 9	266	c 12	303	a 8
156	b 11	193	a 9	230	b 4	267	d 6	304	a 12
157	c 6	194	b 3	231	b 9	268	d 12	305	b 4
158	c 12	195	b 10	232	c 4	269	e 6	306	b 10
159	d 4	196	c 9	233	c 8	270	465 a 7	307	c 4
160	d 10	197	d 5	234	c 12	271	b 2	308	c 10
161	e 4	198	d 9	235	d 12	272	b 12	309	d 3
162	451 a 3	199	e 5	236	460 a 1	273	c 6	310	d 8
163	a 12	200	456 a 3	237	a 6	274	c 12	311	e 4
164	b 11	201	a 8	238	a 12	275	d 5	312	470 a 5
165	c 6	202	b 3	239	b 6	276	d 10	313	a 11
166	d 4	203	b 12	240	c 3	277	e 6	314	b 3
167	d 8	204	c 8	241	461 a 3	278	466 a 4	315	b 7
168	e 3	205	d 1	242	a 9	279	a 9	316	b 12
169	452 a 2	206	d 9	243	b 5	280	b 7	317	c 4
170	a 9	207	d 12	244	b 12	281	c 4	318	c 10
171	b 5	208	e 6	245	462 a 1	282	c 9	319	d 3
172	b 12	209	457 a 2	246	a 8	283	d 5	320	d 11

NUMÉROS des paragraphes.	ÉDITION de D. BRIAL.	NUMÉROS des paragraphes.	ÉDITION de D. BRIAL.	NUMÉROS des paragraphes.	ÉDITION de D. BRIAL.	NUMÉROS des paragraphes.	ÉDITION de D. BRIAL.	NUMÉROS des paragraphes.	ÉDITION de D. BRIAL.
321	470 c 6	357	474 e 2	393	479 a 2	429	483 b 4	465	c 3
322	471 a 2	358	e 7	394	a 9	430	b 12	466	c 7
323	a 9	359	475 a 5	395	b 6	431	c 8	467	d 3
324	b 6	360	a 12	396	b 11	432	d 3	468	d 8
325	b 10	361	b 6	397	c 4	433	d 9	469	e 2
326	c 7	362	c 1	398	c 11	434	e 2	470	c 8
327	d 3	363	c 7	399	d 5	435	e 8	471	488 a 6
328	d 10	364	d 2	400	e 1	436	484 a 6	472	b 1
329	e 3	365	d 9	401	480 a 1	437	b 2	473	b 8
330	472 a 5	366	e 2	402	a 9	438	b 6	474	c 1
331	a 12	367	476 a 2	403	b 5	439	b 12	475	c 5
332	b 5	368	a 7	404	c 1	440	c 5	476	c 11
333	b 11	369	b 2	405	c 6	441	c 11	477	d 5
334	c 7	370	b 8	406	c 12	442	d 7	478	d 10
335	c 11	371	c 2	407	d 8	443	e 4	479	e 6
336	d 4	372	c 8	408	e 3	444	e 8	480	489 a 6
337	d 10	373	d 2	409	481 a 1	445	485 a 6	481	a 12
338	e 4	374	d 6	410	a 10	446	b 2	482	b 7
339	473 a 2	375	e 2	411	b 4	447	b 8	483	c 1
340	a 9	376	477 a 3	412	b 9	448	b 12	484	c 8
341	a 12	377	a 8	413	c 4	449	c 8	485	c 10
342	b 4	378	b 4	414	c 9	450	d 3	486	d 6
343	b 6	379	b 8	415	d 3	451	d 9	487	e 2
344	c 2	380	c 6	416	d 11	452	e 2	488	e 6
345	c 12	381	c 10	417	e 7	453	486 a 1	489	490 a 1
346	d 8	382	d 5	418	482 a 3	454	a 8	490	a 6
347	e 3	383	d 10	419	a 7	455	b 5	491	a 11
348	e 8	384	e 6	420	b 1	456	b 10	492	b 6
349	474 a 6	385	478 a 4	421	b 7	457	c 1	493	c 1
350	a 11	386	a 10	422	c 3	458	c 6	494	c 10
351	b 5	387	b 4	423	c 8	459	d 2	495	d 3
352	b 11	388	b 12	424	d 5	460	d 10	496	d 10
353	c 5	389	c 6	425	d 10	461	e 6	497	e 8
354	c 11	390	d 1	426	e 6	462	487 a 4	498	491 a 4
355	d 2	391	d 8	427	483 a 3	463	a 11	499	a 11
356	d 7	392	e 4	428	a 9	464	b 7	500	b 6

*TABLEAU renvoyant des paragraphes établis pour une édition nouvelle
aux feuillets des manuscrits.*

NOTA BENE. Les manuscrits A, B, D et F contiennent quatre colonnes par feuillet, deux au recto et deux au verso. Ces colonnes sont distinguées au moyen de l'une des lettres minuscules *a, b, c, d*, marquées après le chiffre du feuillet. Pour les manuscrits C et E qui ne sont pas divisés en colonnes, la lettre *a* désigne le recto, et la lettre *b* le verso.

NUMÉROS des paragraphes.	MS. A.	MS. B.	MS. C.	MS. D.	MS. E.	MS. F.
	FR. 4972.	FR. 2137.	FR. 12204.	FR. 12203.	FR. 24210.	FR. 15100.
1	1 a	47 a	1 a	69 b	73 a	1 a
6	1 c	48 a	1 b	69 d	73 b	1 c
11	2 a	48 d	1 b	70 a	74 a	2 a
16	2 b	49 c	2 a	70 c	75 a	2 b
21	2 d	50 c	2 b	70 d	75 b	2 d
26	3 b	51 b	2 b	71 a	76 a	3 a
31	3 d	52 a	3 a	71 c	76 b	3 c
36	4 b	53 a	3 b	71 d	77 a	4 a
41	4 d	53 d	4 a	72 b	78 a	4 d
46	5 b	54 d	4 a	72 c	78 b	5 b
51	5 d	55 d	4 b	73 a	79 b	5 d
56	6 b	56 c	5 a	73 b	80 a	6 b
61	6 d	57 c	5 a	73 d	80 b	6 d
66	7 a	58 c	5 b	74 a	81 a	7 c
71	7 c	59 b	6 a	74 c	81 b	8 a
76	8 a	60 a	6 a	74 d	82 a	8 c
81	8 c	60 d	6 b	75 a	82 b	9 a
86	9 a	61 d	7 a	75 c	83 b	9 d
91	9 b	62 c	7 a	76 a	84 a	10 b
96	9 d	63 c	7 b	76 b	84 b	10 d
101	10 b	64 b	7 b	76 c	85 a	11 c
106	10 d	65 b	8 a	77 a	86 a	12 b
111	11 b	66 b	8 b	77 c	86 b	12 d
116	12 a	67 b	8 b	78 a	87 b	13 d
121	12 b	68 b	9 a	78 b	88 b	14 b
126	12 d	69 a	9 a	78 d	89 a	14 d
131	13 b	70 a	9 b	79 b	90 a	15 b

NUMÉROS des paragrophes.	MS. A.	MS. B.	MS. C.	MS. D.	MS. E.	MS. F.
	FR. 4972.	FR. 2137.	FR. 12204.	FR. 12203.	FR. 24210.	FR. 15100.
136	13 <i>d</i>	70 <i>d</i>	9 <i>b</i>	79 <i>c</i>	90 <i>b</i>	15 <i>d</i>
141	14 <i>b</i>	71 <i>d</i>	10 <i>a</i>	80 <i>a</i>	91 <i>b</i>	16 <i>b</i>
146	15 <i>a</i>	72 <i>d</i>	10 <i>b</i>	80 <i>c</i>	92 <i>b</i>	17 <i>b</i>
151	15 <i>b</i>	73 <i>c</i>	10 <i>b</i>	80 <i>d</i>	93 <i>a</i>	17 <i>d</i>
156	15 <i>d</i>	74 <i>b</i>	10 <i>b</i>	81 <i>a</i>	93 <i>b</i>	18 <i>b</i>
161	16 <i>b</i>	75 <i>a</i>	11 <i>a</i>	81 <i>c</i>	94 <i>a</i>	18 <i>d</i>
166	17 <i>a</i>	76 <i>c</i>	11 <i>b</i>	82 <i>a</i>	95 <i>b</i>	19 <i>d</i>
171	17 <i>c</i>	77 <i>b</i>	11 <i>b</i>	82 <i>c</i>	96 <i>b</i>	20 <i>c</i>
176	18 <i>a</i>	78 <i>c</i>	12 <i>a</i>	83 <i>a</i>	97 <i>a</i>	21 <i>b</i>
181	18 <i>d</i>	79 <i>c</i>	12 <i>a</i>	83 <i>c</i>	98 <i>a</i>	22 <i>b</i>
186	19 <i>b</i>	80 <i>d</i>	12 <i>b</i>	84 <i>a</i>	99 <i>a</i>	23 <i>a</i>
191	20 <i>a</i>	81 <i>d</i>	13 <i>a</i>	84 <i>c</i>	100 <i>a</i>	23 <i>d</i>
196	20 <i>c</i>	83 <i>a</i>	13 <i>b</i>	85 <i>a</i>	101 <i>a</i>	24 <i>c</i>
201	21 <i>b</i>	84 <i>a</i>	13 <i>b</i>	85 <i>c</i>	102 <i>a</i>	25 <i>b</i>
206	21 <i>d</i>	85 <i>b</i>	14 <i>a</i>	86 <i>a</i>	103 <i>a</i>	26 <i>a</i>
211	22 <i>c</i>	86 <i>a</i>	14 <i>a</i>	86 <i>b</i>	104 <i>a</i>	26 <i>d</i>
216	22 <i>d</i>	86 <i>d</i>	14 <i>b</i>	86 <i>d</i>	104 <i>b</i>	27 <i>b</i>
221	23 <i>b</i>	87 <i>d</i>	14 <i>b</i>	87 <i>a</i>	105 <i>b</i>	28 <i>b</i>
226	23 <i>d</i>	88 <i>d</i>	15 <i>a</i>	87 <i>c</i>	106 <i>b</i>	28 <i>d</i>
231	24 <i>c</i>	90 <i>a</i>	15 <i>b</i>	88 <i>a</i>	107 <i>b</i>	29 <i>c</i>
236	25 <i>a</i>	91 <i>a</i>	15 <i>b</i>	88 <i>c</i>	108 <i>b</i>	30 <i>b</i>
241	25 <i>d</i>	92 <i>b</i>	16 <i>a</i>	89 <i>a</i>	109 <i>b</i>	31 <i>c</i>
246	26 <i>b</i>	93 <i>c</i>	16 <i>a</i>	89 <i>d</i>	110 <i>b</i>	32 <i>a</i>
251	27 <i>a</i>	94 <i>d</i>	16 <i>b</i>	90 <i>a</i>	111 <i>b</i>	33 <i>a</i>
256	27 <i>c</i>	95 <i>d</i>	17 <i>a</i>	90 <i>c</i>	112 <i>b</i>	33 <i>c</i>
261	28 <i>b</i>	97 <i>a</i>	17 <i>a</i>	91 <i>b</i>	113 <i>b</i>	34 <i>b</i>
266	28 <i>d</i>	98 <i>a</i>	17 <i>b</i>	91 <i>c</i>	114 <i>b</i>	35 <i>a</i>
271	29 <i>b</i>	99 <i>a</i>	17 <i>b</i>	92 <i>a</i>	115 <i>b</i>	35 <i>d</i>
276	29 <i>d</i>	100 <i>b</i>	18 <i>a</i>	92 <i>c</i>	116 <i>b</i>	36 <i>c</i>
281	30 <i>c</i>	101 <i>b</i>	18 <i>b</i>	93 <i>a</i>	117 <i>b</i>	37 <i>b</i>
286	31 <i>a</i>	102 <i>c</i>	18 <i>b</i>	93 <i>c</i>	118 <i>b</i>	38 <i>a</i>
291	31 <i>c</i>	103 <i>c</i>	19 <i>a</i>	94 <i>a</i>	119 <i>b</i>	38 <i>d</i>
296	32 <i>a</i>	104 <i>c</i>	19 <i>a</i>	94 <i>b</i>	120 <i>b</i>	39 <i>c</i>
301	32 <i>c</i>	105 <i>d</i>	19 <i>a</i>	94 <i>d</i>	121 <i>b</i>	40 <i>a</i>
306	33 <i>a</i>	106 <i>d</i>	19 <i>b</i>	95 <i>b</i>	122 <i>a</i>	40 <i>d</i>
311	33 <i>c</i>	107 <i>d</i>	19 <i>b</i>	95 <i>c</i>	123 <i>a</i>	41 <i>c</i>
316	34 <i>a</i>	108 <i>c</i>	20 <i>a</i>	96 <i>a</i>	124 <i>a</i>	42 <i>a</i>

NUMÉROS des paragraphes	MS. A.	MS. B.	MS. C.	MS. D.	MS. E.	MS. F.
	FR. 4972.	FR. 2137.	FR. 12204.	FR. 12203.	FR. 24210.	FR. 15100.
321	34 c	109 c	20 a	96 c	125 a	42 d
326	35 b	110 d	20 b	97 a	126 a	43 c
331	35 d	112 a	21 a	97 c	127 a	44 b
336	36 b	112 d	21 a	98 a	127 b	45 a
341	36 d	113 d	21 b	98 b	128 b	45 c
346	37 b	115 a	21 b	98 d	129 b	46 a
351	37 d	116 a	22 a	99 b	130 b	47 a
356	38 c	116 d	22 a	99 c	131 a	47 c
361	38 d	117 d	22 b	100 a	132 a	48 b
366	39 c	118 d	22 b	100 c	133 a	48 d
371	39 d	119 d	23 a	100 d	134 a	49 b
376	40 b	120 d	22 b	101 b	134 b	50 a
381	40 d	122 a	23 b	101 d	135 b	50 d
386	41 b	123 a	24 a	102 a	136 b	51 b
391	41 d	124 b	24 a	102 d	137 b	52 a
396	42 c	125 c	24 b	103 b	138 a	52 d
401	43 a	126 c	24 b	103 c	139 a	53 c
406	43 d	127 d	25 a	104 a	140 a	54 b
411	44 b	129 a	25 b	104 c	141 a	55 a
416	44 d	130 a	25 b	105 a	142 a	55 c
421	45 c	Omis.	26 a	105 c	142 b	56 b
426	46 a	131 d	26 b	106 a	143 b	56 d
431	46 d	133 a	26 b	106 c	144 b	57 c
436	47 b	134 a	27 a	106 d	145 b	58 b
441	47 d	135 a	27 a	107 b	146 a	58 d
446	48 c	136 b	27 b	107 d	147 a	59 c
451	49 a	137 b	28 a	108 b	148 a	60 a
456	49 d	138 c	28 a	108 d	149 a	60 d
461	50 b	139 d	28 b	109 a	149 b	61 c
466	50 d	140 d	29 a	109 c	150 b	62 b
471	51 c	142 a	29 a	110 a	151 b	63 a
476	52 a	143 a	29 b	110 c	152 a	63 c
481	52 c	144 b	29 b	111 a	153 a	64 b
486	53 a	145 b	30 a	111 c	153 b	65 a
491	53 b	146 a	30 a	111 d	154 b	65 c
496	54 a	147 b	30 b	112 b	155 a	66 b